

# Rapport sur les Orientations Budgétaires

## Exercice 2026

Séance du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2025

---

Communauté d'Agglomération du Niortais

Pôle Ressources

Direction des Finances et Fiscalités

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE ..</b>	<b>5</b>
1.1. Une activité économique atone et une inflation limitée en 2026 .....	5
1.2. La situation financière du bloc communal en 2024 et les perspectives 2025-2026.....	9
1.3. Le contexte local .....	11
<b>2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (PRINCIPALES DISPOSITIONS).....</b>	<b>15</b>
2.1. La contribution des collectivités au redressement des finances publiques .....	15
2.2. Les autres mesures.....	17
<b>3. LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>20</b>
3.1. Les recettes de fonctionnement en baisse tenant compte des prélèvements de l'Etat .....	20
3.2. Les dépenses de fonctionnement : de nouveaux efforts face à la diminution des recettes ..	26
3.3. Les orientations en matière d'investissement.....	30
3.4. Les grands équilibres .....	35
<b>4. LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>37</b>
4.1. Budget Transports et mobilités .....	37
4.2. Budget Prévention, Valorisation des déchets et Economie circulaire (PREVALEC).....	41
4.3. Budget Assainissement.....	44
4.4. Budget Eau potable.....	46
4.5. Budgets Energies renouvelables .....	48
4.6. Budget Zones d'activités économiques (ZAE).....	50
<b>5. LA GESTION DE LA DETTE.....</b>	<b>53</b>
5.1. L'évolution de la dette .....	53
5.2. Les caractéristiques de la dette .....	54
5.3. Les engagements de la CAN.....	56
<b>6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>57</b>
6.1. La structure et l'évolution des effectifs .....	57
6.2. Régime indemnitaire .....	59
6.3. Durée effective du temps de travail.....	59
6.4. L'évolution de la masse salariale marquée par les décisions gouvernementales.....	59

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE



## INTRODUCTION

### → Le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 : un exercice nécessaire dans un climat d'incertitudes politiques et financières

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un **contexte national particulièrement incertain**, marqué par la **fragilité des finances publiques**, la **poursuite des tensions internationales** et une **situation économique résumée par un rythme d'investissement et de consommation peu dynamiques**. Les discussions en cours autour du **Projet de loi de finances (PLF) 2026** traduisent la volonté du Gouvernement de ramener le **déficit public à 4,7% du PIB en 2026 puis sous la barre des 3 % du PIB** à moyen terme. Pour atteindre cet objectif, un **effort global de redressement** est demandé à l'ensemble des acteurs publics, dont les **collectivités locales**.

Le PLF 2026 prévoit un **effort de 4,7 Md€** à la charge des collectivités, chiffre questionné par le **Comité des finances locales**, qui l'estime plutôt à **près de 8 Md€**.

Cet effort s'ajoute à plusieurs mesures impactant directement les finances du bloc communal :

- L'écroulement de la dynamique des recettes de TVA,
- La hausse du taux de cotisation à la CNRACL,
- La réduction du Fonds vert, dont les crédits passeraient de près de 1,15 Md€ en 2025 à environ 650 M€ en 2026,
- Et diverses mesures (augmentation de la TGAP, réduction des crédits ministériels, ...).

Toutefois, les **débats parlementaires restent ouverts**. Le Gouvernement a fait savoir qu'il était **disposé à ajuster certaines mesures** pour tenir compte des alertes formulées par les associations d'élus, notamment sur les impacts du prélèvement DILICO et de la baisse du Fonds vert.

Ces échanges itératifs nourrissent un **climat d'incertitude budgétaire** qui complique la préparation des budgets locaux, en particulier pour les collectivités soucieuses de porter de l'investissement.

Dans ce contexte, la **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)** élabore ses orientations 2026 sur la base d'éléments encore partiellement stabilisés.

La **première conséquence** de cette situation est le **manque de visibilité sur les trajectoires financières**. Les hypothèses de recettes et de dépenses demeurent donc susceptibles d'évoluer selon les arbitrages parlementaires définitifs.

C'est pourquoi la CAN, comme beaucoup de collectivités, sera amenée à **construire le budget 2026 en deux temps** :

- Donner de la visibilité sur ses choix budgétaires et adopter son budget en tout début d'année,
- Ajuster ses prévisions en juin, lors de la présentation du budget supplémentaire, pour intégrer les dispositions définitives de la loi de finances.

Ce mode opératoire traduit la volonté de la collectivité de **préserver la sincérité et la cohérence de sa trajectoire budgétaire**, tout en conservant la résilience nécessaire face aux évolutions nationales.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE



→ **Niort Agglo : un acteur d'investissement à préserver dans un contexte budgétaire contraint**

Malgré la dégradation du contexte financier, la Communauté d'Agglomération du Niortais continue de **jouer pleinement son rôle de collectivité d'investissement** au service du territoire. Les projets structurants portés ces dernières années dans les domaines de **l'enseignement supérieur**, des **équipements sportifs et culturels**, de la **transition énergétique** ou de **l'aménagement du territoire** traduisent une stratégie volontariste au bénéfice de l'attractivité du territoire et du bien-être des habitants.

Parallèlement, la collectivité fait face à des **tensions structurelles croissantes** sur ses finances :

- Revalorisations mécaniques salariales successives et cotisations patronales en hausse,
- Des taux d'intérêts d'emprunts toujours élevés,
- Erosion des ressources fiscales liées à la substitution progressive de la fiscalité locale par une fraction de la TVA nationale, plus volatile et moins pilotable car dépendante de la croissance économique nationale et des finances de l'Etat.
- Elargissement de ses surfaces bâtementaires à entretenir.

Ces contraintes ont pour effet de **mettre sous pression l'autofinancement** et de **renforcer l'effet ciseau** entre des dépenses contraintes et des recettes moins dynamiques.

→ **Les orientations budgétaires 2026 : consolider les équilibres et ajuster la trajectoire financière**

L'élaboration du budget 2026 doit combiner des **mesures de correction à court terme** et une **réflexion stratégique à moyen terme**. Elle repose sur deux priorités majeures :

**1. Maîtriser la dépense de fonctionnement**

La CAN poursuivra l'effort engagé de **rationalisation des dépenses**, en s'appuyant sur une **analyse fine par politique publique**.

L'objectif n'est pas une simple réduction comptable, mais une **réévaluation des priorités politiques** et une **optimisation du fonctionnement des services** sans dégrader la qualité du service rendu.

Cela implique notamment :

- La poursuite de la maîtrise des charges générales,
- L'adaptation des calendriers de projets et d'événements,
- La valorisation des actifs de la collectivité.

**2. Assurer la soutenabilité des investissements**


Après plusieurs années de forte dynamique d'investissement, la CAN abordera 2026 avec **pragmatisme**, dans un contexte marqué par :

- La baisse des financements externes, notamment du Fonds vert,
- La stabilité à un niveau élevé des taux d'intérêt (autour de 3,5 % pour les emprunts longs),
- La nécessité de préserver un endettement soutenable.

La collectivité concentrera donc ses capacités de maîtrise d'ouvrage sur les **projets structurants** les plus porteurs pour le territoire : aménagement, mobilité décarbonée, performance énergétique et attractivité économique.

En agissant ainsi, la CAN entend **maintenir son rôle moteur** dans le développement territorial tout en **garantissant la soutenabilité de sa trajectoire financière**.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20251215-C__10_12_2025-DE



## 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire tient compte d'informations et de données internationales, nationales et locales qui conditionnent de plus en plus les budgets de la collectivité.

### 1.1. Une activité économique atone et une inflation limitée en 2026

#### 1.1.1. En France une croissance économique à la peine dans un contexte internationale sous pressions commerciales

Depuis le début de l'année 2025, des tensions commerciales se sont ravivées à la suite de la hausse des tarifs douaniers américains. Leur mise en application, intervenue en août, devrait toutefois n'avoir qu'un impact limité sur la croissance économique mondiale, attendue à +3,0 % en 2025, après +3,3 % en 2024. Un léger ralentissement est anticipé pour 2026, avec une progression du PIB mondial de +2,9 %.

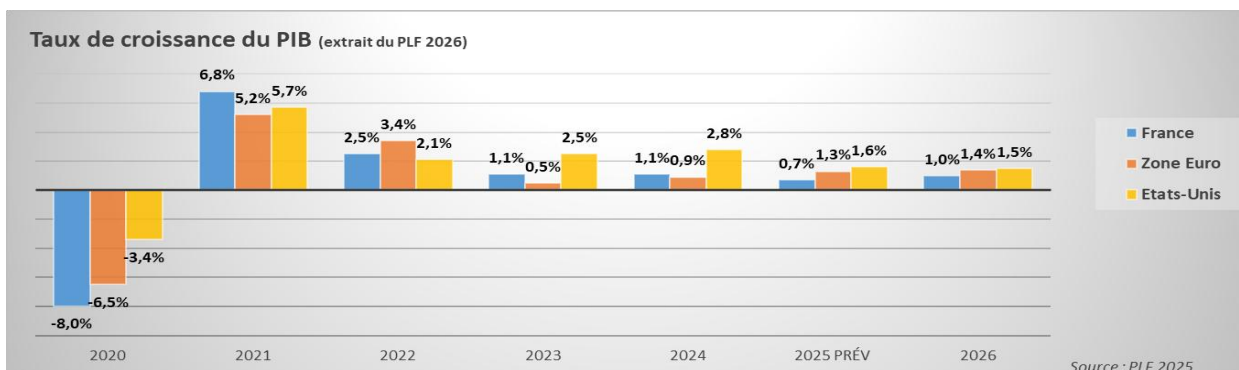
Selon l'OCDE, ces tensions contribuent à une pression haussière sur les prix et à un ralentissement de l'activité, en particulier aux États-Unis, où la croissance du PIB devrait passer de +2,4 % en 2024 à +1,8 % en 2025, puis +1,5 % en 2026. Dans la zone euro, la croissance économique bénéficierait d'une légère amélioration, soutenue par la demande intérieure : +1,3 % en 2025, puis +1,4 % en 2026.

Parallèlement, les conflits internationaux en Ukraine et au Proche-Orient, conjugués à la volatilité des décisions économiques américaines, entretiennent un climat d'incertitude mondiale susceptible d'influer sur les prix de l'énergie et sur l'évolution des taux d'intérêt.

Au sein de la zone euro, ce contexte pèse sur l'activité économique, limitant la reprise. Le léger rebond attendu en 2026 résulterait principalement de la vigueur de la demande intérieure, de la mise en œuvre du plan de relance allemand et de la dynamique espagnole, avec une croissance de +2,0 % en 2026 après +2,8 % en 2025.

**En France, la croissance du PIB atteindrait +1,0 % en 2026**, après +0,7 % en 2025 et +1,1 % en 2024. Si la hausse des droits de douane et les tensions géopolitiques continuent de freiner l'activité, plusieurs facteurs soutiendraient la reprise : la baisse du prix du pétrole, le rebond de la consommation des ménages (+0,9 % en 2026 après +0,5 % en 2025) et la relance de l'investissement privé, portée par un assouplissement des conditions de crédit.

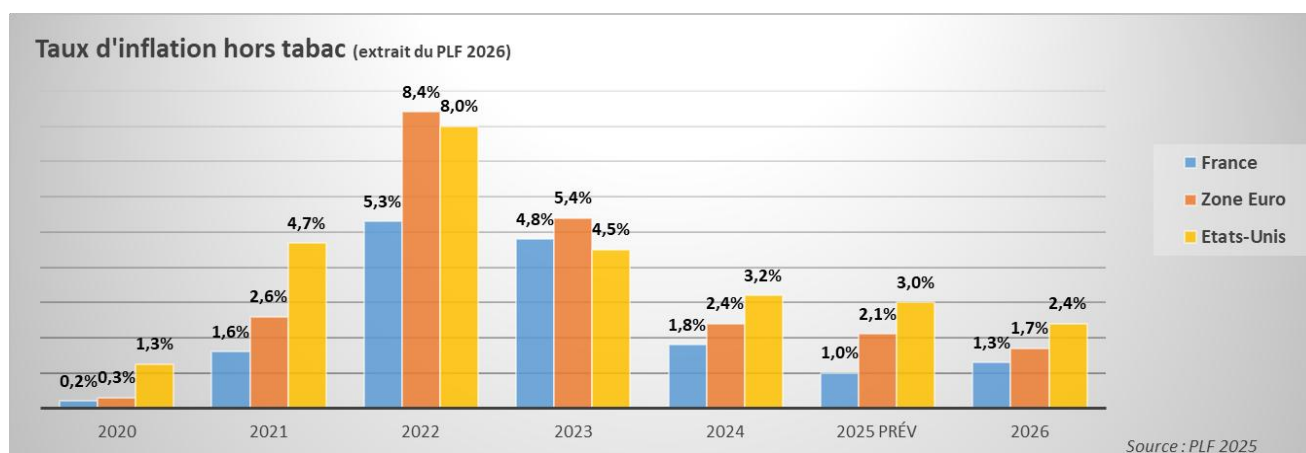
Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) considère toutefois la prévision gouvernementale comme optimiste. Selon lui, elle repose sur une reprise de la demande intérieure et un dynamisme de l'investissement des entreprises jugés incertains dans le contexte politique et géopolitique actuel. Le HCFP, à l'instar de nombreux instituts de prévision, retient une hypothèse plus prudente d'une croissance du PIB de +0,9 % en 2026.



### 1.1.2. Un taux d'inflation qui se stabilise pour 2026.

Après des années de tensions inflationnistes, l'année 2025 présentera un taux d'inflation de +1% selon le Gouvernement. Un léger rebond est attendu en 2026 (+1,3%) mais soumis aux aléas du prix du pétrole, des tensions commerciales, d'un ralentissement des salaires et de l'appréciation du change sans oublier les conflits russo-ukrainiens et au Proche-Orient.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prév	2026
Prix du baril de pétrole en \$	42 \$	71 \$	103 \$	82 \$	81 \$	70 \$	68 \$
Taux de change euro/dollar	1,23	1,13	1,06	1,08	1,08	1,13	1,16



Avec le ralentissement de l'activité économique, selon la Banque de France, le taux de chômage pourrait légèrement progresser en 2026 à 7,7% après 7,6% prévu fin 2025 et 7,4% en 2024.

### 1.1.3. Une trajectoire vers la réduction du déficit public

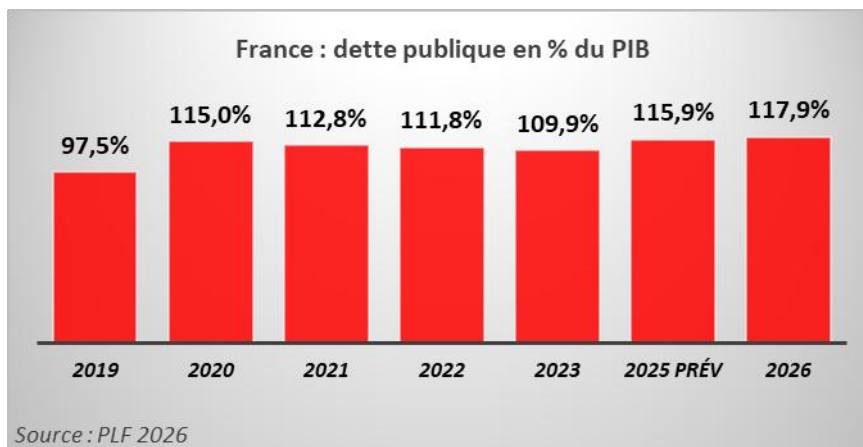
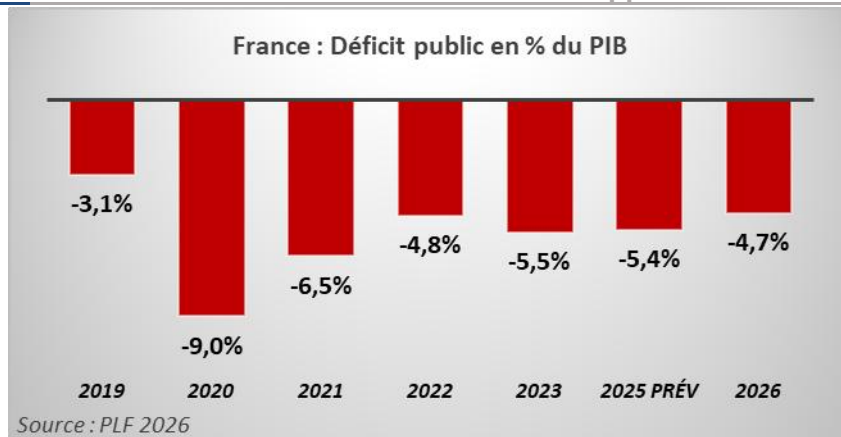
Le déficit public présenté dans le PLF 2026 se situe à 5,4% du PIB en 2025 après 5,8% du PIB en 2024. Cette prévision marque l'effort de gestion car conforme à celle affichée dans la loi de finances 2025. Selon le Gouvernement, cette situation résulte de l'extinction de plusieurs dispositifs de crise et d'un meilleur ciblage de certaines politiques publiques.

Pour les collectivités locales, cela s'est traduit principalement par l'absence de versement de la dynamique de la TVA et par une diminution de certaines ressources d'investissement comme le Fonds vert.

En 2026, le Gouvernement prévoit de ramener le déficit public à 4,7% du PIB (contre moins 3,2% prévu dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027<sup>1</sup>).

Cette réduction sera poursuivie après 2026 afin de stabiliser le niveau d'endettement. Le ratio de dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever autour de 117,9 % du PIB en 2026 contre 109,1% prévue par la LPPF 2023-2027. Ce ratio pour la France est plus élevé que la moyenne de la zone euro qui se situe autour de 90% du PIB.

<sup>1</sup> Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 adoptée le 19 décembre 2022



Montants en Md€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prév	2026
PIB en Md€	2 303	2 501	2 639	2 823	2 920	2 987	3 061
Dette publique	2 648	2 821	2 950	3 102	3 305	3 462	3 609

Alors que, la part des administrations locales dans le ratio de l'endettement public s'établit autour de 9% de PIB en 2024 (il est constant depuis 1982 alors que l'endettement de l'Etat n'a cessé de croître), il est demandé un nouvel effort de 4,7 Md€ aux collectivités locales pour atteindre l'objectif de déficit public de 4,7% du PIB dès 2026.

En résumé, selon le PLF 2026 présenté en conseil des ministres le 15 octobre dernier, la participation des collectivités locales sera mise en œuvre au moyen de quatre principales mesures :

- Le renforcement du dispositif de lissage conjoncturel des dépenses (DILICO 2) (2 Md€),
- La réduction de 25% des compensations de l'Etat liées aux exonérations fiscales à 50% de la TFB et de la CFE des établissements industriels (0,8 Md€),
- Année blanche sur le FCTVA pour les EPCI en 2026 (0,7 Md€)
- Baisse des mécanismes de soutien à l'investissement (0,7 Md€)

A ces quatre mesures s'ajoutera la nouvelle augmentation de 3 points des cotisations patronales CNRACL prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025.

Le détail de ces mesures est présenté dans la partie consacrée au projet de loi de finances 2026.

La présentation du budget de l'Etat en une section de fonctionnement et une section d'investissement (source PLF 2026) met en évidence l'ampleur du déficit budgétaire :

Budget de l'Etat en milliards d'€	PLF 2024	PLF 2025	PLF 2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>362,7</b>	<b>372,3</b>	<b>401,3</b>
<i>dont Impôts et taxes</i>	345,1	353,2	372,9
<i>dont autres recettes</i>	17,6	19,1	28,4
<b>- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>418,6</b>	<b>422,9</b>	<b>436,5</b>
<i>dont charges à caractère général</i>	67,7	67,8	66,3
<i>dont dépenses de personnel</i>	153,5	157,1	160,5
<i>dont dépenses de gestion courante</i>	138,1	137,4	131,4
<i>dont reversements de recettes pour l'UE</i>	21,6	23,3	28,8
<i>dont reversements de recettes pour les collectivités hors FCTVA</i>	37,7	37,3	49,5
<b>= Autofinancement de gestion</b>	<b>-55,9</b>	<b>-50,6</b>	<b>-35,2</b>
<i>- Intérêts de la dette</i>	52,2	54,9	59,3
<b>= Autofinancement brut</b>	<b>-108,1</b>	<b>-105,5</b>	<b>-94,5</b>
<i>- Remboursement du capital de la dette</i>	162,9	175,9	178,3
<b>= Autofinancement net</b>	<b>-271,0</b>	<b>-281,4</b>	<b>-272,8</b>
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>28,8</b>	<b>30,3</b>	<b>29,4</b>
<i>+ Autres dépenses financières</i>	0,2	2,3	7,0
<i>- Recettes d'investissement hors dette</i>	14,9	14,0	-0,9
<b>= Besoin de financement des investissements</b>	<b>14,1</b>	<b>18,6</b>	<b>37,3</b>
<i>- Autofinancement net</i>	-271,0	-281,4	-272,8
<b>= Emprunt d'équilibre</b>	<b>285,1</b>	<b>300,0</b>	<b>310,1</b>



En 2024, les collectivités ont souscrit de nouveaux emprunts à un taux moyen d'environ **3,54 %**. Ce niveau de taux d'intérêt aura peu évolué durant l'année 2025 et il devrait en être de même pour l'année 2026.

Ce contexte des finances publiques doit être pris en compte dans les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération car des incertitudes demeurent :

- **Sur l'évolution du commerce international et des conséquences sur la croissance économique et l'inflation.** Ces deux derniers éléments conditionnent en grande partie la trajectoire des recettes de la CAN (TVA notamment) et impactent ses dépenses (hausse des prix et des services).
- **Sur la soutenabilité de l'investissement local au regard des mesures du PLF 2026 :** des taux d'emprunt toujours élevés, un resserrement des financements de nos partenaires, de plus en plus sélectifs et un décalage possible du FCTVA.
- **Sur l'autonomie financière des collectivités :**
  - Au niveau de leurs recettes avec le prélèvement sur les produits fiscaux pour alimenter un fonds de réserves, la baisse des compensations fiscales et l'absence de dynamique sur la TVA avec une fiscalité de moins en moins liées aux actions locales (TVA en substitution de la THRP et de la CVAE),
  - Au niveau de leurs dépenses : nouvelle augmentation importante des cotisations patronales CNRACL et nécessité de financer la transition écologique.

## 1.2. La situation financière du bloc communal en 2024 et les perspectives 2025-2026

Après plusieurs années post-COVID caractérisées par une situation financière globalement favorable, l'année 2024 marque un ralentissement de la croissance de l'autofinancement du bloc communal. L'analyse des comptes administratifs fait ressortir un effet ciseau, avec une progression des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes, ce qui entraîne mécaniquement une baisse de l'autofinancement.

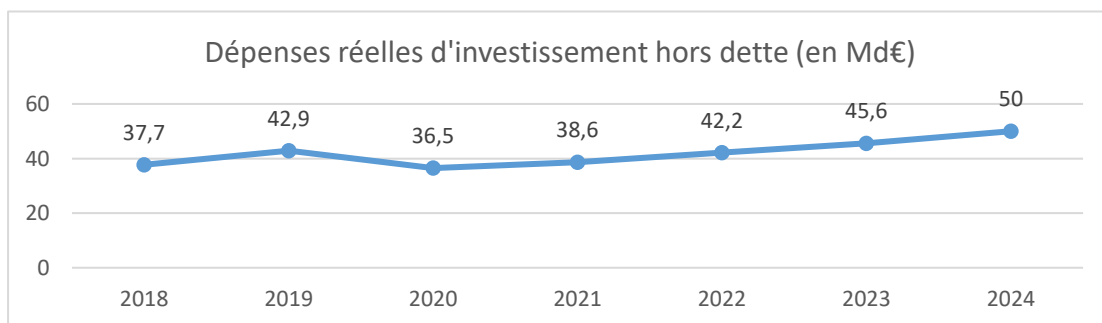
Pour 2025, les perspectives restent relativement stables selon la Banque Postale, bien que l'effet ciseau tende à persister. Les investissements devraient continuer à croître, comme c'est habituellement le cas en fin de mandat.

En 2026, l'autofinancement devrait se dégrader davantage, sous l'effet d'une dynamique de recettes modérée et de dépenses de fonctionnement croissantes nécessaires pour maintenir les services publics. À cela s'ajoutera un nouvel effort attendu des collectivités pour contribuer à la réduction du déficit public national, dont l'ampleur reste à préciser.

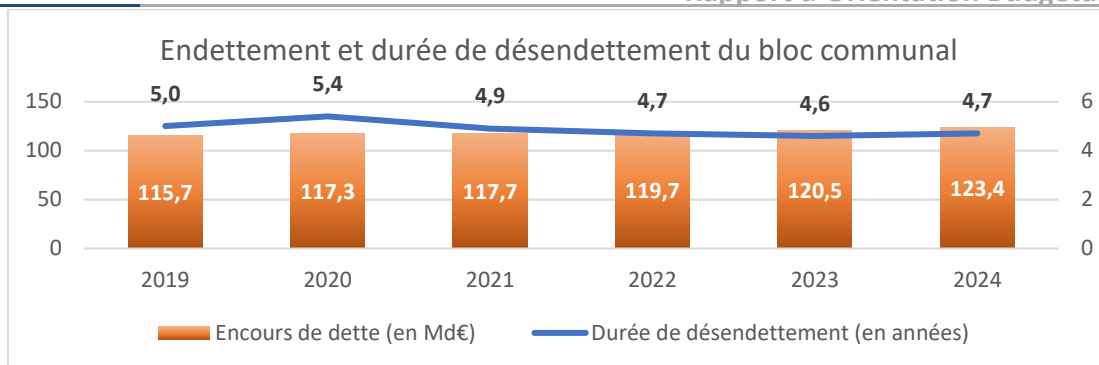
### 1.2.1. Année 2024 : Une situation moins favorable mais toujours solide selon la Cour des comptes<sup>1</sup>.

En 2024, les autofinancements bruts et nets du bloc communal ont diminué respectivement de -1,2 % et de -2,3 % par rapport à 2023.

- **Recettes de fonctionnement** : +3,8 %, soutenues par la hausse des impôts fonciers. La taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de +5,4 %, grâce à la revalorisation des bases cadastrales (+3,8 %) et à une légère augmentation des taux (+0,8 %). La cotisation foncière des entreprises a augmenté de +5,6 %, principalement en raison de l'évolution des bases physiques (+3,2 %). La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a diminué de -5,9 % après une forte hausse en 2023 liée aux ajustements de la DGFIP. Les recettes de TVA ont légèrement reculé (-0,4 %), tandis que la DGF et les produits des services ont progressé respectivement de +1,7 % et +5 %.
- **Dépenses de fonctionnement** : +4,8 %, dépassant la croissance des recettes. Les dépenses de personnel ont augmenté de +5,3 %, plus fortement dans les intercommunalités (+6,8 %) que dans les communes (+4,5 %), en raison de l'effet année pleine des hausses indiciaires de 2023. Les achats et services ont progressé de +4,3 %, ralentis par la baisse de l'inflation et des coûts énergétiques.
- **Investissements** : hors dette, ils ont augmenté de +9,8 %, reflétant le rattrapage des chantiers post-COVID, la relance des investissements publics et l'inflation des coûts de construction. Le financement s'est appuyé davantage sur le fonds de roulement (+5,8 %) et sur l'emprunt (+15,9 %). Les subventions d'investissement, notamment le FCTVA, ont progressé (+11,3 % et +11,9 %), tandis que le produit de la taxe d'aménagement a fortement diminué (-25,4 %). L'encours de dette du bloc communal a atteint 123,4 Md€ (+2,8 %), portant la durée de désendettement à 4,7 ans.



<sup>1</sup> Rapport de la Cour des Comptes de juin 2025 (étude réalisée à partir des budgets principaux et annexés)



### 1.2.2. L'année 2025 : persistance de l'effet ciseau et hausse des investissements

Selon l'étude de la Banque Postale publiée en septembre 2025, l'effet ciseau se maintiendra en 2025 : les dépenses de fonctionnement devraient croître de +2,8 %, contre +2,3 % pour les recettes.

- **Les autofinancements** baisseraient pour les intercommunalités (-2 % brut, -3,6 % net) et de manière plus limitée pour les communes (-0,4 % brut, +0,9 % net).
- **Les recettes fiscales** progresseraient de +2,2 %, malgré le gel des recettes de TVA, tandis que les produits des services augmenteraient de +4,7 % grâce aux hausses tarifaires et à l'élargissement des activités.
- **Les dépenses de personnel** augmenteraient de +3,8 %, les interventions de +2,5 % et les achats et services de +2,3 % dans un contexte d'inflation modérée. Les intérêts d'emprunt resteraient stables (+0,2 %).
- **Les investissements** poursuivraient leur croissance (+4,9 %), financés par un recours accru à l'emprunt (+9,7 %) et par le prélèvement sur le fonds de roulement (-1,8 Md€). L'encours de dette augmenterait de +3,5 %.

### 1.2.3. L'année 2026 : dégradation de l'autofinancement dans un contexte incertain.

L'année 2026 s'inscrit dans un environnement économique et politique incertain, marqué par des tensions géopolitiques persistantes, la stabilité énergétique précaire et un niveau élevé de dette publique.

- **Recettes de fonctionnement** : croissance limitée à +2 %, avec une revalorisation modérée des bases foncières (+1 %) et un encadrement des recettes de services. Les DMTO devraient rester stables, pénalisées par les taux d'emprunt élevés et le contexte politique.
- **Dépenses de fonctionnement** : progression modérée, avec peu d'inflation (+1,3 % pour achats et services) et absence de revalorisation indiciaire. Les subventions et contingents sont gelés ou en légère baisse, tandis que les prélèvements Dilico augmenteraient le reversement de fiscalité. Les intérêts d'emprunt pourraient rester stables autour de 3,5 % sur 25 ans.
- **Autofinancement** : mécaniquement en baisse en raison de la combinaison de recettes limitées et de dépenses de fonctionnement soutenues par les prélèvements.
- **Investissements** : fléchissement attendu en début de mandat des dépenses, accentué par la baisse de l'autofinancement et la diminution des subventions d'État (-0,7 M€), notamment le Fonds Vert (-0,5 M€).

Cette situation est vivement critiquée par les associations d'élus car elle accentuera la faiblesse de la croissance économique et n'encouragera pas les collectivités à investir massivement dans le développement durable pour enrayer les effets du dérèglement climatique.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE

Selon la dernière étude de l'institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) publiée ce 14 novembre dernier, les collectivités locales ont investi 7,8 Md€ en 2024 pour la transition écologique.

Cette transition indispensable ne pourra pas se faire sans les investissements des collectivités locales dont la commande publique représente 70% des investissements en France pour un endettement total inférieur à 10% de la dette nationale publique.

### 1.3. Le contexte local

Le contexte local examine les enjeux socio-économiques de notre territoire et revient également sur la situation financière de notre ensemble intercommunal (communes et CAN) connue fin septembre 2025.

#### 1.3.1. Une activité économique locale stable et des incertitudes pour l'avenir

Selon la note de conjoncture de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres (septembre 2025), l'activité économique se maintient en 2025 au regard du carnet de commandes (71% des entreprises interrogées tous secteurs confondus déclare une stabilité du nombre de commandes pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2025).

**Le chiffre d'affaires des entreprises Deux-sévriennes<sup>1</sup> reste également stable entre juin 2025 et juin 2024 malgré le nombre croissant de défaillances d'entreprises dans le département.** Selon une étude du groupe Allianz Trade leader mondial de l'assurance-crédit, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté de 37% dans notre département entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 et celui de 2024 (+14% sur la Région). Ces défaillances concernent principalement les services, le commerce et la construction.

Dans le même temps, en raison des incertitudes liées au contexte international et national, **les investissements des entreprises ont diminué de -9,4% et les perspectives sont timides** (53% des entreprises déclarent ne pas vouloir investir dans les prochains mois et 21% très légèrement). Cette perte de confiance se fait ressentir dans l'évolution du **taux de chômage avec une hausse de +10,2%** du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A.

Toujours selon la note de conjoncture de la CCI, le niveau de confiance des chefs d'entreprises en Deux-Sèvres est qualifié « d'assez confiant ». Près de 73% des entrepreneurs sont confiants pour leur entreprise (88% l'an passé) mais 74% d'entre eux sont plus pessimistes sur les perspectives économiques nationales (60% l'an passé).

**Dans les difficultés rencontrées par les entreprises, on retrouve principalement toujours l'inflation mais dans une moindre mesure** (33% contre 46% l'an passé), **le poids des charges de l'entreprise** (37% contre 25% l'an passé) **et la baisse des carnets de commande ou du nombre de clients** (36% contre 33% l'an passé) **des entreprises interrogées par la CCI dans le département des Deux Sèvres.**

Côté emploi, dans notre Département, le taux de chômage augmente à 5,7% de la population active (toutes catégories confondues) au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 en augmentation de +0,3 points sur un an. Ce taux reste nettement en dessous du taux national métropolitain (7,3%) et du taux régional (6,8%).

Les entreprises, comme les collectivités locales, rencontrent toujours des difficultés de recrutements. Selon la CCI, 64,5% des entreprises interrogées ont rencontré ces difficultés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025 et 65% de ces entreprises n'ont toujours pas concrétisé leurs recrutements.

<sup>1</sup> Entreprises deux-sévriennes, hors agriculture et activités financières et assurances

### **1.3.2. Une année 2024 atypique dans l'évolution de l'autofinancement<sup>1</sup> entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres**

Sur la période, contrairement aux tendances nationales, les comptes agglomérés de l'ensemble des communes membres de la CAN présentent un accroissement du taux d'autofinancement brut et net des budgets principaux 2024 après le fléchissement observé en 2023.

L'autofinancement brut des communes s'établit à 30,390 M€ pour 2024 en hausse de +47,9% par rapport à 2023 sous l'effet d'une croissance des recettes de fonctionnement de +4,9% et d'une diminution des dépenses de fonctionnement de -1,7%.

La progression des recettes de fonctionnement est poussée par la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation (3,81%) conjuguée à une augmentation des taxes foncières pour près de la moitié des communes et par l'augmentation des recettes de services de +12,6%. La Ville centre présente également un exercice 2024 atypique en matière de recettes avec la perception de contributions exceptionnelles (et notamment une indemnité suite à un contentieux de travaux publics).

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont diminué de -1,7%. Le poste « achats et services » a reculé de -5,9% sous l'effet d'une inflation maîtrisée à +2% après +4,9% en 2023 et d'une gestion optimisée des rattachements comptables dans certaines communes.

Malgré les hausses indiciaires, les dépenses de personnel diminuent également exceptionnellement de -0,4% en raison du basculement de la masse salariale de la direction des ressources humaines dans l'attribution de compensation des services mutualisés entre la ville de Niort et la CAN. Les charges financières sont en hausse de +0,5% compte tenu d'une certaine stabilité des taux observée depuis début 2024.

Quant aux dépenses d'investissement communales hors dette, elles continuent leurs progressions passant de 38,737 M€ à 47,806 M€, soit +23% entre 2024 et 2023 comme l'évolution passée.

Pour financer les investissements, les communes ont eu recours à l'emprunt à hauteur de 12 M€ en hausse de +4% par rapport à 2023. Le stock de dette des communes s'établit fin 2024 à 96,354M€, soit +3% par rapport à 2023.

La forte hausse globale de l'autofinancement brut des communes conjuguée à la progression mesurée du stock de dette conduit mécaniquement à une diminution de la durée de désendettement de 4,6 à 4 années entre 2023 et 2024.

**La tendance est identique pour la CAN mais dans une moindre mesure avec un autofinancement brut en progression de +3,5% par rapport à 2023.**

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de +3,5% en 2024** avec une hausse des recettes fiscales de +3,1% poussée par des régularisations des années antérieures sur la TASCOM (+17%) et d'une forte dynamique sur la CFE (+5,1%). Les recettes de services progressent de +11% et le poste des dotations et participations augmente de +2,2%.

<sup>1</sup> Autofinancements des budgets principaux issus des comptes nationaux de la DGFIP

**Côté dépenses, la dynamique est identique à celle des recettes de fonctionnement (+3,5%).**

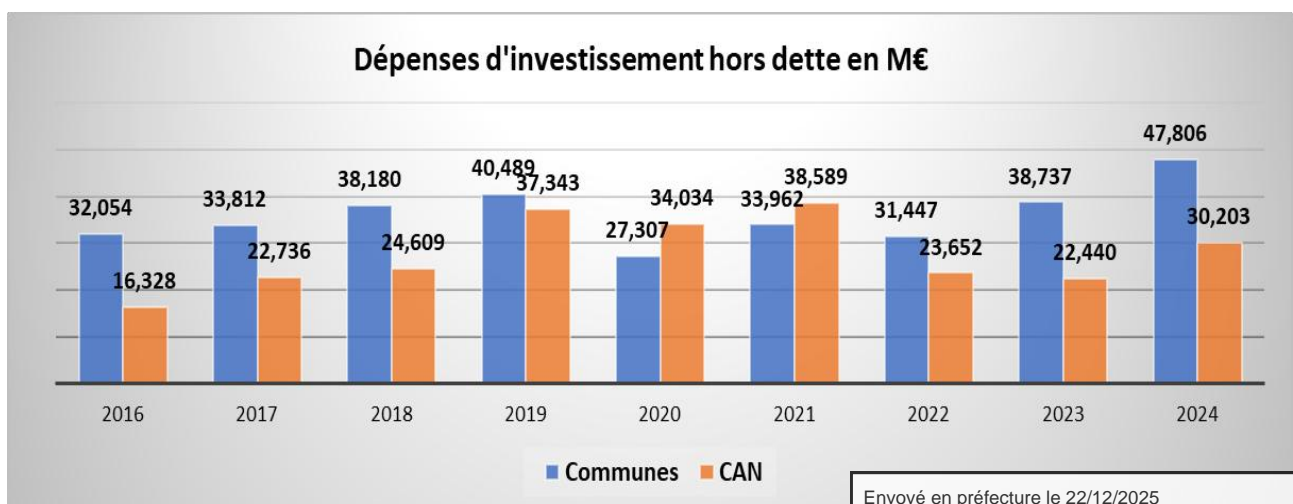
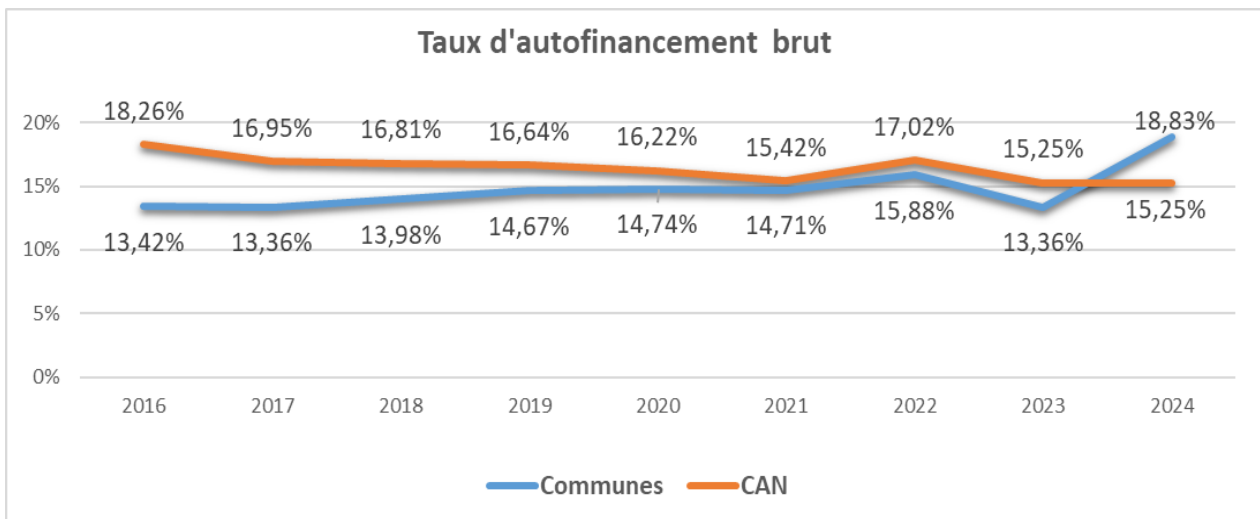
Le poste « achats et services » augmente de +5,5% par rapport à 2023 prenant en compte l'accroissement des dépenses d'entretien d'un patrimoine qui s'élargit (+5,2%). Le coût du traitement, tri et transports des déchets poursuit sa hausse entamée en 2022 avec une dynamique en 2024 de +6,2%. Quant aux dépenses énergétiques, la hausse constatée depuis 2021 est stoppée avec une stabilité des coûts entre 2024 et 2023.

Les dépenses de personnel ont augmenté de +11,1% suite aux augmentations indiciaires et à l'intégration des agents de la direction des ressources humaines de la ville de Niort au sein du service mutualisé de la CAN et de la Ville de Niort. Le coût de ce transfert de personnel fait l'objet d'une compensation par une diminution significative de l'AC de la Ville de Niort.

**Les dépenses d'investissement de la CAN** en 2024 sont en forte hausse par rapport à 2023 avec 30,2 M€ après deux années entre 22 et 23 M€.

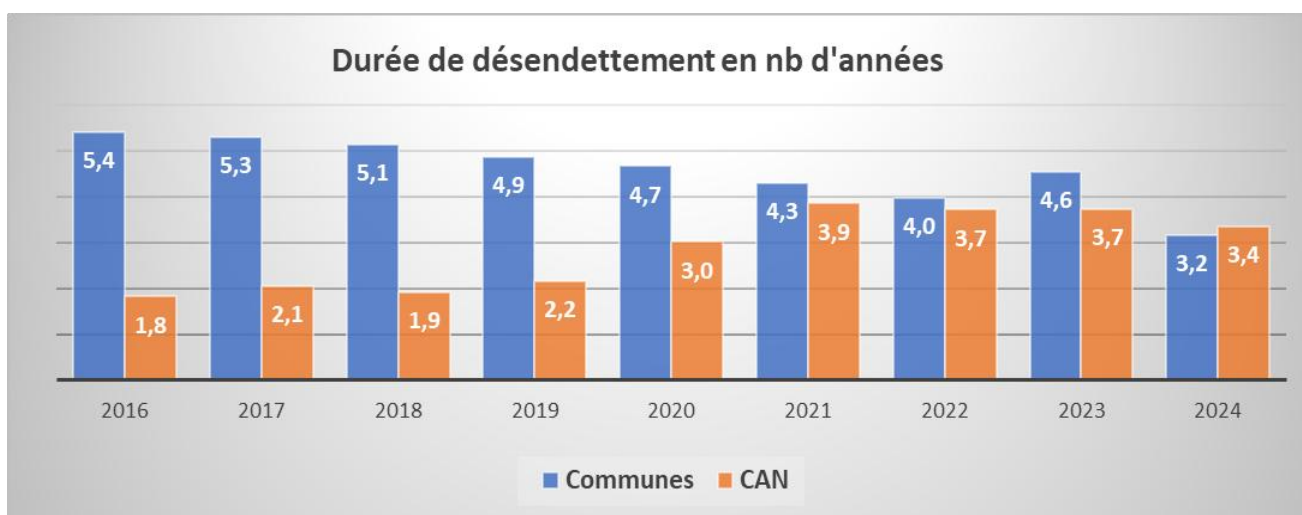
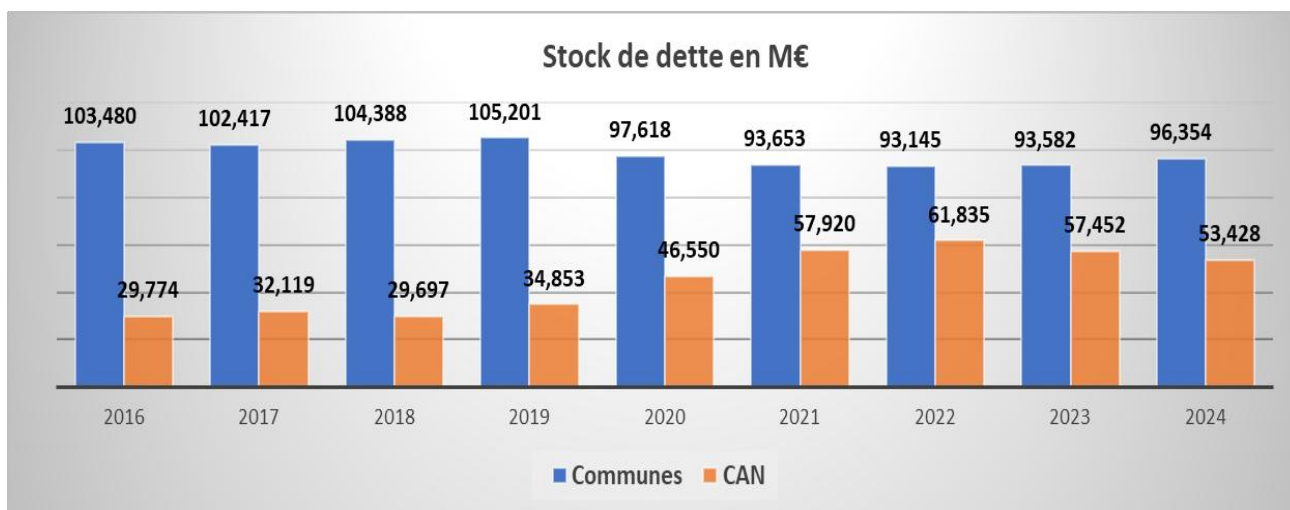
Le financement de ces investissements a été assuré sans recours à l'emprunt par des subventions externes (28%) et par des ressources propres (autofinancement, FCTVA et fonds de roulement (72%)).

L'évolution des principaux indicateurs financiers 2016-2024 du budget principal de la CAN et du total des budgets principaux communaux est présentée dans les graphiques ci-dessous.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le  
 ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE





Source Comptes administratifs des budgets principaux

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le  
 ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE



## 2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (PRINCIPALES DISPOSITIONS)

Les dispositions présentées reprennent les éléments d'informations disponibles au 24 novembre 2025 après le rejet par l'Assemblée nationale de la première partie du PLF 2026. L'ensemble du texte est ainsi renvoyé au Sénat dans la version initiale présentée au Conseil des ministres du 14 octobre 2025.

C'est cette base de travail qui a permis d'alimenter la préparation budgétaire 2026 de la CAN et dont les principales mesures concernant les collectivités locales, et plus particulièrement le bloc communal figurent dans cette partie.

En principe, le Parlement devrait adopter fin décembre 2025 le projet de loi de finances (PLF) 2026, qui prévoit de nombreuses mesures susceptibles d'impacter significativement les finances locales. Parmi celles-ci, l'effort demandé aux collectivités pour contribuer à la résorption du déficit public est évalué à 4,7 Md€ selon le PLF, tandis que le Président du Comité des finances locales évoque un montant potentiel de 8 Md€. D'autres mesures concernent les ajustements des composantes de la DGF, le taux d'évolution réglementaire des valeurs locatives, l'écrêtement de la dynamique des recettes de TVA, la hausse de la TGAP ainsi que, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, la nouvelle augmentation du taux de cotisations patronales à la CNRACL.

Toutefois, le contexte politique demeure incertain, avec des débats parlementaires potentiellement intenses sur ces mesures. Le Gouvernement a d'ores et déjà indiqué qu'il pourrait être amené à faire des concessions, notamment sur le montant final de l'effort demandé aux collectivités et sur certaines dispositions, afin de parvenir à un compromis acceptable pour les élus locaux tout en poursuivant ses objectifs de maîtrise du déficit public. Ces incertitudes rendent à ce stade préliminaire toute prévision d'impact sur les budgets locaux sujette à révisions.

### 2.1. La contribution des collectivités au redressement des finances publiques

Pour atteindre l'objectif d'un déficit public ramené à moins de 4,7% du PIB en 2026, le Gouvernement prévoit de faire contribuer les collectivités à hauteur de 4,7 Md€ en 2026 (hors ponction CNRACL, TGAP) autour principalement de quatre dispositifs :

- Un Dilico renforcé et doublé (2 Md€)
- Une diminution de la compensation des exonérations fiscales des locaux industriels (0,8 Md€)
- Resserrement du FCTVA et décalage pour les intercommunalités (0,7 Md€)
- Baisse des subventions d'investissement et des dotations (1,2 Md€)

#### 2.1.1. Dilico 2026 : de nouvelles modalités de calcul.

Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) 2026 reposera sur les mêmes principes énoncés lors de sa mise en œuvre en 2025. Il est calculé à partir d'un indice synthétique composé à 75% du potentiel fiscal ou financier par habitant et à 25% du revenu par habitant. Si l'indice synthétique est au-dessus d'un seuil (110% en 2025), la commune ou l'EPCI sera prélevé. Le montant du prélèvement dépendra à la fois de la population DGF et de l'écart entre l'indice synthétique et le seuil fixé sans toutefois dépasser 2% des recettes réelles de fonctionnement n-3. Les collectivités locales ne seront pas prélevées si le montant est inférieur à 1 000 €.

**En revanche, des modifications sont introduites par le PLF 2026 en matière de calcul du prélèvement et celui du reversement du Dilico 2026 touchant :**

- Son montant global sera doublé en 2026 passant de 1 Md€ à 2 Md€ avec une part prélevée sur les communes passant de 250 M€ à 720 M€ et celle sur les EPCI passant de 150 M€ à 450 M€.

- Le nombre de communes et d'EPCI prélevés s'élargira puisque le seuil d'éligibilité passe pour les communes de 110% à 100% et pour les EPCI de 110% à 80%.
- L'année de référence à considérer pour le calcul de l'indice synthétique : données DGF N-1 et non N (en l'occurrence, ce sera 2025 et non 2026).
- Le reversement sera égal au maximum à 80% du montant prélevé contre 90% en 2025.
- Le reversement sera également étalé sur 5 ans au lieu de 3 ans et deviendra hypothétique puisqu'il sera conditionné au respect par l'ensemble des collectivités d'une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement réalisées, inférieure à la croissance du PIB (1% en 2026).

Une estimation des montants prélevés a été réalisée par « Intercommunalités de France » fin octobre 2025 et concerne notre territoire :

Dilico 2025		Dilico 2026 estimé par Intercommunalités de France	
Communauté d'Agglomération du Niortais	93 487 €	Communauté d'Agglomération du Niortais	1 598 000 €
Chauray	30 677 €	Chauray	207 500 €
Granzay-Gript	11 568 €	Granzay-Gript	28 800 €
		Niort	809 800 €
		Bessines	18 800 €
		Prahecq	28 600 €
<b>Total</b>	<b>135 732 €</b>		<b>2 691 500 €</b>

En commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le 4 novembre 2025, les députés ont supprimé le Dilico mais le Sénat a prévu d'en revoir les modalités afin de trouver un compromis acceptable par les deux chambres.

Les orientations budgétaires 2026 de la CAN ne prévoient pas ce montant au regard des incertitudes sur l'adoption finale de ce dispositif remanié. Toutefois, une provision de 1 M€ a été voté en 2025 par les élus communautaires afin de prévenir financièrement toute ponction de l'Etat en 2026. Par ailleurs, comme indiqué en introduction, le budget supplémentaire 2026 ajustera le besoin de crédits à hauteur du montant du prélèvement qui sera notifié à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

### 2.1.2. Diminution des compensations de l'Etat liées à l'exonération fiscale des locaux industriels

Pour mémoire, depuis 2021, les locaux industriels bénéficient d'une réduction de 50% de leurs valeurs locatives. L'Etat s'était engagé à compenser intégralement les collectivités. A compter de 2026, selon le PLF, les compensations de l'Etat sur les exonérations fiscales de TFB et de CFE des locaux industriels seront diminuées de 25%.

Le projet de budget 2026 de la CAN a pris en compte cette perte fiscale estimée à 0,520 M€. La perte sur notre territoire s'élèverait à 1,2 M€ selon Intercommunalités de France.

### 2.1.3. Ajustements du FCTVA

Pour les intercommunalités, à compter de 2026, le versement sera décalé en année n+1. Cette mesure impliquerait le non versement du FCTVA en 2026 hors investissements du dernier trimestre 2025 perçu généralement en n+1. En 2027, les EPCI percevront le FCTVA lié aux dépenses d'investissement 2026.

La perte de recettes pour la CAN serait d'environ de 4 M€ dont 3 M€ sur le budget principal et 1 M€ sur le budget annexe Prévalec.

Par ailleurs, le FCTVA sera recentré sur les seules dépenses d'investissement. L'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage est supprimée. En revanche, les dépenses des concessions d'aménagement pour la part relative aux bâtiments publics seront éligibles au FCTVA.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE

À ce stade, les orientations budgétaires pour 2026 ne prennent pas en compte la suppression éventuelle des recettes de FCTVA sur l'investissement, en raison des incertitudes liées à l'adoption finale de cette mesure. Dans l'hypothèse où cette suppression serait confirmée, le budget sera ajusté en conséquence pour en tenir compte.

#### **2.1.4. La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) et baisse des crédits affectés**

Ce nouveau fonds cumulera la DETR, la Dotation politique de la ville et la DSIL.

Confié aux Préfets, il sera réservé aux territoires ruraux au sens de l'INSEE et aux communes dont la population en quartier politique de la ville dépasse 10% de la population.

Selon Intercommunalités de France, le montant globalisé serait en recul de 200 M€.

*En commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le 4 novembre 2025, les députés ont supprimé le fonds d'investissement des territoires.*

## **2.2. Les autres mesures**

### **2.2.1. Stabilité de la dotation globale de fonctionnement en 2026 mais forte baisse du Fonds vert**

Le montant national de la DGF restera stable en 2026 autour de 27,4 Md€ hors réintégration d'une part de DGF affectée aux régions en substitution d'une fraction de la tva nationale.

Au sein de cette enveloppe, la DSU progressera de +140 M€ et la DSR de +150 M€. Ces augmentations compensées par des ponctions sur les autres composantes de la DGF seront affectées au financement de la péréquation.

*Pour la CAN, il est attendu une nouvelle forte baisse de la dotation de compensation d'au moins -3,5% en 2026 comme en 2025, soit une perte estimée à -0,375 M€.*

Par ailleurs, le PLF 2026 prévoit un fonds vert de 0,650 Md€ en diminution de 0,500 Md€ (1,15 Md€ en 2025 après 2 Md€ en 2024).

### **2.2.2. Amputation de la dynamique de TVA versée aux collectivités.**

Depuis la loi de finances 2025, le montant de la TVA versée dans l'année évolue selon la dynamique de l'année précédente. Le PLF 2026 ajoute que cette dynamique sera minorée à compter de 2026, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation sans toutefois être négative de par ce seul paramètre.

Pour 2025, l'évolution des recettes de TVA nationale est annoncée par le Gouvernement comme négative. Selon l'AMF, cette évolution négative devrait se traduire par un gel des recettes de TVA entre 2026 et 2025.

A ce stade, les orientations budgétaires de la CAN prévoient une stabilité pour son budget 2026 comme en 2025.

### **2.2.3. Revalorisation réglementaire des valeurs locatives**

Pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, la revalorisation annuelle des valeurs locatives est assise sur le taux d'inflation (IPCH) constatée sur un an au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente.

**Pour 2026, l'hypothèse retenue pour la préparation budgétaire de la CAN correspondant au taux d'IPCH prévu par l'INSEE fin novembre de +0,8%.** Cet indice peut être révisé en budget primitif en fonction de la publication officielle autour du 12 décembre 2025.

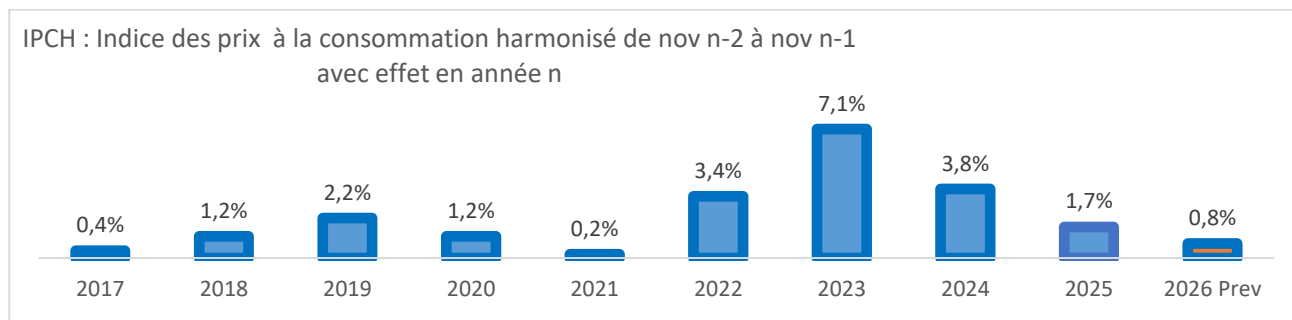
Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

Cette revalorisation s'appliquera sur les bases fiscales 2026 des locaux d'habitation soumis à la taxe foncière des propriétés bâties, à la TEOM, à la TH sur les résidences secondaires et sur les bases de CFE des locaux industriels (CFE).

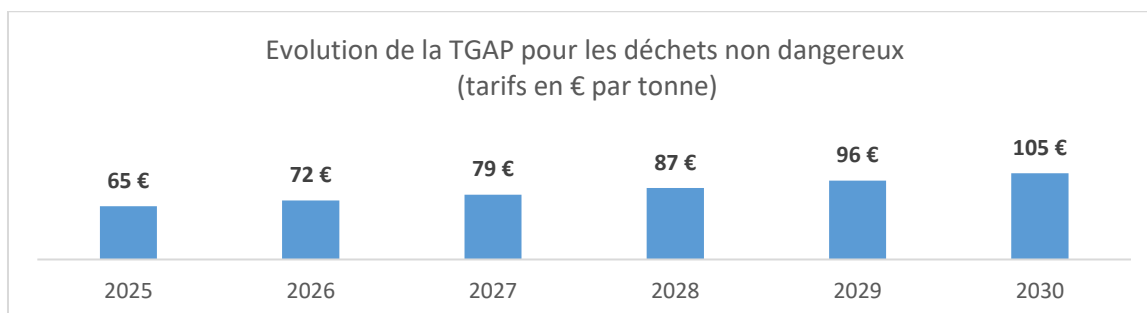


L'évolution des valeurs locatives des locaux professionnels (hors industrie) à prévoir pour 2026 est estimée fin novembre à +1% (augmentation des loyers constatés au 1er décembre n-2<sup>1</sup>). Les établissements, soumis à la base minimum de CFE, verront leur cotisation augmenter de +1,3% (évolution prévisionnelle des prix à la consommation des ménages 2025 hors tabac).

**Par ailleurs, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et celle des locaux d'habitation devraient être reportées respectivement à 2027 et à 2032.**

#### 2.2.4. Hausse de la TGAP

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) portant sur l'enfouissement et l'incinération des déchets augmentera progressivement de 2026 à 2030.



En compensation, l'Etat appliquera un taux de TVA de 5,5% à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets contre 10% actuellement.

*Les orientations budgétaires 2026 du budget annexe Prévalec prennent en compte cette progression avec un surcoût estimé à +0,136 M€ compensée par la baisse du taux de TVA estimée à -0,175 M€.*

*A tonnage équivalent et en prenant le tarif de 2030, le coût de la TGAP augmentera d'environ +0,800 M€.*

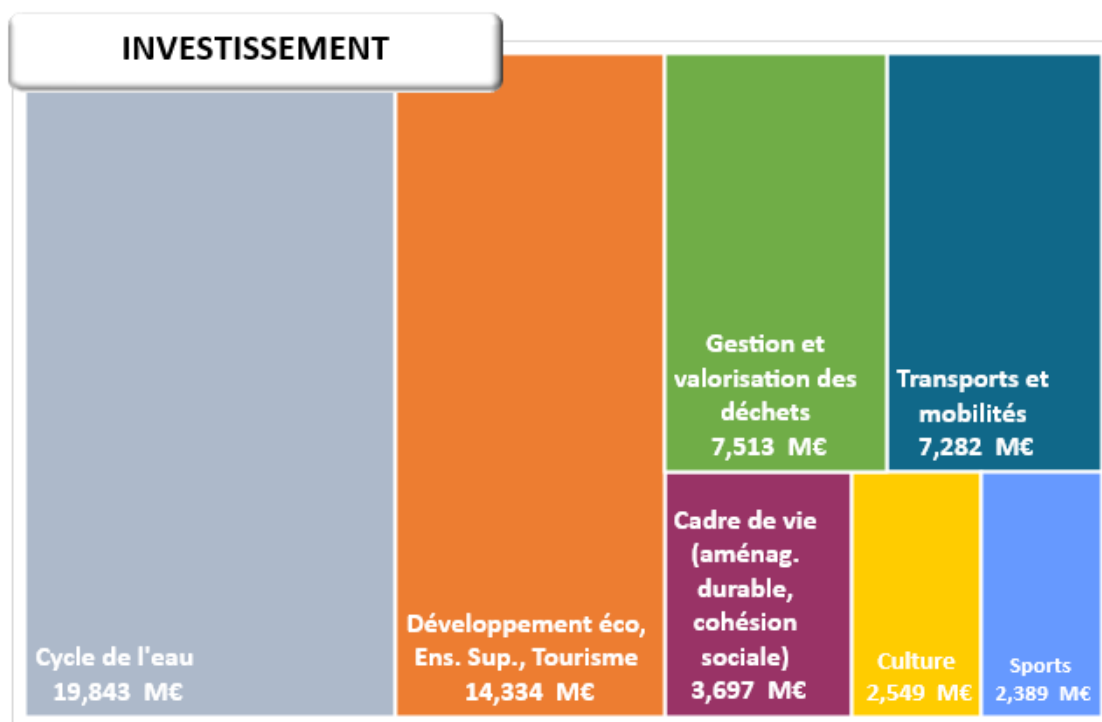
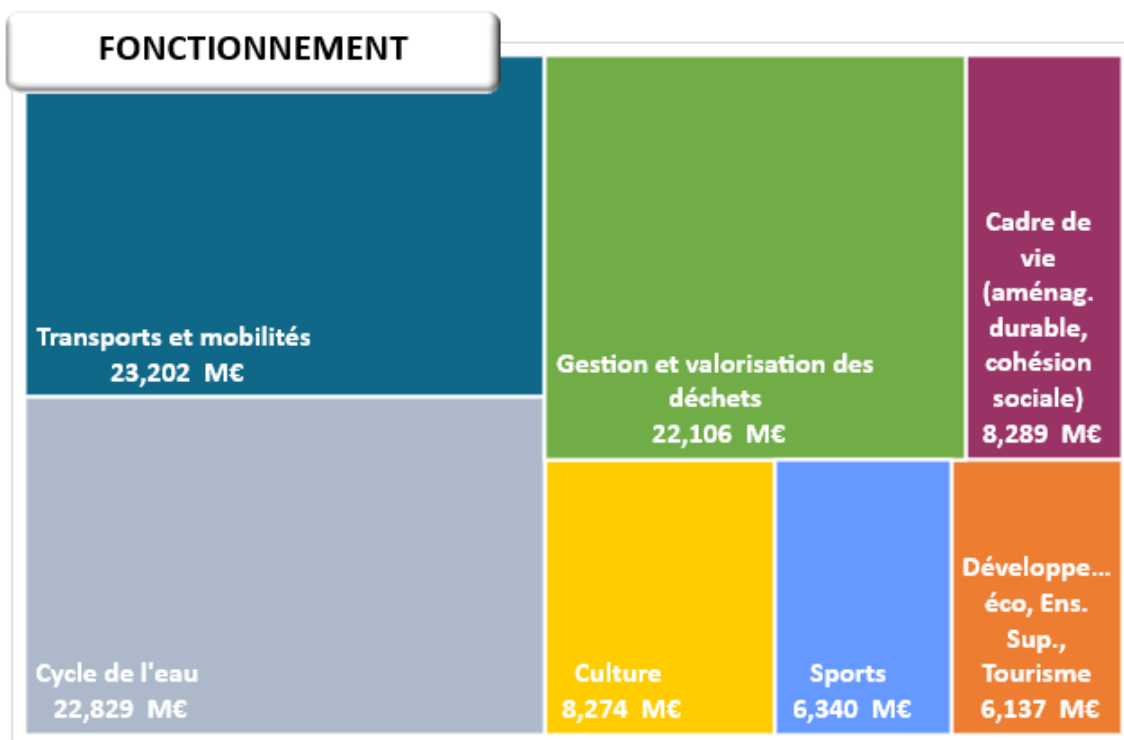
#### 2.2.5. Hausse de 3 points du taux de CNRACL<sup>2</sup> sur 4 années

Pour financer le déficit de la CNRACL, le Gouvernement poursuit sa trajectoire de hausse de 3 points par an de cotisations CNRACL pour l'ensemble des employeurs publics locaux. Pour la CAN, le coût global est estimé à +0,495 M€ en 2025 dont +0,358 M€ sur le budget principal et +0,090 M€ sur le budget annexe Prévalec.

<sup>1</sup> Donnée transmise par les services de la DGFiP début décembre pour application l'année suivante

<sup>2</sup> Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

Avant de présenter les orientations 2026 pour chacun des budgets, il est proposé une vision synoptique des enjeux financiers des grandes politiques publiques portées par la CAN. L'ensemble des montants indiqués porte sur les seules écritures réelles des budgets en intégrant les moyens associés et les dispositifs mis en œuvre.



Les orientations d'élaboration de nos budgets respectent les principes de travail suivants :

- **La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement** via une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée, notamment dans le cadre défini de nos politiques publiques.
- **L'adaptation de notre programmation pluriannuelle à nos capacités d'investissement afin de ne pas obérer le moyen et long terme : il est souligné une nouvelle fois que notre PPI est soumise à des scénarios de soutenabilité.**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

### 3. LE BUDGET PRINCIPAL

Pour tenir compte des efforts significatifs demandés aux collectivités, la CAN est contrainte de stabiliser son niveau de dépenses sur la référence 2025.

Ainsi, les initiatives et projets nouveaux font l'objet à ce stade de report pour tenir compte de l'atonie des recettes et des prélèvements nouveaux, tout en préservant le périmètre de nos politiques publiques.

Le cadrage initial pour le BP 2026 tenait compte de la nécessité de porter des mesures fortes en fonctionnement pour préserver l'autofinancement. La progression des recettes de fonctionnement était limitée (+0,58% de BP à BP). L'orientation de travail en matière de dépenses de fonctionnement résidait en une stabilité demandée des dépenses courantes y compris les dépenses contraintes connues en juillet 2025. Il s'agissait alors de maintenir l'autofinancement brut autour de 11,6 M€ (7,6 M€ nets).

Alors que notre projet d'OB 2026 était en cours de bouclage, les mesures du PLF connues en octobre ont nécessité de réviser les hypothèses pour redresser significativement les courbes financières de la CAN. Il s'est agi alors de rechercher en objectif de travail près de 1,3 M€ supplémentaires d'économies en fonctionnement et de stabiliser le volume d'investissements programmés au niveau de la PPI actualisée en juillet 2025. Dans le temps imparti, les effets du projet de loi de finances ne pouvaient être couverts par des économies de gestion sans réduire le périmètre des services publics.

#### 3.1. Les recettes de fonctionnement en baisse tenant compte des prélèvements de l'Etat

Les recettes courantes de fonctionnement du budget principal (81,710 M€) sont présentées en diminution de -0,300 M€ par rapport au budget primitif (BP) 2025 et -1,014 M€ par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

Considérant les dernières notifications des services de l'Etat, cette évolution s'explique principalement par la prise en compte dans nos recettes fiscales des mesures gouvernementales présentées dans la partie consacrée au PLF 2026 (l'absence de dynamique de TVA versée à la CAN et la ponction sur les allocations compensatrices). Ces dernières minorations, pour un montant total de 0,520 M€, sont loin d'être compensées par l'évolution des valeurs locatives.

Les dotations de l'Etat diminuent en 2026 d'environ -2%, pour financer la péréquation.

Quant aux recettes de services, leur évolution baissière est liée à la non inscription à ce stade des conventions de mécénat sur l'enseignement supérieur dont le renouvellement est en cours d'instruction. D'ici l'adoption du budget primitif, ce point pourra être révisé en fonction du retour des mutuelles qui ont apporté leur concours ces trois dernières années au développement de l'enseignement supérieur.

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Fiscalité directe locale dont comp. (chap 73 et 74)	60,304	60,155	60,625	60,317	+0,3%	-0,5%
Dotations et participations (chap 74)	15,026	14,639	14,738	14,328	-2,1%	-2,8%
Recettes de services (chap 70 et 75)	6,925	7,119	7,238	6,980	-1,9%	-3,6%
Autres recettes (chap 013 et 76)	0,093	0,097	0,123	0,085	-12,4%	-30,9%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>82,348</b>	<b>82,010</b>	<b>82,724</b>	<b>81,710</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,2%</b>
Reprises sur provisions (chap 78)	2,477	0,061	1,025	0,129	+111,5%	-87,4%
Recettes exceptionnelles dont cession (chap 77)	0,619	0,000	0,062	0,000		-100,0%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>85,444</b>	<b>82,071</b>	<b>83,811</b>	<b>81,839</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-2,4%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		<b>-3,373</b>	<b>+1,740</b>	<b>-1,972</b>		
<i>Evolution en %</i>		<b>-3,9%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>-2,4%</b>		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



### 3.1.1. Des recettes fiscales au niveau de 2024

Pour l'année 2026, les orientations budgétaires prévoient une hausse des recettes fiscales de +0,162 M€ par rapport au budget primitif 2025 et une diminution de - 0,308 M€ par rapport à l'atterrissage anticipé 2025.

Malgré ce contexte difficile, notre Assemblée communautaire continuera en 2026 à ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

⇒ Stabilité des taux de fiscalité en 2026 : 11 ans de pause sur les taux

Aucune évolution de taux n'a été adoptée par le Conseil d'Agglomération depuis 2014.

Impôts ménages	Taux 2025	Taux projetés 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,57%	10,57%
Taxe foncière sur le bâti	0,055%	0,055%
Taxe foncière sur le non bâti	3,88%	3,88%
TEOM (taux moyen des 3 zones)	11,50 %	11,50%
CFE	26,26%	26,26%

⇒ Bases fiscales : hypothèses d'évolution pour 2026 (THRS, Taxes foncières, TEOM et CFE)


L'évolution des bases d'imposition se répartit entre :

- **La revalorisation réglementaire des valeurs locatives** des locaux d'habitation et industriels correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre n-1 (+0,8% prévu par l'INSEE). Pour les locaux professionnels, elle correspond à l'évolution de leurs loyers n-2 (estimé à +1%) et du taux d'inflation inscrit dans la loi de finances pour l'année du budget (+1,3%).
- **L'évolution physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2026 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique moyenne des bases de + 1% pour la TFB, TEOM, THRS et CFE. Une stabilité des bases de la TFNB est attendue pour 2026.

⇒ Le produit de fiscalité directe locale attendu pour 2026 au niveau de 2024

A partir des hypothèses avancées, vous trouverez ci-après les recettes fiscales 2026 attendues s'établissant à 60,317 M€, soit une dynamique de +0,3% par rapport au BP 2025 et une diminution de -0,5% par rapport au réalisé attendu 2025.

Ainsi, malgré la progression réglementaire et physique des valeurs locatives, les recettes fiscales n'augmenteront pas en 2026. Cette situation s'explique par la baisse du produit de la THRS, la diminution des allocations compensatrices sur les établissements industriels et l'absence de dynamique des recettes de TVA.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le   
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES FISCALES Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,008	1,031	0,606	0,618	-40,0%	+2,0%
Taxe sur le foncier bâti	0,091	0,092	0,093	0,095	+3,0%	+2,1%
Taxe sur le non bâti	0,149	0,151	0,133	0,135	-10,8%	+1,0%
Taxe add sur la TFNB	0,186	0,187	0,171	0,173	-7,6%	+1,0%
Redevance stationnement des gens du voyage	0,091	0,084	0,100	0,090	+7,1%	-10,0%
Rôles supplémentaires THRS et TFB	0,070		0,050	0,040		-20,0%
<b>Total Fiscalité ménages</b>	<b>1,595</b>	<b>1,545</b>	<b>1,153</b>	<b>1,150</b>	<b>-25,6%</b>	<b>-0,3%</b>
CFE	13,984	14,176	14,382	14,705	+3,7%	+2,2%
IFER	1,594	1,622	1,683	1,717	+5,8%	+2,0%
TASCOM	3,158	2,820	2,809	2,850	+1,0%	+1,4%
TLPE	0,831	0,900	0,950	0,950	+5,6%	+0,0%
Taxe de séjour	0,581	0,550	0,593	0,600	+9,1%	+1,2%
AC négatives	0,023	0,023	0,023	0,023	+0,0%	+0,0%
Paris hippiques	0,007	0,003	0,010	0,010	+233,3%	+0,0%
Rôles supplémentaires CFE IFER	0,250	0,200	0,300	0,200	+20,0%	-35,7%
<b>Total Fiscalité économique</b>	<b>20,428</b>	<b>20,294</b>	<b>20,751</b>	<b>21,055</b>	<b>+3,8%</b>	<b>+1,5%</b>
TVA en compensation de la THRP	21,177	21,177	21,291	21,234	+0,3%	-0,3%
TVA en compensation de la CVAE	14,867	14,867	14,802	14,765	-0,7%	-0,2%
Alloc. compensatrices de fiscalité	2,237	2,272	2,628	2,084	-8,3%	-20,7%
Reversement DILICO				0,028		
<b>Compensations fiscales</b>	<b>38,281</b>	<b>38,316</b>	<b>38,721</b>	<b>38,111</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Total recettes fiscales dont compensations</b>	<b>60,304</b>	<b>60,155</b>	<b>60,625</b>	<b>60,317</b>	<b>+0,3%</b>	<b>-0,5%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		-0,149	+0,470	-0,308		
<i>Evolution en %</i>		-0,2%	+0,8%	-0,5%		

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Le produit de la THRS diminue fortement dès 2025 pour deux raisons.

Premièrement, la loi de finances 2025 a introduit l'exonération fiscale des locaux associatifs et des organismes non imposés à la CFE conduisant à une perte de 0,200 M€ compensée par l'Etat en allocations compensatrices.

Deuxièmement, la mise en place à compter de 2023 de l'application « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) a généré de nombreuses impositions à tort en 2023 et en 2024 qui semblent résolues en 2025 selon la DGFIP. Le niveau de recettes est donc diminué en conséquence. A ce stade, le produit issu des erreurs d'imposition versé aux collectivités en 2023 et en 2024 ne fait pas l'objet d'un appel à reversement par l'Etat.

- Des recettes de TVA qui n'évolueront pas en 2026 comme en 2025

Pour l'année 2025, conformément à la dernière loi de finances, l'Etat n'a versé aucune dynamique de recettes de TVA aux collectivités locales. En outre, a été versé le non perçu sur 2024 calculé sur la TVA nationale définitive pour un montant total de 0,094 M€.

Pour 2026, le Gouvernement a annoncé que la dynamique de recettes de TVA, si elle est positive, sera amputée du taux d'inflation. Cette dynamique conditionne l'évolution de la TVA en compensation de la THRP et de la CVAE. Concernant la compensation de la CVAE, la dynamique de TVA alimente un fonds national qui est ensuite réparti par l'Etat entre les EPCI selon leur dynamique des bases foncières de CFE (1/3) et des effectifs salariés (2/3).

Etant donné les incertitudes qui entourent l'atterrissage anticipé de la TVA 2025 et l'adoption définitive des dispositions du projet de loi de finances, la CAN prévoit dans ses orientations budgétaires une stabilité de ce produit fiscal.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE

- Les allocations compensatrices

Le PLF 2026 prévoit une ponction de 25% sur les compensations de l'Etat liées aux exonérations fiscales des établissements industriels. Cette mesure inscrite dans la loi de finances 2021 pour favoriser le retour de l'industrie en France, devait faire l'objet d'une compensation intégrale de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales.

La perte pour la CAN estimée à 0,520 M€ est inscrite dans le projet de budget 2026.

### 3.1.2. Dotations et participations : une diminution continue de la DGF

Les propositions de dotations et participations de nos partenaires en 2026 (14,328 M€) sont en diminution de -0,410 M€ par rapport au CA anticipé 2025.

DOTATIONS HORS COMPENSATIONS FISCALES Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Dotation d'intercommunalité	2,656	2,700	2,828	2,900	+7,4%	+2,5%
Dotation de compensation	11,389	11,100	10,975	10,600	-4,5%	-3,4%
<b>DGF</b>	<b>14,045</b>	<b>13,800</b>	<b>13,803</b>	<b>13,500</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-2,2%</b>
Dotations et participations de la Région	0,215	0,242	0,240	0,237	-2,1%	-1,3%
Dotations et participations du Département	0,233	0,203	0,203	0,175	-13,8%	-13,8%
Etat et divers organismes	0,533	0,394	0,492	0,416	+5,6%	-15,4%
<b>Total Dotations</b>	<b>15,026</b>	<b>14,639</b>	<b>14,738</b>	<b>14,328</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-2,8%</b>
Evolution en valeur		-0,387	+0,099	-0,410		
Evolution en %		-2,6%	+0,7%	-2,8%		

Pour rappel le tableau ci-dessus ne comprend pas l'activité Prévalec de 2024

#### ⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF de la CAN se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement et une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du **potentiel fiscal (PFI)<sup>1</sup>**, du **coefficient d'intégration fiscale (CIF)<sup>2</sup>**, du **revenu par habitant (nouveau LFI 2019)<sup>3</sup>** et **des valeurs de point**. Le niveau d'écrêtement et les valeurs de point sont fixés par le Comité des finances locales au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

Bien que l'enveloppe nationale de la DGF augmente ou se stabilise par rapport à l'année précédente, le montant affecté à la CAN diminue inéluctablement chaque année sous l'effet des variables d'ajustement, en faveur de la péréquation, au sein de l'enveloppe figée des concours financiers de l'Etat.

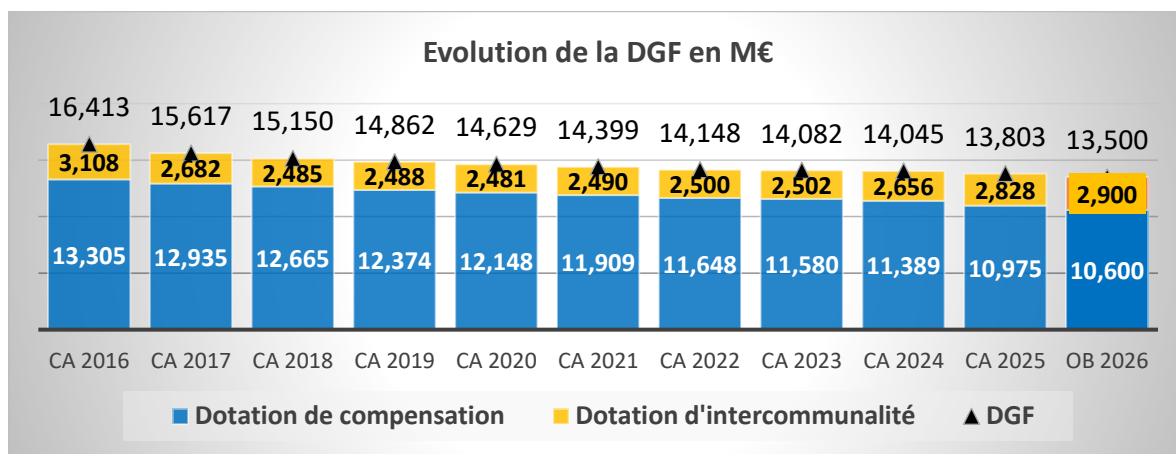
Tenant compte des informations disponibles, nos orientations budgétaires 2026 prévoient un écrêtement de -3,5% de la dotation de compensation (baisse constante annuelle moyenne entre 2% et 3,5%) et une légère hausse de la dotation d'intercommunalité liée à la prise en compte de la diminution de l'attribution de compensation dans le calcul du Coefficient d'intégration fiscale.

<sup>1</sup> Le potentiel fiscal mesure le produit fiscal si on applique les taux moyens nationaux sur les bases fiscales de la CAN (THRS, taxes foncières et CFE) n-1. Il prend aussi en compte les autres recettes de fiscalité (CVAE, IFR, TASCUM, ...) et la dotation de compensation. C'est un indicateur de richesse fiscale.

<sup>2</sup> Le CIF mesure le rapport entre les produits fiscaux de la CAN n-1 diminués de l'attribution de compensation n-2 et les produits fiscaux de l'ensemble du territoire (communes + CAN) n-1.

<sup>3</sup> Revenu imposable n-3

Ainsi, il est attendu une diminution globale de la DGF de -0,303 M€ par rapport à 2025 :



### 3.1.3. Les produits des services et d'équipements :

Les propositions de recettes en 2026 (6,980 M€) sont en diminution de -0,139 M€ par rapport au BP 2025 et de -0,257 M€ par rapport au réalisé anticipé 2025.

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE SERVICES (chap 70 et 75) Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Loyers issus des pépinières d'entreprises	0,990	0,932	0,971	1,094	+17,4%	+12,7%
Sports	1,597	1,407	1,500	1,549	+10,1%	+3,3%
Musées-atelier de restauration	0,104	0,100	0,112	0,094	-6,0%	-16,1%
Conservatoire et école d'arts plastiques	0,420	0,412	0,414	0,428	+3,9%	+3,4%
Autres recettes	0,092	0,063	0,053	0,032	-49,2%	-39,6%
<b>Total recettes tarifaires</b>	<b>3,203</b>	<b>2,914</b>	<b>3,050</b>	<b>3,197</b>	<b>+9,7%</b>	<b>+4,8%</b>
Contrib. des budgets annexes au frais généraux	2,967	3,253	3,495	3,330	+2,4%	-4,7%
Remboursements de frais dont personnel*	0,244	0,237	0,231	0,310	+30,8%	+34,2%
Recettes diverses	0,511	0,715	0,462	0,143	-80,0%	-69,0%
<b>Total remboursements de frais et autres recettes</b>	<b>3,722</b>	<b>4,205</b>	<b>4,188</b>	<b>3,783</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Total recettes de services</b>	<b>6,925</b>	<b>7,119</b>	<b>7,238</b>	<b>6,980</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-3,6%</b>
Evolution en valeur		+0,194	+0,119	-0,257		
Evolution en %		+2,8%	+1,7%	-3,6%		

\* Hors mutualisation dont les recettes minorent l'attribution de compensation depuis 2022

La diminution prévisionnelle des recettes de services s'explique principalement suite à l'ajustement des contributions des budgets annexes aux frais généraux liés au passage en SPL de l'activité assainissement mais aussi, du fait de l'approche prudentielle de la CAN sur la reconduction du mécénat enseignement supérieur en cours d'instruction à ce stade.

#### ⇒ Les recettes tarifaires

Pour 2026, le total des recettes tarifaires est ajusté à +0,147 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025. Le budget 2026 prévoit par prudence une stabilité des recettes issues des équipements sportifs et culturels tenant compte d'une part d'une tarification constante et d'autre part d'une conjoncture difficile économiquement pour les ménages.

Concernant les recettes des bâtiments loués aux entreprises, elles sont prévues à la hausse (+0,123 M€) en 2026 par rapport au CA 2025 anticipé en raison notamment de la location-vente sur le bâtiment ex Cartorel.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

### ⇒ Les remboursements de frais des budgets annexes

---

Conformément aux dispositions comptables régissant les services publics industriels et commerciaux, une contribution aux frais d'administration généraux est obligatoirement versée par chaque budget annexe (assainissement, eau, transports, Prévalet et énergies renouvelables) au budget principal.

Ces contributions comprennent les frais généraux mais aussi les facturations du garage communautaire pour la réparation et l'entretien des véhicules.

La contribution du budget assainissement est ajustée à la baisse (-0,130 M€) en raison du renforcement de leur autonomie de gestion via la nouvelle SPL qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. A noter également, une régularisation sur la facturation du garage en 2024, comptabilisée finalement en 2025 de 0,137 M€ et donc non reconduite en 2026.

A compter de 2026, s'ajoute également le remboursement par le budget annexe transports des travaux de construction des pistes cyclables sous forme d'annuités d'emprunt dont le montant estimé à ce stade est de 0,092 M€.


### ⇒ Les remboursements de mutualisation des services

---

Depuis 2022, ces remboursements ne sont plus comptabilisés en recettes de services mais en minoration de l'attribution de compensation. Ces remboursements concernent toutes les mutualisations effectives au 1er janvier 2024 : La direction générale comprenant son assistance administrative et la direction du pilotage et de la transformation publique, la direction des systèmes d'information, la direction de la communication externe, le service garage, la direction des ressources humaines, et les fonctions de direction dans les secteurs du développement durable et de la gestion du patrimoine.

Du fait du renforcement des démarches de mutualisation intervenues depuis 2023 et de l'objectif de stabilisation, le budget 2026 propose une stabilité dans la minoration de l'attribution de compensation pour la ville Niort de 7,300 M€ en 2026 contre 7,200 M€ prévisionnel en 2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20251215-C__10_12_2025-DE



### 3.2. Les dépenses de fonctionnement : de nouveaux efforts face à la diminution des recettes

Comme évoqué précédemment, pour faciliter la lecture comparative entre les exercices, les balances sont présentées hors activité Prévalec pour l'année 2024.

Les orientations budgétaires 2026 présentent des dépenses courantes de fonctionnement du budget principal (71,210 M€) en hausse de +0,698 M€ par rapport au budget primitif 2025 et de +1,176 M€ par rapport au compte administratif anticipé.

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Charges à caractère général (chap 011)	13,384	14,091	13,800	13,673	-3,0%	-0,9%
Dépenses de personnel (chap 012)	28,177	29,200	29,300	30,400	+4,1%	+3,8%
Subventions versées, contingents (chap 65)	8,573	8,135	7,958	8,369	+2,9%	+5,2%
Reversements de fiscalité (chap 014)	18,447	18,031	17,982	17,831	-1,1%	-0,8%
Charges d'intérêts d'emprunt (chap 66)	1,112	1,055	0,994	0,937	-11,2%	-5,7%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>69,693</b>	<b>70,512</b>	<b>70,034</b>	<b>71,210</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+1,7%</b>
Provisions et dépenses exceptionnelles (chap 68 et 67)	0,096	1,713	1,974	0,043	-97,5%	-97,8%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>69,789</b>	<b>72,225</b>	<b>72,008</b>	<b>71,253</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-1,0%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+2,436	-0,217	-0,755		
<i>Evolution en %</i>		+3,5%	-0,3%	-1,0%		

La hausse budgétaire entre 2025 et 2026 provient essentiellement d'une part, de l'accroissement mécanique de la masse salariale accentuée fortement par la nouvelle augmentation des cotisations patronales CNRACL et d'autre part par la croissance des subventions versées au SDIS et au SMBVSN.

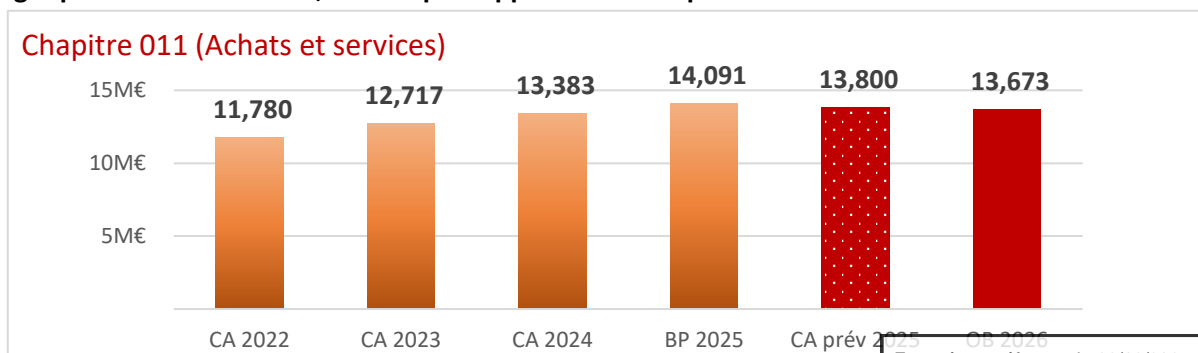
Les autres postes de dépenses connaissent un repli.

#### 3.2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Entre 2022 et 2025, les dépenses d'achats et de services ont fortement été impactées par plusieurs facteurs de hausse : premièrement, les dépenses énergétiques qui sont passées de 2,2 M€ en 2022 à 3 M€ 2025, deuxièmement, le coût d'entretien d'un patrimoine intercommunal élargi qui s'établit à 5,7 M€ en 2025 contre 4,4 M€ en 2022 et enfin, des taux d'inflation inédits sur la période qui ont eu des effets sur tous les autres postes de dépenses.

Pour 2026, afin de permettre à la CAN de maintenir sa capacité d'autofinancement, ce chapitre budgétaire a fait l'objet d'une recherche approfondie d'économies qui a permis de contenir les charges d'entretien du nouveau bâtiment Niort tech, la hausse inéluctable des dépenses informatiques en raison des décisions unilatérales de nos prestataires et le renforcement des aides en faveur des filières économiques. Cette recherche a été également facilitée par la forte baisse des tarifs d'électricité et de gaz applicables sur les nouveaux marchés 2026-2027.

Nos orientations budgétaires 2026 s'établissent à 13,673 M€ en diminution de -0,418 M€ par rapport au budget primitif 2025 et de -0,127 M€ par rapport aux anticipations 2025.



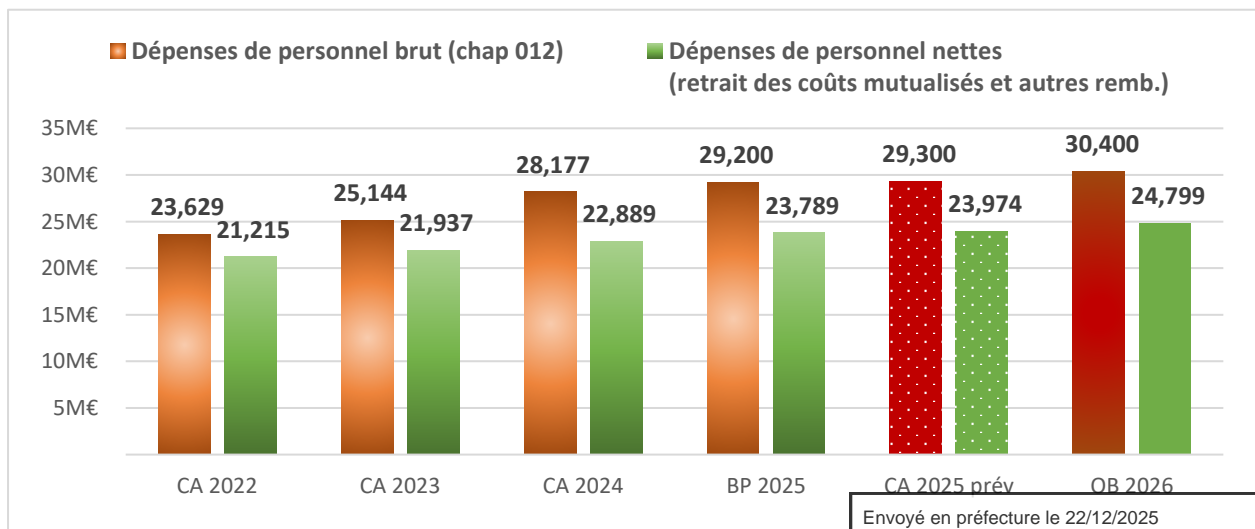
En détail, la répartition des évolutions budgétaires par principales rubriques :

BUDGET PRINCIPAL - ACHATS ET SERVICES Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Electricité	1,697	1,634	1,649	1,090	-33,3%	-33,9%
Gaz	0,911	0,669	0,848	0,643	-3,9%	-24,2%
Eau et assainissement	0,253	0,316	0,333	0,317	+0,3%	-4,8%
Carburants	0,065	0,050	0,050	0,050	+0,0%	+0,0%
Autres	0,067	0,083	0,080	0,087	+4,8%	+8,7%
<b>Energies fluides</b>	<b>2,993</b>	<b>2,752</b>	<b>2,960</b>	<b>2,187</b>	<b>-20,5%</b>	<b>-26,1%</b>
Bâtiments et terrains hors ZAE	3,269	3,987	3,726	3,651	-8,4%	-2,0%
Véhicules (entretien, fournitures et frais de gestion)	1,033	1,104	1,105	1,073	-2,8%	-2,9%
Entretien des ZAE	0,839	0,805	0,816	0,839	+4,2%	+2,8%
Voies et réseaux	0,096	0,100	0,060	0,070	-30,0%	+16,7%
Divers	0,003	0,000	0,000	0,003		
<b>Entretien du patrimoine</b>	<b>5,240</b>	<b>5,996</b>	<b>5,707</b>	<b>5,636</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-1,2%</b>
Moyens informatiques	1,942	2,202	2,192	2,406	+9,3%	+9,8%
Moyens humains (formation, équipements de personnel,...)	0,372	0,355	0,241	0,342	-3,7%	+41,9%
Moyens généraux (logistique, sécurité, études)	0,698	0,723	0,757	0,877	+21,3%	+15,9%
<b>Informatique, formation, logistiques,...</b>	<b>3,012</b>	<b>3,280</b>	<b>3,190</b>	<b>3,625</b>	<b>+10,5%</b>	<b>+13,6%</b>
Contributions aux eaux pluviales	0,498	0,556	0,538	0,528	-5,0%	-1,9%
Filières num, agro, touristique, industrie, commerce et innovation	0,514	0,372	0,381	0,547	+47,0%	+43,6%
Animations - expositions - diffusion culturelle	0,297	0,302	0,295	0,295	-2,3%	+0,0%
Acquisition documentaire des médiathèques	0,245	0,241	0,239	0,241	+0,0%	+0,8%
Autres actions	0,585	0,592	0,490	0,614	+3,7%	+25,3%
<b>Autres achats et services</b>	<b>2,139</b>	<b>2,063</b>	<b>1,943</b>	<b>2,225</b>	<b>+7,9%</b>	<b>+14,5%</b>
<b>Total Achats et services</b>	<b>13,384</b>	<b>14,091</b>	<b>13,800</b>	<b>13,673</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-0,9%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+0,707	-0,291	-0,127		
<i>Evolution en %</i>		+5,3%	-2,1%	-0,9%		

### 3.2.2. Les dépenses de personnel : Une description de la structure et de l'évolution des effectifs figure au point 6.

Les effectifs n'ont connu aucune augmentation et l'exigence de stabilité est un levier essentiel de la maîtrise de la dépense. Les orientations budgétaires 2026 prévoient à ce stade des dépenses de personnel pour un montant total brut de 30,400 M€ et de 24,799 M€ en net après déduction des remboursements des services mutualisés prélevés dans l'AC de la Ville de Niort et des divers cofinancements externes. L'écart entre les orientations budgétaires 2026 et l'atterrissage anticipé 2025 s'établit à +1,100 M€ en brut et à +0,825 M€ en net alors que les effectifs n'augmentent pas.

En effet, en prenant les dépenses brutes, cette évolution résulte des décisions nationales concernant la hausse de 3 points des cotisations CNRACL (+0,358 M€), les progressions mécaniques de carrières (+0,251 M€) et pour le reste (+0,491 M€) les mouvements de personnel (projection de l'effet année pleine des remplacements sur postes vacants). Elle implique le maintien d'une orientation politique exigeante de stabilité des effectifs dans une période de forte demande de services publics.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le  
 ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE

### 3.2.3. Dépenses d'intervention (subventions versées, contingents) :

Les orientations budgétaires 2026 prévoient un montant de 8,369 M€ en hausse de +0,411 M€ par rapport au compte administratif anticipé 2025.

Le contingent au SDIS évoluerait en 2026 de +0,107 M€ en appliquant le taux d'inflation constaté en juillet dernier et la contribution versée au SMBVSN prenant en compte les travaux des trois CTE de notre territoire progresserait de +0,154 M€.

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INTERVENTION Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Contribution au SDIS	3,973	4,054	4,054	4,161	+2,6%	+2,6%
Contribution au SMBVSN gemapi	0,626	0,541	0,547	0,701	+29,6%	+28,2%
Contribution à l'EPIC Tourisme	0,400	0,330	0,330	0,330	+0,0%	+0,0%
Subventions aux associations et autres organismes	2,793	2,381	2,251	2,352	-1,2%	+4,5%
Indemnités des élus	0,751	0,805	0,739	0,785	-2,5%	+6,2%
Autres charges de gestion courante	0,030	0,024	0,037	0,040	+66,7%	+8,1%
<b>Total charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>8,573</b>	<b>8,135</b>	<b>7,958</b>	<b>8,369</b>	<b>+2,9%</b>	<b>+5,2%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		-0,438	-0,177	+0,411		
<i>Evolution en %</i>		-5,1%	-2,2%	+5,2%		

### 3.2.4. Les reversements de fiscalité :


Ce poste de dépenses important (soit 17,831 M€ en 2026) évolue en fonction des transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

BUDGET PRINCIPAL - REVERSEMENTS DE FISCALITE Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Attribution de compensation positive	13,155	12,900	12,800	12,600	-2,3%	-1,6%
FNGIR	4,131	4,131	4,131	4,131	+0,0%	+0,0%
Contribution au FPIC	0,268	0,350	0,365	0,400	+14,3%	+9,6%
Verst taxe séjour	0,581	0,550	0,593	0,600	+9,1%	+1,2%
Prélèvement Dilico			0,093			-100,0%
Autres reversements	0,312	0,100	0,000	0,100	+0,0%	
<b>Total Reversements de fiscalité</b>	<b>18,447</b>	<b>18,031</b>	<b>17,982</b>	<b>17,831</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,8%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		-0,416	-0,049	-0,151		
<i>Evolution en %</i>		-2,3%	-0,3%	-0,8%		

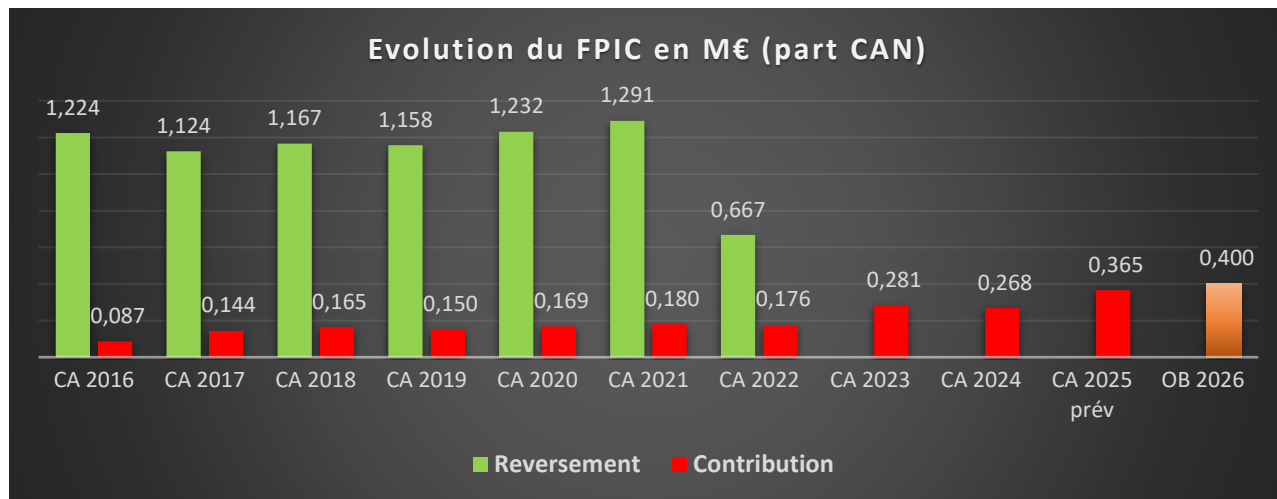
Il est composé principalement de :

- **L'attribution de compensation provisoire 2026** ajustée des dépenses mutualisées avec la Ville de Niort (12,600 M€ en diminution de -0,200 M€ par rapport à 2025). Ce montant tient compte des actualisations de coûts des services mutualisés (direction des ressources humaines, direction générale, communication externe, garage et direction des systèmes d'information) et de deux agents mutualisés depuis 2024 (Directeur du service Optibate et Directrice du service Planète). Par ailleurs, le coût de transfert de la médiathèque de Prahecq (0,062 M€) sera pris en compte à compter de 2026 y compris le rattrapage de 18 mois entre la date de transfert (1/07/2024) et la date de prise en compte dans l'attribution de compensation de la commune (1/01/2026).

Concernant l'attribution de compensation versée à la Ville de Niort, le montant 2026 s'établira autour de 4,300 M€ après la minoration liée à la mutualisation des services estimée à 7,300 M€ pour 2026.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le   
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

- **Le montant du Fonds National Garantie Individuel de Ressources versé à l'Etat** reste stable à 4,131 M€ depuis la suppression de la taxe professionnelle,
- **Le prélèvement Dilico** n'est pas prévu dans le budget 2026 étant donné l'incertitude sur l'adoption finale de ses modalités d'application. Une fois connu, il sera financé en 2026 par une reprise de provision constituée en 2025 à hauteur d'un million d'€ à laquelle pourra se rajouter le cas échéant, un complément de crédits au budget supplémentaire après reprise des résultats antérieurs.
- **Le reversement de la taxe de séjour** pour 0,600 M€ à l'EPIC du tourisme,
- **La contribution au FPIC** pour 0,400 M€.



### 3.2.5. La charge de la dette :

Le montant des frais financiers (0,937 M€ proposés dans les OB 2026) est en légère baisse par rapport à 2025.

Grâce à ses efforts pour maintenir un autofinancement lui permettant d'investir, la CAN n'a pas emprunté depuis 2023 dans un contexte de taux d'intérêt encore élevés.

Le détail sur l'évolution et la structure de la dette est présenté au point 5.

### 3.3. Les orientations en matière d'investissement

Les orientations budgétaires 2026 prévoient des dépenses d'équipement d'un montant de 30,148 M€ TTC.

Le recours à l'emprunt théorique présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire lors de la reprise des résultats antérieurs.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA prév 2025	OB 2026	Evol en %	
					BP/BP	BP/CAp
Dépenses d'équipement	26,227	25,173	22,000	30,148	+19,8%	+37,0%
Autres dépenses dont travaux en régie, provisions	1,383	3,411	3,590	0,840	-75,4%	-76,6%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>27,610</b>	<b>28,584</b>	<b>25,590</b>	<b>30,988</b>	<b>+8,4%</b>	<b>+21,1%</b>
Recettes affectées (subv, remb d'avances, FCTVA, cessions)	11,280	13,861	9,207	7,675	-44,6%	-16,6%
Autofinancement net	9,500	8,022	9,192	7,017	-12,5%	-23,7%
Emprunts	0,000	5,487	0,000	15,870	+189,2%	
Autres recettes dont reprises de provisions	3,357	1,214	2,614	0,426	-64,9%	-83,7%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>24,137</b>	<b>28,584</b>	<b>21,013</b>	<b>30,988</b>	<b>+8,4%</b>	<b>+47,5%</b>
Variation du fonds de roulement	-3,473	-0,000	-4,577	0,000		
Fonds de roulement de clôture	9,140	9,140	4,563	4,563		

#### 3.3.1. Un niveau d'investissement ambitieux pour le développement du territoire

Malgré un contexte difficile, la CAN s'appuie sur son désendettement réalisé sur les trois dernières années (- 12 M€), sur la robustesse de ces ratios financiers afin de poursuivre sa programmation pluriannuelle des investissements d'un montant de 30,148 M€ en 2026 auxquels s'ajouteront les restes à réaliser d'investissement de 2025.

Notre collectivité va consacrer **5,509 M€** cette année pour l'aménagement de son territoire dont un investissement significatif en faveur de l'habitat (**1,685 M€**) avec la poursuite du plan local de l'habitat 2022/2027. La CAN engage aussi financièrement son plan d'actions pour le développement des mobilités douces (450 km d'itinéraires cyclables programmés sur l'ensemble du territoire) avec **une enveloppe 2026 de 2,043 M€ pour les déplacements domicile-travail et 0,100 M€ pour le schéma cyclable touristique.**

Elle soutient les communes au travers du dispositif PACT avec **une enveloppe totale 2026 de 1,200 M€ dont 0,700 M€ pour la continuité du PACT 3 et 0,500 M€ pour le PACT 4.** Ce dernier porte sur deux axes : l'attractivité territoriale et tout particulièrement celle des centralités et les transitions énergétique et écologique.

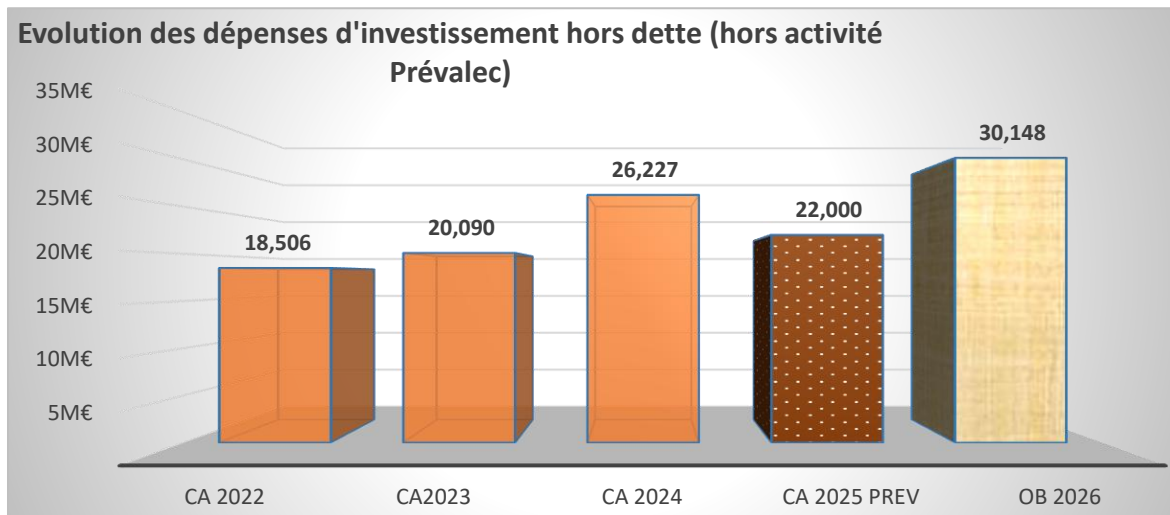
Niort Agglo investira **7,368 M€ pour le développement économique de son territoire** avec l'extension de Niort tech (4,118 M€), l'entretien des voiries dans les zones d'activités (1,335 M€), l'aménagement de nouveaux terrains nécessaires à l'accueil d'entreprises (1,212 M€ dont 0,989 M€ de remboursement d'emprunt lié à la zone de Terres de sports) et l'acquisition et travaux de l'incubateur d'entreprises agroalimentaires situé à Coulon (0,290 M€).

Par ailleurs, afin de renforcer l'attractivité de notre territoire par le développement des cursus d'enseignement supérieur, la CAN poursuit la construction d'un campus urbain avec **une 1ère phase de travaux prévue en 2026 de 7,008 M€.**

Concernant l'entretien de nos équipements, 2,339 M€ seront prévus pour les sports dont 1,948 M€ pour des travaux au complexe sportif. Une enveloppe de 2,546 M€ sera affectée à la culture dont 1,015 M€ pour des travaux de sécurité au Donjon et 0,590 M€ pour des travaux énergétiques au musée de France Bernard d'Agesci qui permettront à terme de générer des économies de dépenses d'électricité.

Enfin, dans le cadre de son PCAET et des objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre, la CAN va poursuivre ses investissements dans l'isolation de ses autres bâtiments communautaires et dans une consolidation des moyens de pilotage des consommations d'énergie à hauteur de 0,761 M€.

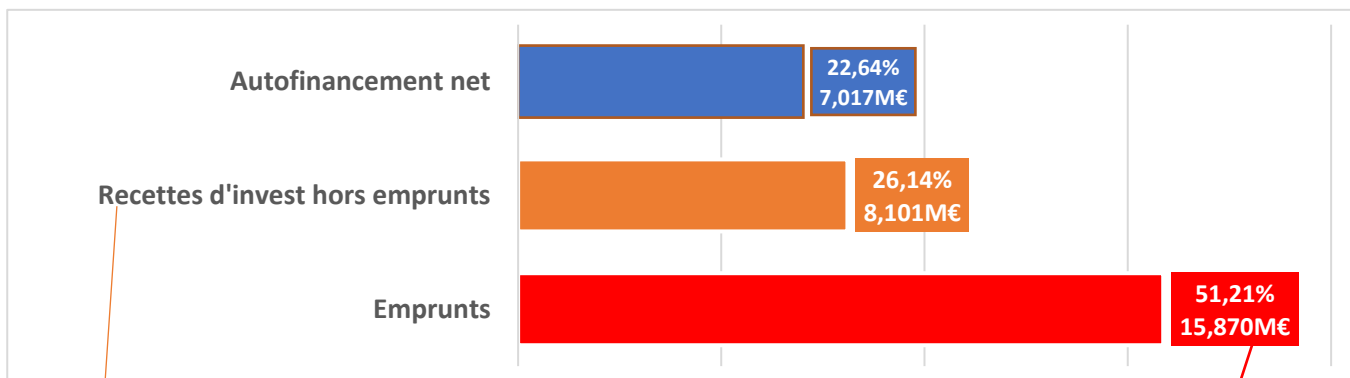
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements de Niort Agglo depuis 2022 et uniquement ceux comptabilisés dans le budget principal hors activité Prévalec.



Aux crédits budgétaires 2026 viendront s'ajouter les restes à réaliser 2025 estimés fin novembre à 1,579 M€.

### 3.3.2. Le financement de l'investissement :

Les dépenses d'investissement 2026 (hors remboursement du capital de la dette) de 30,148 M€ seront financées par :



**Le montant théorique des emprunts (15,870 M€) sera corrigé lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs et les restes à réaliser**

Dont 4,050 M€ de subventions :

- Etat : 1,385 M€
- Région : 0,274 M€
- Communes (mutualisation DSI, pole gare, pistes cyclables) : 1,801 M€
- Divers : 0,590 M€

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le  
 ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE



### 3.3.3. Les principaux projets d'investissement et leurs subventions prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL (orientations budgétaires 2026) (montants en M€ ttc sauf si mentionnés ht)	TOTAL opérations		OB 2026		Total 2026 (OB + restes à réaliser prévisionnels)	
	Dépenses	Rec hors FCTVA	Dépenses	Rec hors FCTVA	Dépenses	Rec hors FCTVA
<b>Total Général</b>			<b>30,148</b>	<b>5,015</b>	<b>31,727</b>	<b>6,908</b>
<b>1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT, dont :</b>			<b>5,509</b>	<b>1,976</b>	<b>5,609</b>	<b>2,003</b>
PLH 2022-2027 (AP/CP 16,5 M€) (HT)	16,571	0,831	1,685	0,200	1,685	0,200
PACT 3 (AP/CP 6 M€) (HT)	5,999		0,700		0,700	
PACT 4 (6 M€ 2025-2031) (HT)	6,000		0,500		0,500	
Schéma cyclable "du quotidien" (aménagement)	31,253	15,567	2,043	0,390	2,043	0,417
Projet Gare Niort-Atlantique - phase 1 (AP/CP 9,9 M€)	10,339	10,328	0,200	1,386	0,200	1,386
Documents de planification	1,866	0,279	0,100		0,100	
Plan Climat - air-énergie territorial	1,420		0,161		0,161	
SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables)	0,645	0,058	0,090		0,170	
<b>2 - CULTURE, dont :</b>			<b>2,546</b>	<b>0,266</b>	<b>3,167</b>	<b>0,280</b>
Donjon : travaux urgents	2,095	0,746	1,015	0,239	1,343	0,239
Musée Bernard d'Agesci - rénovation énergétique et entretien	5,343		0,590		0,590	
Musées : collections			0,135	0,003	0,199	0,003
Musées - Restauration d'œuvres d'art			0,130	0,005	0,305	0,005
Conservatoire antenne de Chauray - rénovation	2,044		0,165		0,165	
Médiathèque d'Echiré - rénovation	0,226		0,226		0,226	
CRD et EAP : achats matériels			0,069		0,099	
Médiathèques : achats matériels			0,080	0,010	0,080	0,010
Rénovation du château Coudray Salbart			0,070	0,010	0,094	0,010
<b>3 - SPORTS, dont :</b>			<b>2,339</b>		<b>2,723</b>	
Travaux de réhabilitation Pré Leroy (AP/CP 22,5 M€)	22,466	2,693			0,315	
Piscine de Mauzé - Récupérateurs des eaux des bassins	0,033		0,033		0,033	
Piscine de Chauray - Rénovation énergétique	1,453		0,060		0,060	
Piscine de Champommier - Rénovation énergétique	0,040		0,040		0,040	
Complexe sportif : travaux d'entretien/normes	5,884	0,178	1,948		2,017	
Matériels spécifiques			0,167		0,167	
<b>4 - DEVELOPPEMENT ECO - TOURISME, dont :</b>			<b>7,368</b>	<b>1,257</b>	<b>7,377</b>	<b>2,889</b>
Niort Tech extension (AP/CP 13 M€) (HT)	13,905	2,865	4,118	0,343	4,118	0,438
ZAE - Aménagement de terrains (BA ZAE) (HT)			1,194	0,550	1,194	0,550
ZAE - Requalification et Entretien voiries			1,335		1,344	
Réserves foncières et cessions (HT)	1,488	3,294		0,239		1,776
Bâtiment SIEDS	2,026	0,633	0,018	0,127	0,018	0,127
Amélioration des commerces et PPRT (HT)	1,095	0,013	0,147		0,147	
Espaces test Agricoles	0,200		0,100		0,100	
Schéma cyclable "touristique"	0,748		0,100		0,100	
Incubateur d'entreprises agroalimentaires	0,290		0,290		0,290	
<b>5 - SCHEMA INTERCOMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE</b>			<b>7,040</b>	<b>0,106</b>	<b>7,040</b>	<b>0,106</b>
Campus urbain - 4 rue Beaune La Rolande (AP/CP 22,5 M€)	20,014	1,087	7,008	0,106	7,008	0,106
Du Guesclin - Bât A et C RdC (HT)	0,752		0,032		0,032	
<b>6 - GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES (GIEP) (AP/CP 7,3 M€ 2023-2025)</b>			<b>1,796</b>		<b>1,796</b>	
Réseaux eaux pluviales			0,491		0,491	
Eaux pluviales - Gros entretien/mat et équipement			1,305		1,305	
<b>7 - RESSOURCES, dont :</b>			<b>3,550</b>	<b>1,360</b>	<b>4,015</b>	<b>1,580</b>
Informatique mutualisée			2,280	1,360	2,628	1,580
Réhab. énergétique et MCO hors op. spécifiques			0,761		0,761	
Achat courant mat, mobiliers, véhicules (toutes directions)			0,405		0,495	
<b>8 - DIVERS</b>				<b>0,050</b>		<b>0,050</b>

Ce tableau synthétise les principaux projets recensés en investissement au stade de la préparation budgétaire. Ces éléments font l'objet d'une analyse de coûts et d'opportunité dans la perspective de la présentation du budget primitif en février 2026. Conformément à nos règles prudentielles, les recettes d'investissement sont également présentées à titre indicatif sous réserve de notification effective de nos partenaires financiers et de recherche d'autres subventions pour financer les projets de la CAN.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



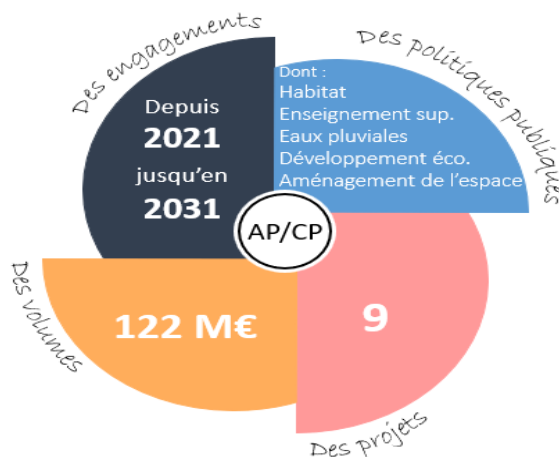
### 3.3.4. Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

La CAN a adopté depuis quelques années des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période fixée.

Ce dispositif permet d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet et d'autre part, de limiter la mobilisation prématurée des crédits et leurs financements en favorisant ainsi un meilleur taux d'exécution.

*L'autorisation de programme correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la C.A.N.  
Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

Les AP/CP au sein de l'Agglo du Niortais ce sont en quelques chiffres :



Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées par les précédents Conseils d'Agglomération :

#### 1. Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2028 (27,500M€ ttc).

Immobilier d'Enseignement supérieur	Total	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
<b>AP - Dépenses</b>	<b>27,114</b>	<b>2,791</b>	<b>0,855</b>	<b>2,976</b>	<b>0,787</b>	<b>0,421</b>	<b>8,200</b>	<b>6,560</b>	<b>2,111</b>	<b>2,413</b>
Recettes FCTVA (estimées)	4,448	0,458	0,140	0,488	0,129	0,069	1,345	1,076	0,346	0,396
Recettes Subventions (y compris incertaines)	2,734	0,047	0,467	0,171	0,468	1,274	0,105	0,089	0,114	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>19,932</b>	<b>2,286</b>	<b>0,248</b>	<b>2,317</b>	<b>0,190</b>	<b>-0,922</b>	<b>6,750</b>	<b>5,395</b>	<b>1,651</b>	<b>2,017</b>
<b>10 place de la Comédie (mts ttc)</b>										
AP - Dépenses	4,614	1,581	0,540	2,469	0,013	0,011				
Recettes FCTVA (estimées)	0,757	0,259	0,089	0,405	0,002	0,002				
Recettes Subventions	1,647	0,047	0,395		0,300	0,906				
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>2,210</b>	<b>1,275</b>	<b>0,057</b>	<b>2,064</b>	<b>-0,289</b>	<b>-0,897</b>				
<b>4 rue Beaune la Rolande (mts ttc)</b>										
AP - Dépenses	22,500	1,210	0,315	0,507	0,774	0,410	8,200	6,560	2,111	2,413
Recettes FCTVA (estimées)	3,691	0,199	0,052	0,083	0,127	0,067	1,345	1,076	0,346	0,396
Recettes Subventions (y compris incertaines)	1,087		0,072	0,171	0,168	0,368	0,105	0,089	0,114	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>17,722</b>	<b>1,012</b>	<b>0,191</b>	<b>0,253</b>	<b>0,479</b>	<b>-0,025</b>	<b>6,750</b>	<b>5,395</b>	<b>1,651</b>	<b>2,017</b>

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

33 S<sup>2</sup>LO

2. Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) n°3 sur la période d'engagement 2022-2024

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3 (2022-2024)	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,000</b>	<b>0,472</b>	<b>1,182</b>	<b>1,586</b>	<b>1,844</b>	<b>0,700</b>	<b>0,217</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	6,000	0,472	1,182	1,586	1,844	0,700	0,217

3. Le Plan Local pour l'Habitat 2022-2027 (PLH) (16,500 M€ ttc)

PLH 2022-2027	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
<b>AP - Dépenses</b>	<b>16,500</b>	<b>0,488</b>	<b>0,855</b>	<b>1,694</b>	<b>2,092</b>	<b>1,656</b>	<b>2,452</b>	<b>2,725</b>	<b>2,990</b>	<b>1,548</b>
Recettes Subventions	0,830	0,271	0,076	0,227	0,200	0,028	0,028			
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	15,670	0,488	0,584	1,618	1,865	1,456	2,424	2,697	2,990	1,548

4. Extension Niort Tech (2022-2025) (13,000 M€ ht)

Extension Niort Tech	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>13,000</b>	<b>0,278</b>	<b>0,584</b>	<b>2,331</b>	<b>4,970</b>	<b>3,590</b>	<b>1,247</b>
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)	2,981	0,142	0,335	0,508	0,450	0,438	1,108
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	10,019	0,136	0,249	1,823	4,520	3,152	0,139

5. Pôle gare – phase 1 (2022-2025) (9,900 M€ ttc)

Pôle gare - phase 1 (mts ttc)	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>9,900</b>	<b>0,219</b>	<b>3,476</b>	<b>3,765</b>	<b>1,900</b>	<b>0,444</b>	<b>0,096</b>
Recettes FCTVA (récupéré par la Ville)							
Recettes Subventions et participations de la VDN	9,655	0,173	1,300	3,218	3,689	1,275	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	0,245	0,046	2,176	0,547	-1,789	-0,831	0,096

6. Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025 (6,600 M€ ttc)

Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,600</b>	<b>0,034</b>	<b>1,854</b>	<b>1,553</b>	<b>2,229</b>	<b>0,930</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,083	0,006	0,304	0,255	0,366	0,153
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	5,517	0,028	1,550	1,298	1,863	0,778

7. Eaux pluviales 2023-2025 (7,300 M€ ttc)

Eaux pluviales	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>7,300</b>	<b>1,500</b>	<b>2,388</b>	<b>1,900</b>	<b>1,512</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,197	0,246	0,392	0,312	0,248
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)	0,526	0,139	0,281	0,106	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	5,577	1,115	1,715	1,482	1,264

8. Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026 (4,000 M€ ttc)

Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
<b>AP - Dépenses</b>	<b>29,400</b>	<b>0,003</b>	<b>0,387</b>	<b>1,863</b>	<b>1,793</b>	<b>7,794</b>	<b>6,170</b>	<b>10,557</b>	<b>0,833</b>
Recettes FCTVA (estimées)	4,823	0,001	0,063	0,306	0,294	1,279	1,012	1,732	0,137
Recettes Subventions (y compris incertaines)	13,194		1,800	0,030	0,290	3,560	2,779	2,823	1,912
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	11,383	0,003	-1,477	1,528	1,209	2,955	2,379	6,002	-1,216

9. Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) n°4 sur la période d'engagement 2025-2027

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°4 (2025-2027)	Total	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,000</b>	<b>0,500</b>	<b>0,500</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	6,000	0,500	0,500	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

### 3.4. Les grands équilibres

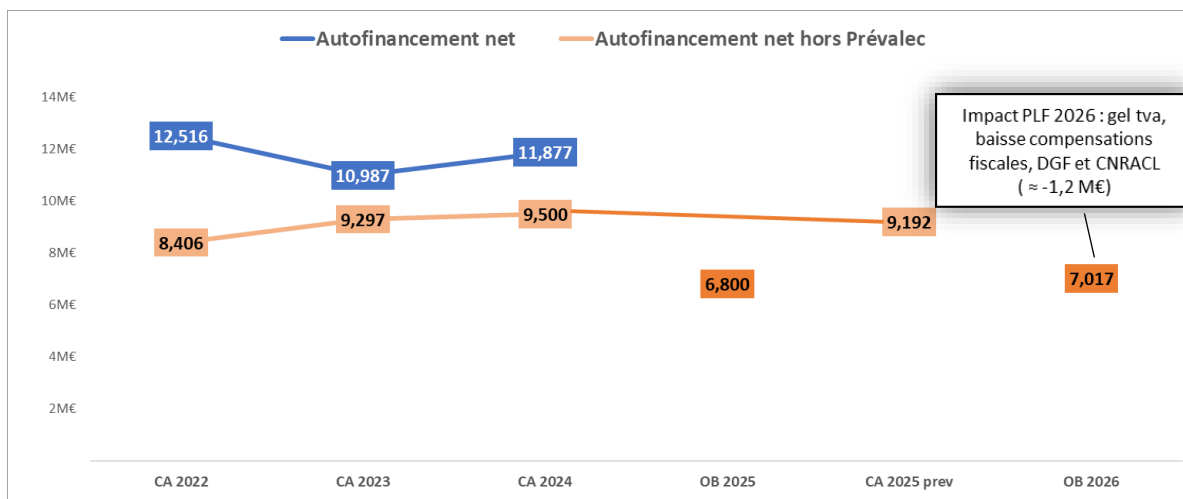
Par corrélation avec les modalités de calcul de la DGFIP, les autofinancements présentés dans ces tableaux sont retraités des écritures exceptionnelles<sup>1</sup>.

#### 3.4.1. De nombreux facteurs exogènes pèsent sur l'autofinancement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stratégie d'optimisation des recettes ont pour objectif le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu. Aussi, à travers les efforts menés et à mener pour contenir les dépenses de fonctionnement, il s'agit de ménager les marges nécessaires pour préserver la vocation de la CAN en tant que collectivité d'investissements.

L'autofinancement brut représente l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, disponible pour financer les investissements y compris et en priorité le remboursement du capital de la dette.

Au vu des variations des recettes et des dépenses exposées auparavant, le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'autofinancement net. Les retraitements opérés, conformément à la méthode retenue par la DGFIP et la CRC, permettent d'assurer une comparabilité d'un exercice à l'autre en neutralisant les évènements exceptionnels : cessions, provisions et reprise de provisions...



On constate sur la période une certaine stabilité de l'autofinancement net résultant, d'une part, de la maîtrise des dépenses de gestion et, d'autre part, du non recours à l'emprunt de 2023 à 2025, maintenant un montant de remboursement du capital de la dette autour de 4M€/an.

A ce stade de la présentation, il convient d'opérer une différence entre les chiffres constatés (comptes administratifs de 2022 à 2024) et les chiffres prévisionnels des OB 2025 et 2026. En effet, à la fois l'exécution budgétaire est optimisée en cours d'année pour dégager des marges de manœuvre, mais les incertitudes liées aux contours définitifs du PLF pèsent sur notre capacité réelle à prévoir l'atterrissage budgétaire réel. Ainsi, entre l'autofinancement des OB 2025 et celui 2026, on peut observer une légère progression. Cependant, la stratégie de prise en compte des dispositions de la loi de finances est différente entre les deux exercices. Au stade des OB 2025, il avait été pris en compte le DILICO à hauteur de 1,6 M€ alors qu'en 2026, seule la part liée à la baisse des allocations compensatrices est intégrée à hauteur de 0,520 M€, le Dilico étant couvert par la provision réalisée en DM de novembre à hauteur de 1 M€.

En tout état de cause, les contraintes financières imposées par l'Etat, constatées ou à venir, laissent augurer des tensions sur notre autofinancement.

<sup>1</sup> Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont retraitées des provisions, reprises de provisions, travaux en régie et cessions.

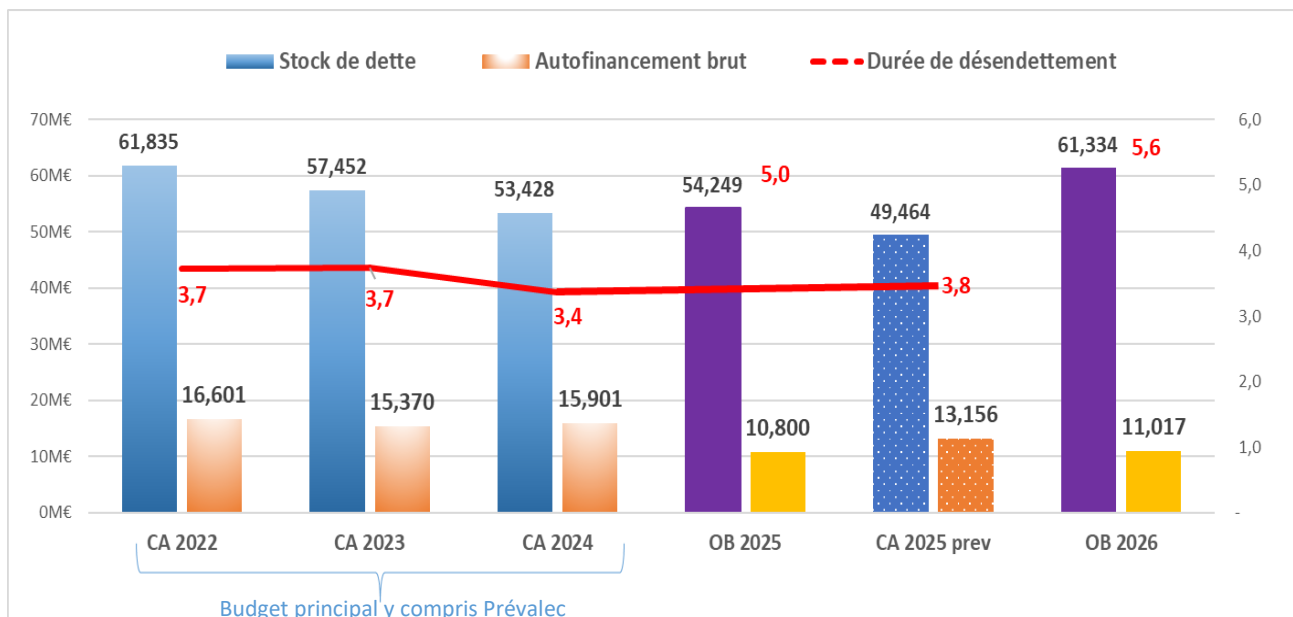
### 3.4.2. L'endettement se situe sous les niveaux d'alerte :

De 2023 à 2025, la CAN investit pour le développement de notre territoire sans recourir à l'emprunt. Cette période sans emprunt a été d'autant plus intéressante que les taux d'intérêts étaient élevés. Le stock de dette a diminué de 12 M€.

En 2026, la CAN maintient un niveau d'investissement ambitieux et nécessitant de recourir à nouveau à l'emprunt sans obérer sa capacité d'investissement pour les années futures.

Afin de mesurer le besoin de financement 2026 (voir partie 5 sur la gestion de la dette), l'hypothèse d'un recours à l'emprunt pour un montant théorique à ce stade de 15,870 M€ est retenu comme plafond pour 2026, y compris en prenant en compte les restes à réaliser d'investissement transférés sur 2026 estimés à 1,579 M€ en dépenses et à 2,787 M€ en recettes (subventions, cessions et FCTVA).

A l'aune de ces paramètres, la durée théorique de désendettement (stock de dette/autofinancement brut) anticipée fin 2026 est estimée autour de 5,6 années, en deçà des niveaux d'alerte généralement fixé à 8 ans pour les EPCI. Elle sera très probablement inférieure une fois le budget exécuté (sous réserve des mesures de la Loi de Finances).



Ces ratios sont très sensibles à l'évolution asymétrique du niveau d'investissement et de l'autofinancement.

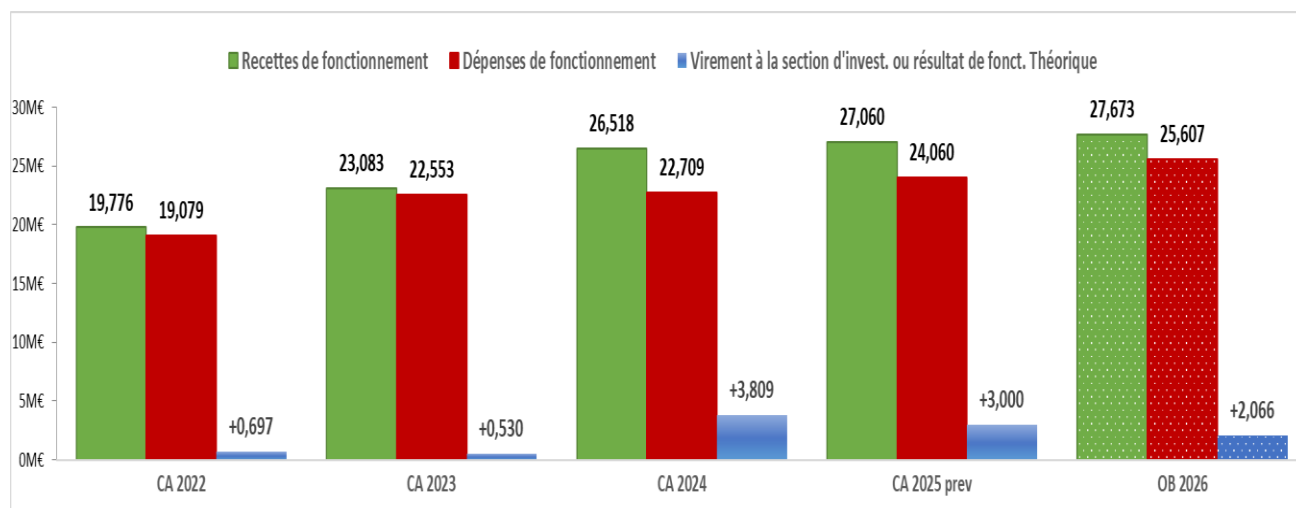
## 4. LES BUDGETS ANNEXES

A côté du budget principal, pour l'année 2026, la CAN va gérer 6 budgets annexes dont 4 services publics industriels et commerciaux : Transports, Assainissement, Eau potable et Energies renouvelables et 2 services publics administratifs : Prévalec et Zones d'activités économiques.

### 4.1. Budget Transports et mobilités

La CAN a reconduit la société Transdev comme délégataire du service public pour l'exploitation du réseau de transports collectifs et des mobilités actives et partagées (délibération du 13 novembre 2023). Le contrat entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2029.

**Les orientations budgétaires 2026 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 27,673 M€ et des dépenses de fonctionnement de 25,607 M€ hors virement vers la section d'investissement (2,066 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2026.**




**Les recettes 2026 sont prévues en hausse de +0,613 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.** Cette augmentation se retrouve principalement dans l'accroissement des recettes du versement mobilité lié à la hausse de l'assiette fiscale (+2%). Le coefficient du versement mobilité de 1,25% en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ne peut plus augmenter dans le cadre réglementaire actuel. Une part de la hausse repose aussi sur la progression du loyer d'usage payé par le délégataire pour l'exploitation des biens mis à disposition.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +1,547 M€ par rapport à l'atterrissage 2025 prévisionnel.**

Cette hausse concerne essentiellement la contribution versée au délégataire tenant compte d'une part, du taux d'actualisation estimée par la direction des Finances à +3%<sup>1</sup> (+0,410 M€), d'autre part, de la hausse des recettes compensées (+0,350 M€) et enfin, des avenants au contrat (+0,380 M€), améliorant l'offre des transports collectifs.

Se rajoute à ces facteurs de hausse, la dotation aux amortissements (+0,300 M€) qui suit la montée en charge des investissements.

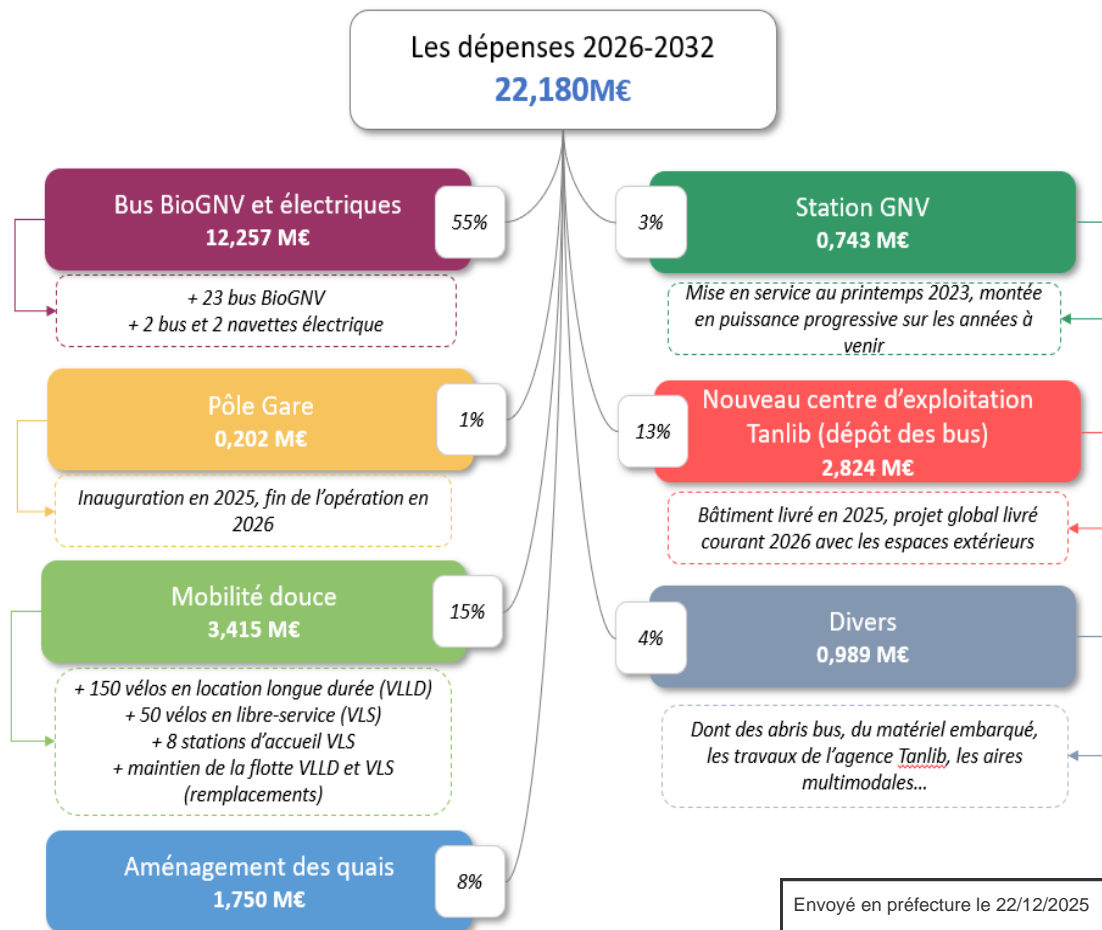
Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le   
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

<sup>1</sup> Depuis 2024, le taux d'actualisation est calculé à partir de la progression n-1 de 6 index, soit l'évolution du prix du gazole, du biogaz, de l'électricité, du taux de salaire horaire, du prix de réparation des véhicules et du prix des produits industriels.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2025 à date s'élève à 4,190 M€, en diminution de -0,509 M€ par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

TRANSPORTS - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
					OB/BP	OB/CAp
Versement mobilité	23,419	23,700	24,000	24,480	+3,3%	+2,0%
Autres dotations et participations	1,798	1,777	1,738	1,639	-7,8%	-5,7%
Autres recettes (dont loyers d'usage des biens)	0,930	1,056	0,901	1,258	+19,1%	+39,6%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>26,147</b>	<b>26,533</b>	<b>26,639</b>	<b>27,377</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+2,8%</b>
Amortissements des subventions	0,290	0,344	0,421	0,296	-14,0%	-29,7%
Autres opérations d'ordre	0,081	0,130			-100,0%	
<b>Total recettes</b>	<b>26,518</b>	<b>27,007</b>	<b>27,060</b>	<b>27,673</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+2,3%</b>
Contribution versée au délégataire	18,080	19,650	19,100	20,257	+3,1%	+6,1%
Autres achats et services	1,197	1,360	1,370	1,366	+0,4%	-0,3%
Dépenses de personnel de la CAN	0,408	0,408	0,420	0,438	+7,4%	+4,3%
Autres charges de gestion courante	0,959	1,140	1,050	1,110	-2,6%	+5,7%
Autres dépenses		0,017		0,016	-5,9%	
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>20,644</b>	<b>22,575</b>	<b>21,940</b>	<b>23,187</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+5,7%</b>
Dotations aux amortissements	2,065	2,301	2,120	2,420	+5,2%	+14,2%
Autres opérations d'ordre						
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique		2,131		2,066	-3,1%	
<b>Total dépenses</b>	<b>22,709</b>	<b>27,007</b>	<b>24,060</b>	<b>27,673</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+15,0%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+3,809</b>		<b>+3,000</b>			
Résultat antérieur reporté	+5,576		+4,037			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+9,385</b>		<b>+7,037</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>5,503</b>	<b>3,958</b>	<b>4,699</b>	<b>4,190</b>	<b>+5,9%</b>	<b>-10,8%</b>

Le programme d'investissement 2026 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2026-2032 de 22 M€ résolument tournée vers la décarbonation des mobilités.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

En 2026, la CAN prévoit d'investir 5,104 M€ auxquels s'ajouteront 2,911 M€ de reports prévisionnels correspondants principalement aux acquisitions de bus dont la livraison interviendra en 2026.

TRANSPORTS - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
					OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	7,855	11,769	7,263	5,104	-56,6%	-29,7%
Remboursement avance de l'Etat	0,134	0,135	0,134	0,135	+0,0%	+0,7%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>7,989</b>	<b>11,904</b>	<b>7,397</b>	<b>5,239</b>	<b>-56,0%</b>	<b>-29,2%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	0,532	0,874	0,698	0,963	+10,2%	+38,0%
<b>Total dépenses</b>	<b>8,521</b>	<b>12,778</b>	<b>8,095</b>	<b>6,202</b>	<b>-51,5%</b>	<b>-23,4%</b>
Recettes d'invest (Subventions, FCTVA)	1,852	0,980	1,796	1,050	+7,1%	-41,5%
Affectation du rés de fonct à l'investissement	1,346		5,347			-100,0%
Emprunts		6,966			-100,0%	
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>3,198</b>	<b>7,946</b>	<b>7,143</b>	<b>1,050</b>	<b>-86,8%</b>	<b>-85,3%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	2,227	2,701	2,399	3,086	+14,3%	+28,6%
Virement de la section de fonctionnement		2,131		2,066	-3,1%	
<b>Total recettes</b>	<b>5,425</b>	<b>12,778</b>	<b>9,542</b>	<b>6,202</b>	<b>-51,5%</b>	<b>-35,0%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-3,096</b>		<b>+1,447</b>			
Résultat antérieur reporté	-1,669		-4,765			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-4,765</b>		<b>-3,318</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-0,633</b>		<b>-0,900</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>4,620</b>		<b>3,720</b>			

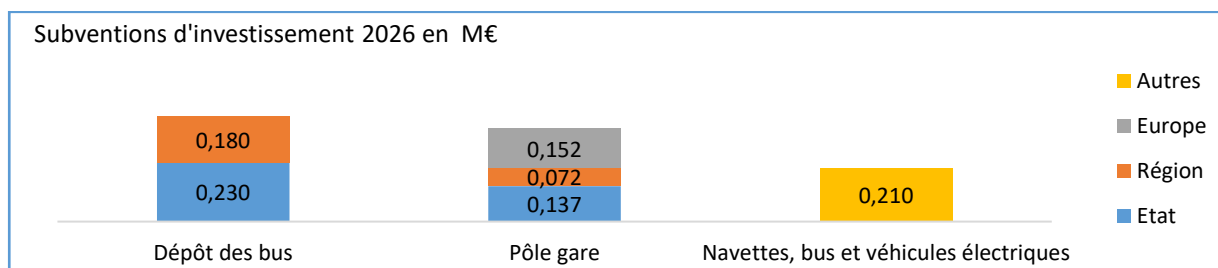
Elle poursuit son engagement en faveur d'une mobilité durable en remplaçant progressivement sa flotte de bus diesel par des véhicules électriques et d'autres alimentés au gaz naturel (GNV). En 2026, il est prévu l'acquisition de 6 bus bioGNV pour une enveloppe globale de 2,402 M€, d'1 bus électrique à gabarit réduit pour 0,550 M€ et de 2 navettes électriques pour 0,660 M€.

La transition énergétique passe aussi par la finalisation du nouveau centre d'exploitation des mobilités décarbonées adossé à la station d'avitaillement au GNV et sur lequel sont posés des panneaux photovoltaïques. Ce projet qui a commencé en 2023 sera finalisé en 2026 pour un coût global de 12,600 M€ dont 1,325 M€ inscrits au budget 2026.

Concernant le développement de la mobilité douce, le budget 2026 prévoit une enveloppe de 0,890 M€ destinée à l'acquisition de 50 vélos en libre-service, 150 vélos en location longue durée ainsi qu'à l'aménagement de box de rangement. Par ailleurs, des travaux pour la construction de pistes cyclables d'un montant de 2,043 M€ inscrits au budget principal 2026 viendront renforcer le maillage cyclable des communes, en cohérence avec la stratégie définie par le schéma directeur cyclable de l'Agglomération.

Pour faciliter l'usage de transports collectifs, la CAN finalisera la construction du Pôle Gare Niort-Atlantique entamée en 2022. Une partie des travaux est imputée dans le budget annexe Transports avec une enveloppe de 0,200 M€ qui sera proposée au budget 2026.

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 4,190 M€ et par des subventions pour un montant de 0,981 M€ dont la répartition se présente comme suit :



Comme pour tous ses projets d'investissement, la CAN s'inscrit dans une recherche proactive de co-financement.

**Les engagements pluriannuels (AP/CP) :**


Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées lors des précédents Conseils d'Agglomération (les montants peuvent donc différer des orientations budgétaires) :

1. Pôle gare – phase 1 (PEM et parking de reconstitution) (2022-2026) (5,100M€ ttc)

Pôle gare - phase 1 - PEM et parking de reconstitution	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,100</b>	<b>0,101</b>	<b>1,629</b>	<b>2,083</b>	<b>0,550</b>	<b>0,202</b>	<b>0,535</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,103	0,015	0,036	0,287	0,660	0,026	0,079
Recettes Subventions	1,752	0,007		0,344	1,040	0,361	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>2,245</b>	0,079	1,593	1,452	-1,150	-0,185	0,456

2. Pôle d'exploitation des transports décarbonés – partie dépôt bus (2022-2026) (13,000M€ ht)

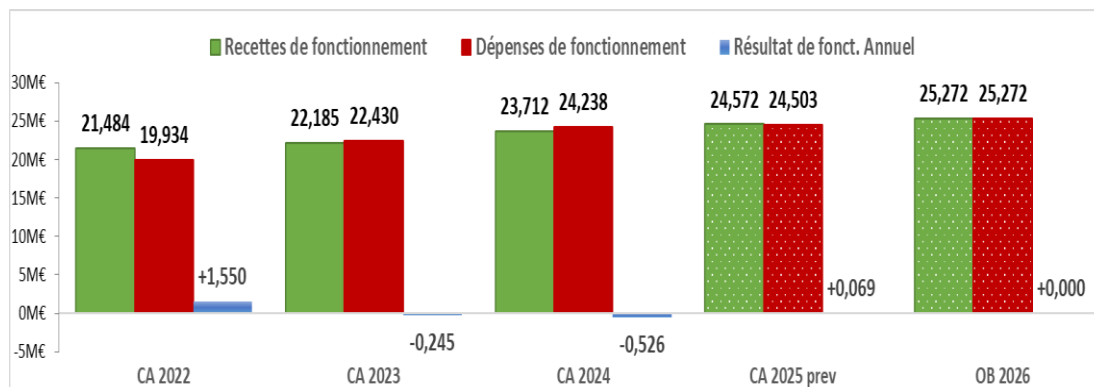
Pôle de transport décarboné - partie dépôt bus	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
<b>AP - Dépenses</b>	<b>13,000</b>	<b>0,604</b>	<b>1,349</b>	<b>3,658</b>	<b>4,300</b>	<b>1,325</b>	<b>1,499</b>	<b>0,265</b>	
Recettes Subventions	2,467	0,166		0,245	0,436	0,410	0,300	0,520	0,390
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>10,533</b>	0,439	1,349	3,413	3,864	0,915	1,199	-0,255	-0,390

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le   
 ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

## 4.2. Budget Prévention, Valorisation des déchets et Economie circulaire (PREVALEC)

Depuis 2025, l'activité Prévalec est comptabilisée dans un budget annexe soumis à la nomenclature M 57 et non assujéti à la TVA. Ce budget est doté de l'autonomie financière et est administré par un conseil d'exploitation.

**Les orientations budgétaires 2026 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 25,272 M€ et des dépenses de fonctionnement de 25,272 M€ hors virement vers la section d'investissement (0 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2026.**



**Les recettes de fonctionnement 2026 sont présentées en hausse de +0,700 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.**

La dynamique des recettes de TEOM repose exclusivement sur l'augmentation des valeurs locatives dont la part réglementaire suit l'inflation constatée fin novembre n-1 pour les locaux d'habitation (+1% estimé par la direction des Finances et Fiscalités) et l'évolution des loyers pour les locaux professionnels constatée en n-2 estimée à +1%. Les orientations budgétaires 2026 prévoient une hausse de +0,394 M€ du produit de TEOM par rapport au montant 2025 anticipé.

Les recettes d'exploitation sont prévues en hausse de +0,581 M€ en 2026 par rapport au montant 2025 anticipé. Il est projeté courant 2026 une hausse des tarifs de la redevance spéciale dont les gains sont estimés à +0,437 M€. La valorisation des déchets (cartons, emballages-papiers et autres matières) est également prévue à la hausse (+ 0,160 M€).

**Les dépenses de fonctionnement 2026 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +0,769 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.**

Cette hausse provient essentiellement d'un côté, des dépenses de personnel (+0,380 M€) visant à procéder à une partie des recrutements prévus dans la réorganisation des services de PREVALEC validée au CST en décembre 2024 et d'un autre côté, la progression de la dotation aux amortissements (+0,230 M€) qui suit le renouvellement des camions de bennes à ordures et la modernisation de nos matériels techniques.

S'agissant des coûts de traitement, de tri et de transport des déchets, ils sont stabilisés pour 2026. Ils prennent en compte d'une part, la hausse de la TGAP de 65 € à 72 € la tonne prévue dans le PLF 2026 et d'autre part, l'application du taux de TVA minoré à 5,5% contre 10% actuellement pour l'ensemble des prestations liées à au service de collecte et de traitement des déchets.

Cette maîtrise des coûts résulte de l'application du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Enfin, la mise en œuvre d'outils d'information et d'optimisation (Appli « mon tri » à destination des usagers, géolocalisation de bennes, sondes télérelève pour les points d'apports volontaires, le contrôle d'accès aux déchetteries) et la multiplication des actions de prévention permettront de réduire le volume des déchets traités.

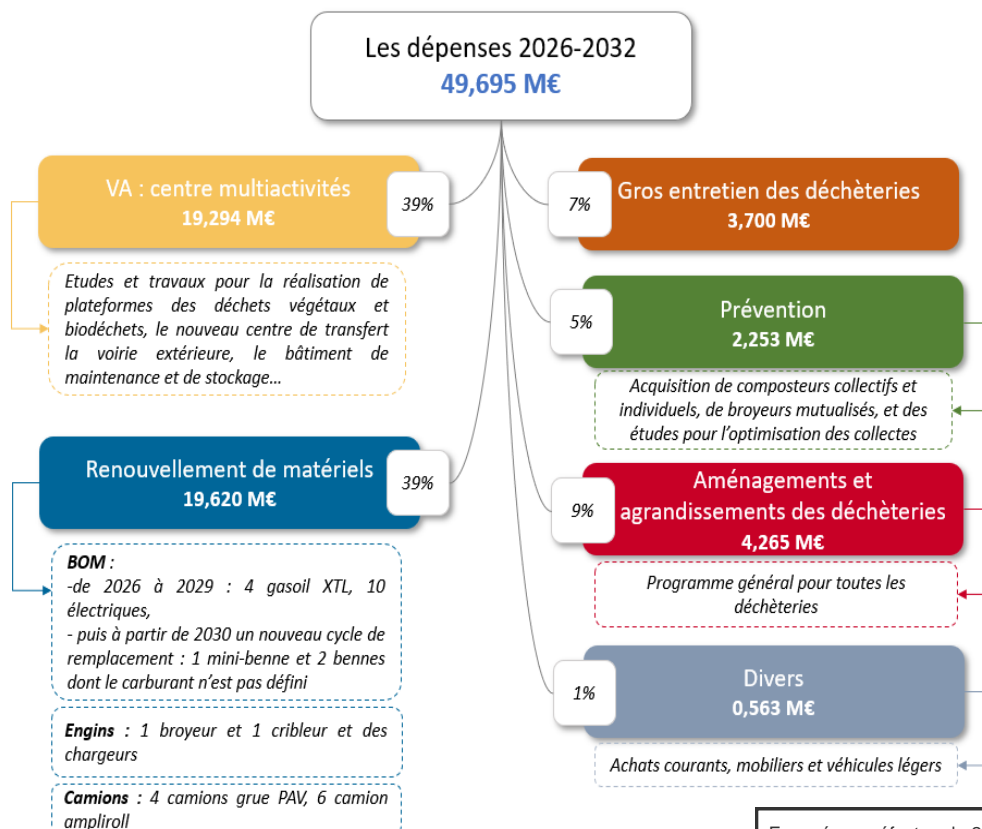
A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2026 à date s'éleverait à 2,820 M€, en progression par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

Les montants de 2024 des deux tableaux suivants sont extraits du budget principal et retraités comme si l'activité Prévalec avait fait l'objet d'un budget annexe sur la période.

PREVALEC - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en % OB/BP OB/CAp	
TEOM y compris rôles supplémentaires	19,274	19,655	19,742	20,136	+2,4%	+2,0%
Recettes d'exploitation*	2,037	2,568	2,124	2,705	+5,3%	+27,4%
Dotations et participations (éco-organismes)	1,865	1,897	2,324	2,080	+9,6%	-10,5%
Autres recettes	0,201	0,010	0,036	0,005	-50,0%	-86,1%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>23,377</b>	<b>24,130</b>	<b>24,226</b>	<b>24,926</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+2,9%</b>
Recettes d'ordr dont amort. des subventions	0,335	0,337	0,346	0,346	+2,7%	+0,0%
<b>Total recettes</b>	<b>23,712</b>	<b>24,467</b>	<b>24,572</b>	<b>25,272</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+2,8%</b>
Prestations de tri, de transports et de traitement	8,033	7,892	7,919	7,827	-0,8%	-1,2%
Carburants	0,928	0,925	0,880	0,900	-2,7%	+2,3%
Entretien véhicules	1,141	1,114	1,254	1,152	+3,4%	-8,1%
Autres achats et services	2,441	2,490	2,373	2,609	+4,8%	+9,9%
Dépenses de personnel	8,761	9,000	9,109	9,489	+5,4%	+4,2%
Autres dépenses	0,014	0,046	0,035	0,129	+180,4%	+268,6%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>21,318</b>	<b>21,467</b>	<b>21,570</b>	<b>22,106</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+2,5%</b>
Dotations aux amortissements	2,920	3,000	2,933	3,166	+5,5%	+7,9%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique		0,000		0,000		
<b>Total dépenses</b>	<b>24,238</b>	<b>24,467</b>	<b>24,503</b>	<b>25,272</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+3,1%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-0,526</b>		<b>+0,069</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>2,059</b>	<b>2,663</b>	<b>2,656</b>	<b>2,820</b>	<b>+5,9%</b>	<b>+6,2%</b>

\* Apports en déchetteries, redevances spéciale, revente de matériaux

Le programme d'investissement 2026 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2026-2032 de 49,7 M€ essentiellement axée vers la décarbonation des bennes à ordures ménagères, la modernisation des équipements et l'amélioration de nos process industriels.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE



En 2026, la CAN prévoit d'investir 7,263 M€ auxquels s'ajouteront 0,473 M€ de reports prévisionnels et comprendra principalement :

- 3 bennes à ordures ménagères électriques pour un total de 1,471 M€
- 1 benne thermique compatible biocarburant pour 0,300 M€
- 1 camion grue et 1 ampliroll pour 0,695 M€
- Des engins pour favoriser la valorisation des déchets végétaux (broyeur, plateforme, cribleur...) pour 1,020M€,
- Le renouvellement des points d'apport volontaires et bacs individuels pour 1,116 M€ et la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs pour 0,248 M€,
- L'entretien des déchetteries pour 0,950 M€
- L'aménagement des déchetteries pour 0,735 M€.

PREVALEC - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
					OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	3,905	5,063	3,259	7,263	+43,5%	+122,9%
Remboursement du capital de la dette		0,250	0,110	0,250	+0,0%	+127,3%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>3,905</b>	<b>5,313</b>	<b>3,369</b>	<b>7,513</b>	<b>+41,4%</b>	<b>+123,0%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	0,451	0,337	0,346	0,346	+2,7%	+0,0%
<b>Total dépenses</b>	<b>4,356</b>	<b>5,650</b>	<b>3,715</b>	<b>7,859</b>	<b>+39,1%</b>	<b>+111,5%</b>
Subv d'investissement	0,099			0,030		
FCTVA	0,479	0,650	0,220	1,100	+69,2%	+400,0%
Autres recettes				0,009		
Emprunts		2,000	2,000	3,554	+77,7%	+77,7%
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>0,578</b>	<b>2,650</b>	<b>2,220</b>	<b>4,693</b>	<b>+77,1%</b>	<b>+111,4%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	3,036	3,000	2,934	3,166	+5,5%	+7,9%
Virement de la section de fonctionnement		+0,000		0,000		
<b>Total recettes</b>	<b>3,614</b>	<b>5,650</b>	<b>5,154</b>	<b>7,859</b>	<b>+39,1%</b>	<b>+52,5%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-0,742</b>			<b>+1,439</b>		
Résultat antérieur reporté						
<b>Résultat cumulé</b>				<b>+1,439</b>		
<b>Variation du fonds de roulement</b>				<b>+1,508</b>		
<b>Fonds de roulement de clôture</b>				<b>1,508</b>		

Les dépenses d'investissement 2026 sont financées par 1,100 M€ de FCTVA, un autofinancement brut de 2,820 M€ et par un recours à l'emprunt de 3,554 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire.

#### Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées lors des précédents conseils d'Agglomération (les montants peuvent donc différer des orientations budgétaires) :

1. Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée des déchets 2025-2028 (8,850 M€ ttc)

#### Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée des Déchets 2025-2028

	Total	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>AP - Dépenses</b>	<b>8,850</b>	<b>2,945</b>	<b>2,515</b>	<b>1,950</b>	<b>1,440</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,452	0,483	0,413	0,320	0,236
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>7,398</b>	2,462	2,102	1,630	1,204

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

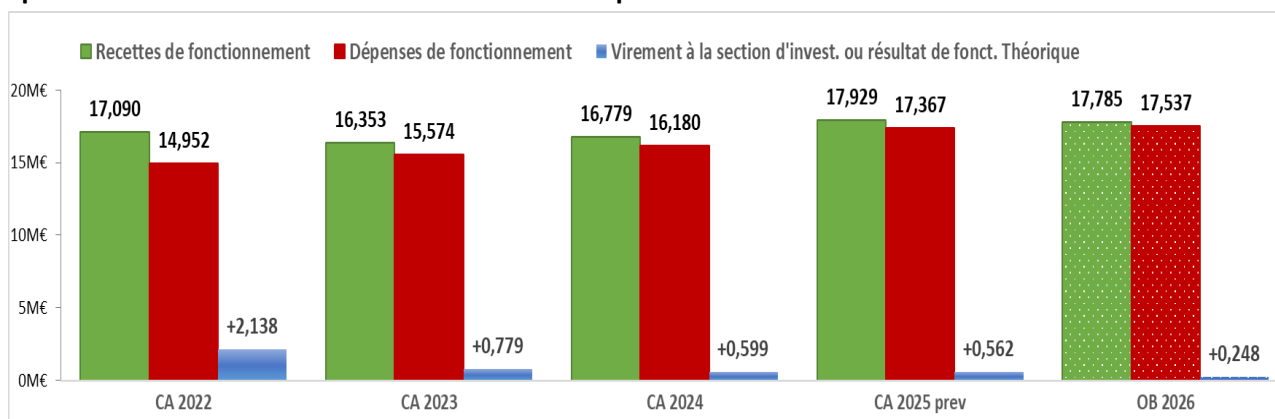


### 4.3. Budget Assainissement

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'exploitation de l'activité Assainissement sera assurée par la SPL « Société des Eaux du Niortais » (SEN) dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

Cette gestion confiée dans le cadre d'un marché de prestation ne remet pas en cause le maintien d'un budget annexe qui porte la facturation, une grande partie des charges de fonctionnement ainsi que les investissements. Le personnel est passé en 2025 sous statut de droit privé dans le cadre de l'accord d'entreprise élaboré en 2022 et approuvé en janvier 2023.

**Les orientations budgétaires 2026 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 17,785 M€ et des dépenses de fonctionnement de 17,537 M€ hors virement vers la section d'investissement (0,248 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2026.**



**Les recettes de fonctionnement 2026 sont présentées en hausse de +0,144 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.**

Les recettes de la redevance d'assainissement s'élèvent à 13,000 M€ en 2026 contre 12,500 M€ en réalisé prévisionnel 2025. Cette hausse prend uniquement en compte l'effet année pleine de la tarification 2025. Les tarifs n'augmenteront pas en 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif se substitue à la redevance modernisation des réseaux d'assainissement. Elle est payée par les particuliers et les entreprises raccordés au réseau collectif et a pour objectif de renforcer le principe « pollueur-payeur ». Son montant s'établira en 2026 à 0,800 M€ contre 0,420 M€ en 2025 et elle sera reversée entièrement aux agences de l'eau. Par ailleurs, le personnel étant géré directement au sein de la SPL, les travaux en régie comptabilisés en recettes sur le budget 2025 pour un montant réalisé prévisionnel anticipé de 0,990 M€ ne figureront plus dans le budget 2026. Il en est de même pour la contribution eaux pluviales (0,566 M€ en 2025) qui sera directement versée du budget principal auprès de la SPL SEN, cette dernière portant les charges de personnel assurant l'entretien des réseaux d'eaux pluviales.

Enfin, la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) est ajustée à la baisse de -0,100 M€ au regard du ralentissement des autorisations d'urbanisme.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +0,170 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.**

Cette hausse des dépenses se retrouve essentiellement sur trois postes. Premièrement, la prestation de service rendue par la SPL (transfert de la masse salariale initialement portée par le budget, assurance, formation) est assujettie à la TVA. Cela occasionne donc une hausse globale de +0,586 M€. Deuxièmement, le reversement aux agences de l'eau de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif qui passe de 0,420 M€ à 0,800 M€ en 2026, soit +0,380 M€. Troisièmement, la progression de la dotation aux amortissements (+0,147 M€).

En compensation de ces hausses, d'autres postes de dépenses diminuent. Principalement, on retrouve la forte baisse des tarifs d'électricité liée aux nouveaux marchés (-0,750 M€) et la diminution de la contribution au frais généraux versée au budget principal (-0,130 M€) liée au renforcement de l'autonomie de l'activité au sein de la SPL SEN.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2026 à date s'élève à 5,886 M€, en hausse par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en % OB/BP OB/CAP	
Redevances assainissement	12,011	12,700	12,500	13,000	+2,4%	+4,0%
Autres recettes d'exploitation	2,054	2,154	2,480	2,192	+1,8%	-11,6%
Autres recettes	0,538	0,604	0,529	1,202	+99,0%	+127,2%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>14,603</b>	<b>15,458</b>	<b>15,509</b>	<b>16,394</b>	<b>+6,1%</b>	<b>+5,7%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subv et travaux en régie	2,176	2,420	2,420	1,391	-42,5%	-42,5%
<b>Total recettes</b>	<b>16,779</b>	<b>17,878</b>	<b>17,929</b>	<b>17,785</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,8%</b>
Convention de prestation SPL (montant ttc)				3,592		
Charges à caractère général hors convention SPL	4,918	4,959	5,265	4,771	-3,8%	-9,4%
Dépenses de personnel	3,330	4,360	3,796	0,790	-81,9%	-79,2%
Autres charges de gestion courante	0,122	0,200	0,130	0,200	+0,0%	+53,8%
Charges d'intérêts d'emprunt	1,340	1,275	1,215	1,126	-11,7%	-7,3%
Autres dépenses	0,432	0,713	0,399	0,349	-51,1%	-12,5%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>10,142</b>	<b>11,507</b>	<b>10,805</b>	<b>10,828</b>	<b>-5,9%</b>	<b>+0,2%</b>
Dotations aux amortissements	6,038	6,309	6,562	6,709	+6,3%	+2,2%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique		0,062		0,248	+300,0%	
<b>Total dépenses</b>	<b>16,180</b>	<b>17,878</b>	<b>17,367</b>	<b>17,785</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+2,4%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+0,599</b>		<b>+0,562</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,621		+1,220			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+1,220</b>		<b>+1,782</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>4,461</b>	<b>3,951</b>	<b>4,704</b>	<b>5,566</b>	<b>+40,9%</b>	<b>+18,3%</b>

\* Red modernisation des réseaux, contribution eaux pluviales, red assainissement non collectif, travaux de branchements

La CAN poursuit son programme d'investissement prévu à hauteur de 7,542 M€ auxquels s'ajouteront les reports sur des opérations d'équipement non achevées en 2025.

ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en % OB/BP OB/CAP	
Dépenses d'équipement	6,207	6,999	4,803	7,542	+7,8%	+57,0%
Remboursement du capital de la dette	2,309	2,380	2,371	2,400	+0,8%	+1,2%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>8,516</b>	<b>9,379</b>	<b>7,174</b>	<b>9,942</b>	<b>+6,0%</b>	<b>+38,6%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	2,441	3,020	2,944	1,991	-34,1%	-32,4%
<b>Total dépenses</b>	<b>10,957</b>	<b>12,399</b>	<b>10,118</b>	<b>11,933</b>	<b>-3,8%</b>	<b>+17,9%</b>
Subv d'investissement	2,049	0,770	0,370	0,460	-40,3%	+24,3%
FCTVA	1,011	1,100	0,600	1,400	+27,3%	+133,3%
Affectation du rés de fonct à l'investissement	3,194					
Emprunts	2,400	3,557		2,515	-29,3%	
Recettes diverses	0,001	0,001	0,047	0,001	+0,0%	-97,9%
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>8,655</b>	<b>5,428</b>	<b>1,017</b>	<b>4,376</b>	<b>-19,4%</b>	<b>+330,3%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	6,304	6,909	7,086	7,309	+5,8%	+3,1%
Virement de la section de fonctionnement		0,062		0,248	+300,0%	
<b>Total recettes</b>	<b>14,959</b>	<b>12,399</b>	<b>8,103</b>	<b>11,933</b>	<b>-3,8%</b>	<b>+47,3%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+4,002</b>		<b>-2,015</b>			
Résultat antérieur reporté	-0,905		+3,097			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+3,097</b>		<b>+1,082</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+1,407</b>		<b>-1,453</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>4,317</b>		<b>2,864</b>			

Le recours à l'emprunt théorique présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

**Le plan d'investissement de 7,542 M€** proposé au budget 2026 comprendra principalement :

- Des renouvellements de réseau d'assainissement (Echiré, Chauray, Magné, Niort) : 4,506 M€
- Des travaux à la STEP Goilard : 0,220 M€
- Des travaux et matériels divers : 1,178 M€

**Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut 5,566 M€, par des subventions pour 0,460 M€ de l'Agence de l'eau, du FCTVA pour 1,400 M€ et par un recours à l'emprunt de 2,515 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs et restes à réaliser d'investissement.**

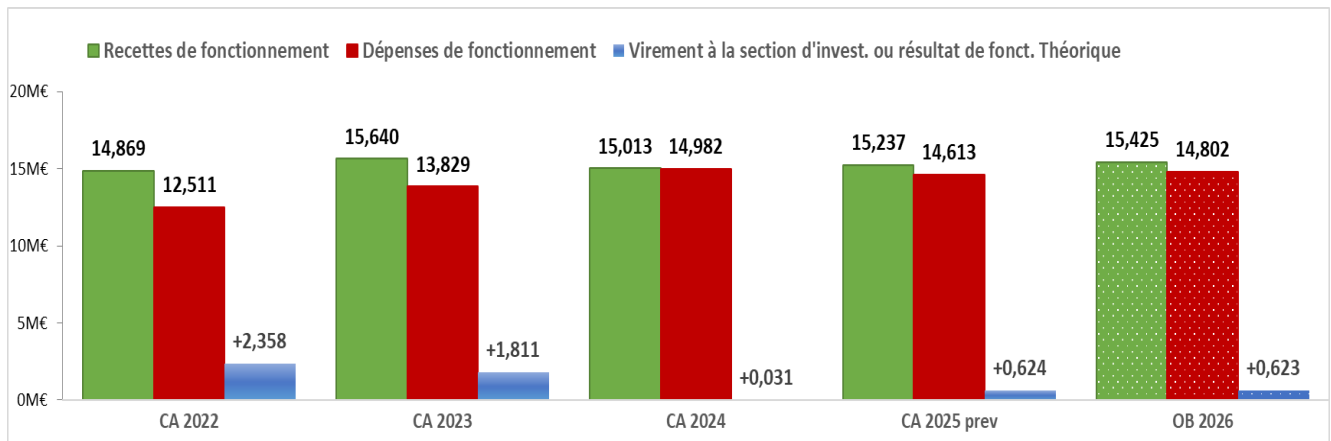
#### 4.4. Budget Eau potable

Depuis 2023, la CAN a repris en Régie l'ensemble de l'exploitation de l'eau potable des structure intégrées dans le périmètre de la seule Agglomération du Niortais (ex Syndicat des eaux du Vivier et ex Syndicat d'eau de la Vallée de la Courance).

La création de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » approuvée par le Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023 est en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024. Depuis cette date, la gestion de l'eau est en partie administrée par la SPL dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

Cette gestion par contrat de prestation nécessite le maintien d'un budget annexe qui porte la facturation ainsi que les investissements en matière d'eau potable.

**Aussi, en 2026, les orientations budgétaires prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 15,425 M€ et des dépenses de fonctionnement de 14,802 M€ hors virement vers la section d'investissement (0,623 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2026.**



**Les recettes de fonctionnement 2026 sont présentées en hausse de +0,188 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.**

Les recettes de la redevance d'eau s'élèvent à 9,500 M€ en 2026 au même niveau que le réalisé prévisionnel 2025. Les tarifs n'augmenteront pas en 2026.

La hausse des recettes provient essentiellement des subventions attendues du programme Re-Resources en progression de +0,153 M€ pour 2026.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 sont en augmentation de +0,189 M€ par rapport au compte administratif anticipé 2025.**

La contribution versée à la SPL SEN progresse de +0,183 M€ suite à l'intégration de nouvelles dépenses (assurance, carburant, mutualisation de certains agents de l'assainissement...). La dotation aux amortissements évolue de +0,277 M€ en lien avec la montée en charge des investissements. En compensation, des ajustements ont été effectués sur divers autres postes de dépenses.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut de 3,213 M€ en 2026 est présenté en hausse de +0,266 M€ par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

SERVICE DES EAUX - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
					OB/BP	OB/CAp
Ventes d'eau aux abonnés	8,763	9,400	9,499	9,500	+1,1%	+0,0%
Autres recettes d'exploitation*	5,154	4,985	4,814	4,748	-4,8%	-1,4%
Autres recettes	0,648	0,846	0,724	0,967	+14,3%	+33,6%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>14,565</b>	<b>15,231</b>	<b>15,037</b>	<b>15,215</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+1,2%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subventions	0,448	0,217	0,200	0,210	-3,2%	+5,0%
<b>Total recettes</b>	<b>15,013</b>	<b>15,448</b>	<b>15,237</b>	<b>15,425</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+1,2%</b>
Convention de prestation SPL	3,429	4,223	4,593	4,776	+13,1%	+4,0%
Charges à caractère général hors convention SPL	3,773	3,948	3,438	3,441	-12,8%	+0,1%
Dépenses de personnel	1,527	0,590	0,612	0,577	-2,2%	-5,7%
Autres charges de gestion courante	0,106	0,300	0,150	0,300	+0,0%	+100,0%
Charges d'intérêts d'emprunt	0,400	0,430	0,444	0,382	-11,2%	-14,0%
Autres dépenses	2,698	3,097	2,853	2,526	-18,4%	-11,5%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>11,933</b>	<b>12,588</b>	<b>12,090</b>	<b>12,002</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-0,7%</b>
Dotations aux amortissements	3,049	2,820	2,523	2,800	-0,7%	+11,0%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique	0,000	0,040	0,000	0,623	+1457,5%	
<b>Total dépenses</b>	<b>14,982</b>	<b>15,448</b>	<b>14,613</b>	<b>15,425</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+5,6%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+0,031</b>		<b>+0,624</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,955		+0,986			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+0,986</b>		<b>+1,610</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>2,632</b>	<b>2,643</b>	<b>2,947</b>	<b>3,213</b>	<b>+21,6%</b>	<b>+9,0%</b>

\* Redevance pollution domestique, Redevance modernisation des réseaux, Location de compteurs

\*\* Reversements redevance Agence de l'eau (pollution et modernisation des réseaux)

La CAN poursuit son programme d'investissement prévu à hauteur de 8,341 M€ auxquels s'ajouteront les reports sur des opérations d'équipement non achevées en 2025.

SERVICE DES EAUX - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
					OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	4,700	6,176	7,000	8,341	+35,1%	+19,2%
Remboursement du capital de la dette	1,354	1,465	1,410	1,560	+6,5%	+10,6%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>6,054</b>	<b>7,641</b>	<b>8,410</b>	<b>9,901</b>	<b>+29,6%</b>	<b>+17,7%</b>
Dépenses d'ordre	0,452	0,218	0,200	0,210	-3,7%	+5,0%
<b>Total dépenses</b>	<b>6,506</b>	<b>7,859</b>	<b>8,610</b>	<b>10,111</b>	<b>+28,7%</b>	<b>+17,4%</b>
Subv d'investissement	1,060	1,000	0,315	0,700	-30,0%	+122,2%
Affectation du rés de fonct à l'investissement	3,769					
Emprunts	2,700	3,998	2,300	5,988	+49,8%	+160,3%
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>7,529</b>	<b>4,998</b>	<b>2,615</b>	<b>6,688</b>	<b>+33,8%</b>	<b>+155,8%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	3,053	2,820	2,523	2,800	-0,7%	+11,0%
Virement de la section de fonctionnement		0,040		0,623	+1457,5%	
<b>Total recettes</b>	<b>10,582</b>	<b>7,858</b>	<b>5,138</b>	<b>10,111</b>	<b>+28,7%</b>	<b>+96,8%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+4,076</b>		<b>-3,472</b>			
Résultat antérieur reporté	-2,028		+2,048			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+2,048</b>		<b>-1,424</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+0,338</b>		<b>-2,848</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>3,034</b>		<b>+0,186</b>			

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

**Le plan d'investissement de 8,341 M€** proposé au budget 2026 comprendra principalement :

- Renouvellement et extension de réseaux (3,700 M€),
- Réhabilitation bâtiminaire (1,670 M€),
- Etudes, ingénierie SPL (0,860 M€),
- Acquisitions foncières (0,750 M€),
- Achat de compteurs électriques (0,350 M€),
- Travaux et aménagements divers (0,600 M€).

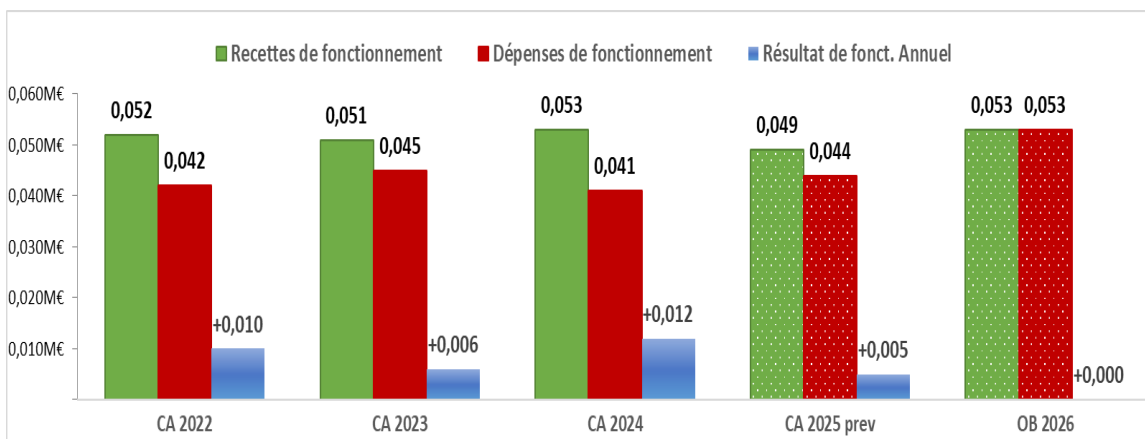
**Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3,939 M€, par des subventions pour 0,700 M€ et par un recours à l'emprunt de 5,262 M€** qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs et restes à réaliser.

#### 4.5. Budgets Energies renouvelables

Dans son engagement pour le développement durable, la CAN a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay Rohan-Rohan et le siège social de la CAN). A compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2026, une nouvelle installation photovoltaïque sera mise en service sur la toiture de Niort Tech dans la poursuite des travaux en cours sur ce site. Une partie de l'électricité produite sera autoconsommée par le bâtiment.

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée a minima sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

**Les orientations budgétaires prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 0,053 M€ et des dépenses de fonctionnement de 0,053 M€ hors virement vers la section d'investissement (0 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2026.**



**Les recettes de fonctionnement 2026 sont présentées en légère hausse de +0,004 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.**

Cette hausse provient de la mise en service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 du nouveau projet photovoltaïque sur Niort Tech qui comprendra 258 panneaux pour une production totale d'environ 50 MWh par an dont 46% sera autoconsommée.

Les recettes concernant les autres projets restent stables pour un volume de 0,038 M€.

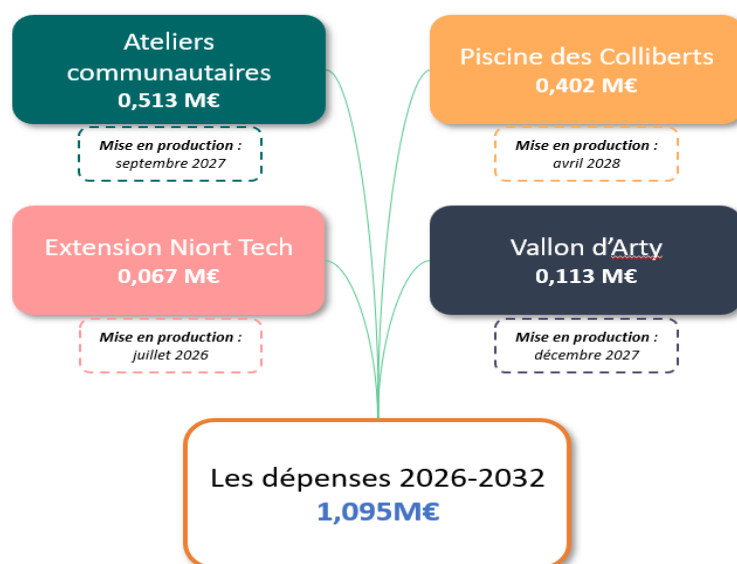
Les dépenses de fonctionnement 2026 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +0,009 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.

L'augmentation des dépenses repose essentiellement sur l'entretien et la dotation aux amortissements de la nouvelle installation photovoltaïque de Niort Tech.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut de 0,023 M€ en 2026 est présenté en hausse de +0,005 M€ par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

ENERGIES RENOUVELABLES - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en % OB/BP OB/CAp	
Ventes d'électricité Atelier relais Echiré	0,020	0,020	0,017	0,017	-15,0%	+0,0%
Ventes d'électricité Siège social	0,012	0,012	0,012	0,012	+0,0%	+0,0%
Ventes d'électricité Step Frontenay RR	0,010	0,009	0,009	0,009	+0,0%	+0,0%
Ventes d'électricité Niortech				0,002		
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>0,042</b>	<b>0,041</b>	<b>0,038</b>	<b>0,040</b>	<b>-2,4%</b>	<b>+5,3%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subventions	0,011	0,011	0,011	0,013	+18,2%	+18,2%
<b>Total recettes</b>	<b>0,053</b>	<b>0,052</b>	<b>0,049</b>	<b>0,053</b>	<b>+1,9%</b>	<b>+8,2%</b>
Fournitures et entretien des installations	0,004	0,007	0,006	0,002	-71,4%	-66,7%
Contribution au frais généraux	0,011	0,012	0,012	0,011	-8,3%	-8,3%
Impôts (CFE, IS)	0,002	0,003	0,002	0,004	+33,3%	+100,0%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>0,017</b>	<b>0,022</b>	<b>0,020</b>	<b>0,017</b>	<b>-22,7%</b>	<b>-15,0%</b>
Dotations aux amortissements	0,024	0,027	0,024	0,036	+33,3%	+50,0%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique		0,003			-100,0%	
<b>Total dépenses</b>	<b>0,041</b>	<b>0,052</b>	<b>0,044</b>	<b>0,053</b>	<b>+1,9%</b>	<b>+20,5%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+0,012</b>		<b>+0,005</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,042		+0,054			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+0,054</b>		<b>+0,059</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,019</b>	<b>0,018</b>	<b>0,023</b>	<b>+21,1%</b>	<b>+27,8%</b>

Le programme d'investissement 2026 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2026-2032 évaluée à 1,095 M€ de travaux répartis sur 4 projets.



En 2026, le budget proposé est de 0,168 M€ correspondants :

- A la fin des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de Niort Tech pour 0,067 M€ dont la mise en production devrait intervenir en juillet 2026.
- Au lancement des études et travaux pour les projets situés aux ateliers communautaires, à la piscine de Mauzé sur le Mignon et au Vallon d'Arty (0,056 M€).

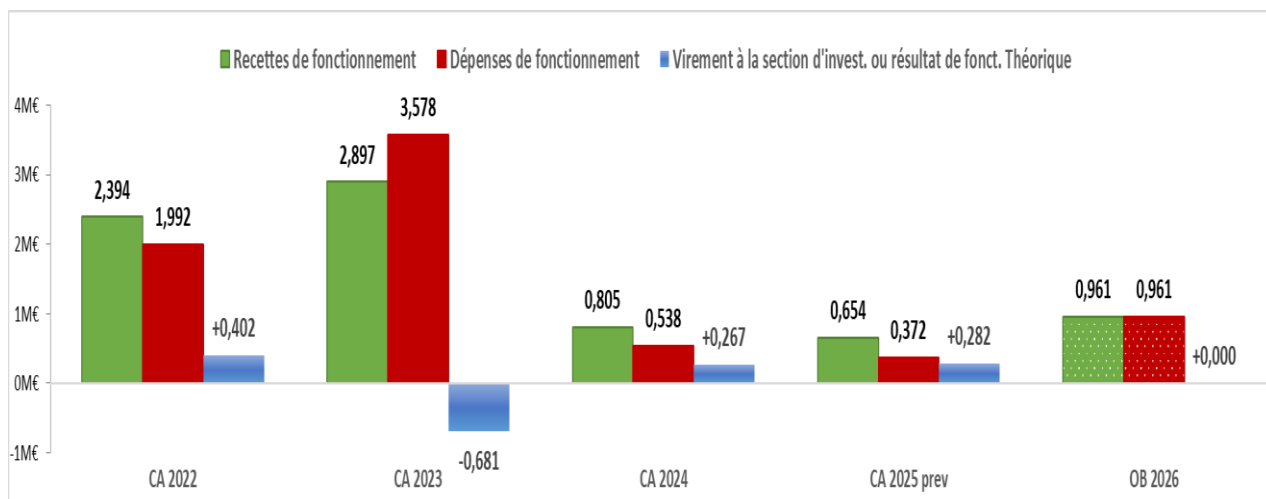
ENERGIES RENOUVELABLES - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
					OB/BP	OB/Cap
Dépenses d'équipement Niort tech		0,019	0,019	0,067	+252,6%	+252,6%
Dépenses d'équipement Piscine Mauzé		0,021		0,017	-19,0%	
Dépenses d'équipement Vallon d'Arty			0,008	0,017		+112,5%
Dépenses d'équipement ateliers communautaires		0,021		0,022	+4,8%	
Dépenses d'équipement non ventilées		0,009	0,001	0,045	+400,0%	+4400,0%
Remboursement avance au budget principal	0,020	0,010			-100,0%	
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>0,020</b>	<b>0,080</b>	<b>0,028</b>	<b>0,168</b>	<b>+110,0%</b>	<b>+500,0%</b>
Dépenses d'ordre	0,011	0,014	0,011	0,059	+321,4%	+436,4%
<b>Total dépenses</b>	<b>0,031</b>	<b>0,094</b>	<b>0,039</b>	<b>0,227</b>	<b>+141,5%</b>	<b>+482,1%</b>
Subv d'investissement Niortech				0,034		
Subv d'investissement Vallon d'Arty				0,010		
Affectation du rés de fonct à l'investissement	0,020					
Avance du budget principal Niort tech		0,019	0,019	0,025	+31,6%	+31,6%
Emprunts		0,042		0,076	+81,0%	
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>0,020</b>	<b>0,061</b>	<b>0,019</b>	<b>0,145</b>	<b>+137,7%</b>	<b>+663,2%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	0,024	0,030	0,024	0,082	+173,3%	+241,7%
Virement de la section de fonctionnement		0,003		0,000	-100,0%	
<b>Total recettes</b>	<b>0,044</b>	<b>0,094</b>	<b>0,043</b>	<b>0,227</b>	<b>+141,5%</b>	<b>+427,9%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+0,013</b>		<b>+0,004</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,001		+0,014			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+0,014</b>		<b>+0,018</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+0,005</b>		<b>+0,009</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>0,068</b>		<b>0,077</b>			

Les dépenses d'investissement sont financées par des subventions de l'Etat pour 0,044 M€ dont 0,034 M€ pour les installations à Niort tech dans le cadre du Fonds vert (projet à 80% financé par le Fonds vert), par un autofinancement brut de 0,023 M€, et par un recours à l'emprunt de 0,076 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs et restes à réaliser.

#### 4.6. Budget Zones d'activités économiques (ZAE)

La Communauté d'Agglomération assure l'entretien de 23 Zones d'activités économiques dont 16 restent gérées en budget annexe compte tenu des terrains encore disponibles nécessitant des aménagements.

Les orientations budgétaires prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 0,961 M€ et des dépenses de fonctionnement de 0,961 M€ hors virement vers la section d'investissement (0 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2026.



La programmation des travaux 2026 s'élève à 0,205 M€. Il s'agit de viabiliser les terrains destinés à la vente auprès d'entreprises désireuses de s'installer ou de se déplacer sur notre territoire. Ces travaux concerneront en 2026 les zones suivantes :

- Zone Les Rochereaux - Chauray (0,080 M€)
- Zone les Sablonnières - Epannes (0,065M€).
- Zone de la Fiée des Lois - Prahecq (0,040 M€),
- Zone Le Luc les Carreaux 2 - Echiré (0,010 M€)
- Zone des Pierrailleuses (0,010 M€)

A ces dépenses s'ajoutent les échéances d'emprunt ayant financé la zone de Terre de sports pour un montant de 0,989 M€ en 2026 dont 0,103 M€ d'intérêts. On constate une progression de l'annuité entre 2025 et 2026 en raison de la renégociation sur 10 ans du prêt initial in fine. Cela occasionne un remboursement en capital à couvrir par le budget principal à hauteur de 0,300 M€ en 2026.

Parallèlement, sera proposé au BP 2026 un montant de cessions foncières à hauteur de 0,550 M€ concernant principalement :

- Zone la Garenne Portes du Marais à Niort/Bessines (0,204 M€),
- Zone Les Chéracles Prin Deyrançon (0,166 M€),
- Zone Trévins Chauray (0,180 M€).

### Les autres postes de dépenses et de recettes concernent des opérations d'ordre liées aux variations de stocks.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut de 0,242 M€ en 2026 est présenté en hausse de +0,014 M€ par rapport au compte administratif 2025 anticipé.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
Montants en millions d'€					OB/BP	OB/CAp
Ventes de terrains aménagés Luc des carreaux 2 -Echiré		0,344		0,204	-40,7%	
Ventes de terrains aménagés Les Chéracles Prin Deyrançon				0,166		
Ventes de terrains aménagés ZAE Trévins Chauray			0,180	0,180		+0,0%
Ventes de terrains aménagés La Garenne	0,208	0,600			-100,0%	
Ventes de terrains aménagés Les Sablonnières Epannes		0,120	0,122		-100,0%	-100,0%
Ventes de terrains aménagés ZAC Batipolis	0,192	0,487			-100,0%	
Ventes de terrains aménagés ZAC de Fors	0,032	0,045			-100,0%	
Ventes de terrains aménagés ZAC de Beauvoir		0,025			-100,0%	
Ventes de terrains aménagés Terres de sports		0,017			-100,0%	
Ventes de terrains aménagés ZAE Les Vignes			0,113			-100,0%
Autres recettes	0,090		0,008			-100,0%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>0,522</b>	<b>1,638</b>	<b>0,423</b>	<b>0,550</b>	<b>-66,4%</b>	<b>+30,0%</b>
Recettes d'ordre dont variations des stocks de terrains	0,283	0,587	0,231	0,411	-30,0%	+77,9%
<b>Total recettes</b>	<b>0,805</b>	<b>2,225</b>	<b>0,654</b>	<b>0,961</b>	<b>-56,8%</b>	<b>+46,9%</b>
Achats et travaux Le Luc les Carreaux 2 - Echiré	0,008	0,005		0,010	+100,0%	
Achats et travaux Les Rochereaux - Chauray		0,080	0,037	0,080	+0,0%	+116,2%
Achats et travaux Les Sablonnières - Epannes	0,002	0,065		0,065	+0,0%	
Achats et travaux ZAC de Prahecq	0,006	0,175	0,004	0,040	-77,1%	+900,0%
Achats et travaux ZAC des Pierrailleuses	0,067	0,005	0,010	0,010	+100,0%	+0,0%
Achats et travaux Gutenberg	0,016		0,002			-100,0%
Achats et travaux La Gerenne		0,183	0,106		-100,0%	-100,0%
Achats et travaux diverses ZAE	0,107					
Intérêts d'emprunts Terres de sports	0,038	0,037	0,036	0,103	+178,4%	+186,1%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>0,244</b>	<b>0,550</b>	<b>0,195</b>	<b>0,308</b>	<b>-44,0%</b>	<b>+57,9%</b>
Dépenses d'ordre dont variations des stocks de terrains	0,294	1,675	0,177	0,653	-61,0%	+268,9%
<b>Total dépenses</b>	<b>0,538</b>	<b>2,225</b>	<b>0,372</b>	<b>0,961</b>	<b>-56,8%</b>	<b>+158,3%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+0,267</b>		<b>+0,282</b>			
Résultat antérieur reporté	+1,605		+1,872			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+1,872</b>		<b>+2,154</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>0,278</b>	<b>1,088</b>	<b>0,228</b>	<b>0,242</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+6,1%</b>

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

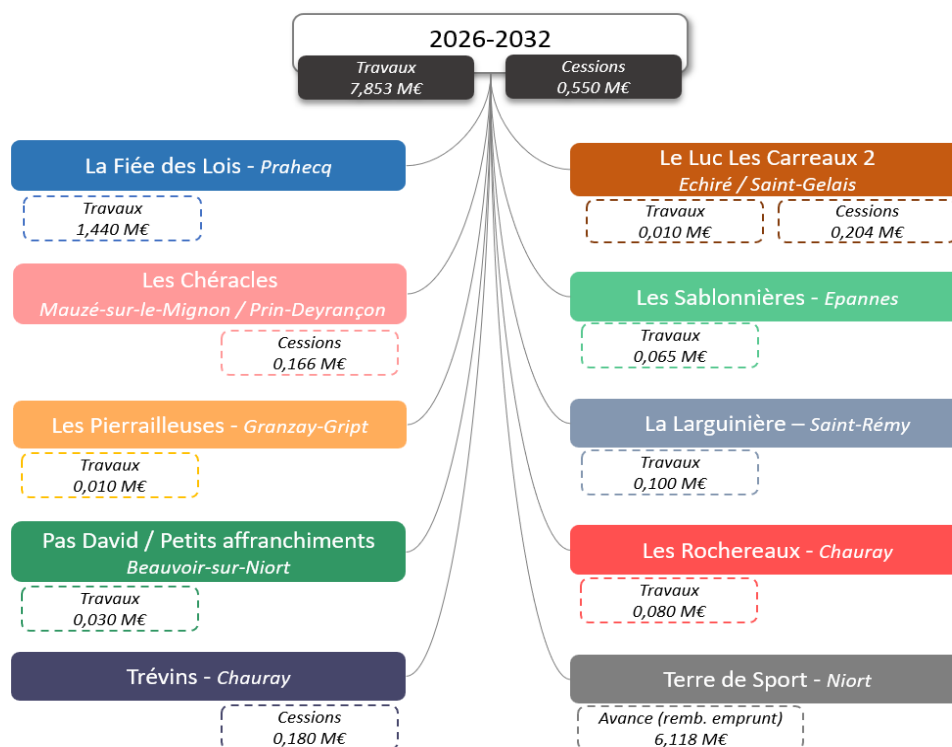
Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

Une vue pluriannuelle des travaux et des cessions est présentée dans le schéma ci-dessous. Les perspectives de cession foncière au-delà de 2026 présentent un degré d'incertitude tel qu'elles ne peuvent être retenues de manière prudente dans les prévisions financières.

**Le programme d'investissement 2026 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2026-2032 de près de 8 M€ de travaux et de remboursement d'emprunts.**



En dépenses d'investissement, seront proposés :

- Le remboursement des avances de trésorerie du budget principal à hauteur des ventes de terrains (0,550 M€).
- Le remboursement de l'emprunt affecté au financement de la zone Terres de sports (0,989 M€).
- Les entrées en stock de terrains des dépenses prévues en fonctionnement.

Les recettes d'investissement figurent les avances du budget principal pour financer les travaux (0,205 M€), la sortie de stock des terrains vendus (0,550 M€) et un emprunt d'équilibre (0,989 M€) qui sera ajusté après affectation des résultats 2025.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prev	OB 2026	Evol en %	
Montants en millions d'€					OB/BP	OB/CAp
Rembt des avances de trésorerie versées par le BP	0,255	1,621	0,141	0,550	-66,1%	+290,1%
Rembt d'emprunt Terres de sports	0,667	4,100	4,100	0,886	-78,4%	-78,4%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>0,922</b>	<b>5,721</b>	<b>4,241</b>	<b>1,436</b>	<b>-74,9%</b>	<b>-66,1%</b>
Entrées de stocks de terrains aménagés	0,244	0,550	0,196	0,308	-44,0%	+57,1%
<b>Total dépenses</b>	<b>1,166</b>	<b>6,271</b>	<b>4,437</b>	<b>1,744</b>	<b>-72,2%</b>	<b>-60,7%</b>
Avances du budget principal	0,158	0,513	0,160	0,205	-60,0%	+28,1%
Emprunts Terres de Sports		4,120		0,989	-76,0%	
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>0,158</b>	<b>4,633</b>	<b>0,160</b>	<b>1,194</b>	<b>-74,2%</b>	<b>+646,3%</b>
Sorties de stocks de terrains aménagés	0,255	1,638	0,141	0,550	-66,4%	+290,1%
<b>Total recettes</b>	<b>0,413</b>	<b>6,271</b>	<b>0,301</b>	<b>1,744</b>	<b>-72,2%</b>	<b>+479,4%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-0,753</b>		<b>-4,136</b>			
Résultat antérieur reporté	-0,734		-1,487			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1,487</b>		<b>-5,623</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-0,486</b>		<b>-3,854</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>0,385</b>		<b>-3,469</b>			

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

## 5. LA GESTION DE LA DETTE

Cette partie est consacrée à l'évolution du stock d'emprunt, ainsi qu'aux caractéristiques de la dette.

### 5.1. L'évolution de la dette

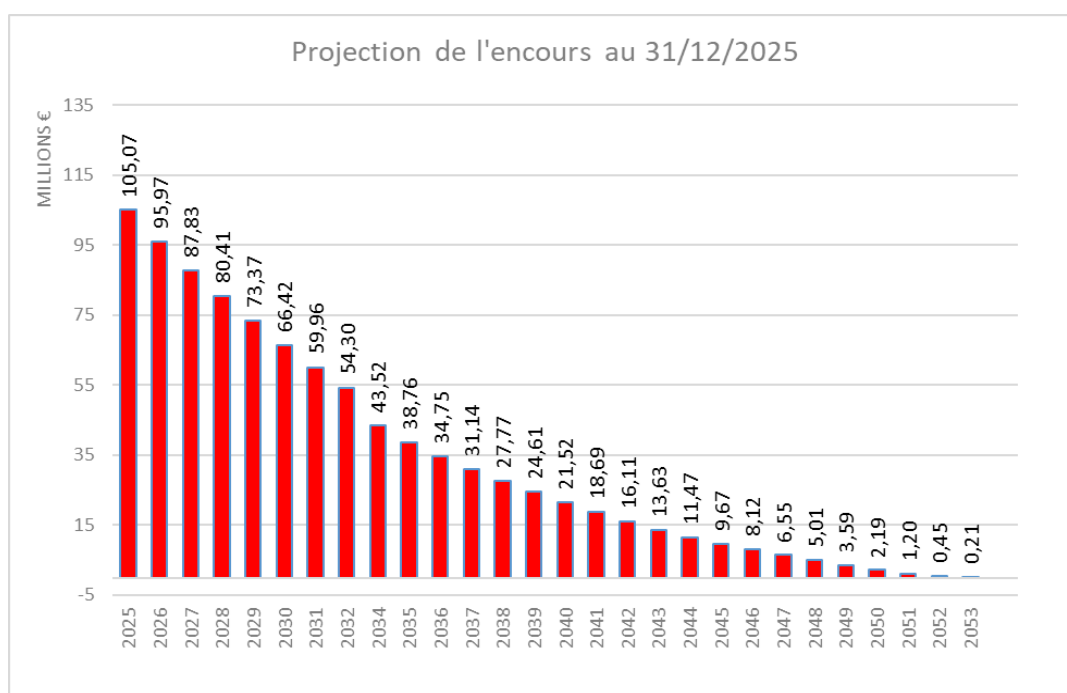
#### ⇒ Evolution prévisionnelle du stock de dette par budget :

A partir des orientations budgétaires 2026 présentées, le stock de dette évoluerait comme suit, en sachant que le montant des emprunts pour chacun des budgets sera ajusté lors de la reprise des résultats antérieurs au budget supplémentaire. A titre d'exemple, le montant d'emprunt prévu pour le budget principal reste théorique au stade des OB.

Montants au 31 décembre n en M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prev 2025	OB 2026
Budget principal	61,835	57,453	53,429	49,465	61,335
Budget assainissement	35,481	32,792	32,885	30,513	30,628
Budget ZAE	9,434	8,767	8,100	7,434	6,548
Budget eau	14,887	13,552	14,898	15,657	20,085
Budget PREVALEC				2,000	5,304
Budget transport				0,000	0,000
<b>Total stock de dette net en M€</b>	<b>121,636</b>	<b>112,563</b>	<b>109,311</b>	<b>105,069</b>	<b>123,899</b>
<i>Variation du stock de dette</i>	<i>+2,814</i>	<i>-9,073</i>	<i>-3,252</i>	<i>-4,241</i>	<i>+18,830</i>
<i>Dette en € par habitant (pop INSEE)</i>	<i>972 €</i>	<i>899 €</i>	<i>869 €</i>	<i>828 €</i>	<i>977 €</i>

#### ⇒ Projection de l'encours de dette tous budgets confondus :

A partir des projections d'emprunt fin 2025 sur le budget principal et les budgets annexes, le profil d'extinction de la dette consolidée tous budgets confondus suit cette évolution :



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE

⇒ Evolution de l'endettement par budget

La variation entre les nouveaux emprunts et la part du capital remboursé chaque année informe du réel niveau d'endettement annuel sur les 4 dernières années :

Besoin de financement en M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prev 2025	OB 2026
Budget principal net	+3,915	-4,382	-4,024	-3,963	+11,870
Budget assainissement	-0,636	-2,689	+0,093	-2,371	+0,115
Budget ZAE	-1,200	-0,667	-0,667	-0,667	-0,886
Budget eau SEV	+0,735	-1,335	+1,346	+0,759	+4,428
Budget Transports					
Budget Prévalec				+2,000	+3,304
<b>Tous budgets confondus</b>	<b>+2,814</b>	<b>-9,073</b>	<b>-3,252</b>	<b>-4,242</b>	<b>+18,830</b>

⇒ Durée de désendettement :

La soutenabilité de la dette s'apprécie à l'aune de la durée de désendettement qui représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser le stock de dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

Durée de désendettement	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prev 2025	OB 2026
Budget principal	3,7	3,7	3,4	3,8	5,6
Budget assainissement	5,6	6,5	6,3	5,4	5,6
Budget eau	3,1	3,2	5,3	8,8	6,3
Budget ZAE	*	*	*	*	*
Budget transport		0,0	0,0	0,0	0,0
Budget Prévalec				1,2	1,9
<b>Tous budgets confondus**</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>4,6</b>

\* Les caractéristiques comptables du budget annexe ZAE ne permettent pas de calculer un autofinancement brut

\*\* Le stock de dette du budget ZAE restant à rembourser est pris en compte dans le total "Tous budgets confondus"

## 5.2. Les caractéristiques de la dette

⇒ Taux moyen et durée de vie moyenne :

Le taux moyen de la dette passe de 2,68% en 2021 à 2,52% en 2025. La durée moyenne résiduelle de la dette consolidée reste en dessous de 10 ans. Ces paramètres ne tiennent pas compte des nouveaux emprunts à souscrire en 2026.

Situation au 31 décembre n	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'emprunts gérés	113	110	106	101	103
Taux moyen*	2,68%	2,49%	2,59%	2,60%	2,52%
Durée de vie moyenne	9,5 ans	9,3 ans	9 ans	8,2 ans	8,8 ans

\*Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



⇒ **Stock de dette par type de taux :**

La part de taux fixe passe de 89,06% à 87,58%. Cette baisse résulte d'emprunts clôturés.

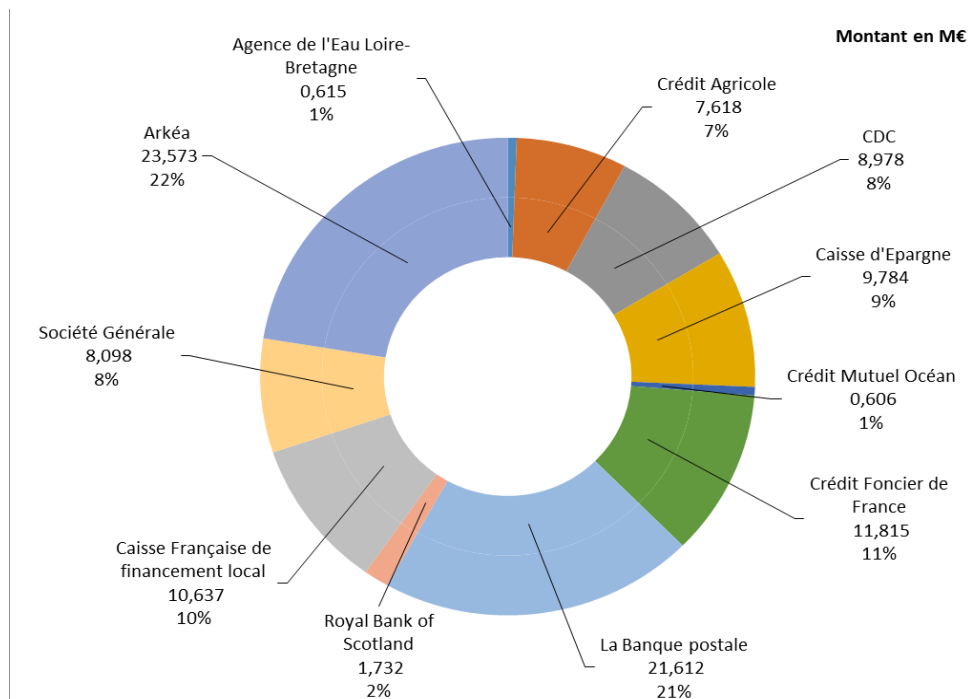
Typologie des taux du stock de dette	31/12/24	31/12/25
FIXE	89,06%	87,58%
VARIABLE	7,06%	8,83%
STRUCT. SIMPL	3,88%	3,59%

*Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux*

*Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux*

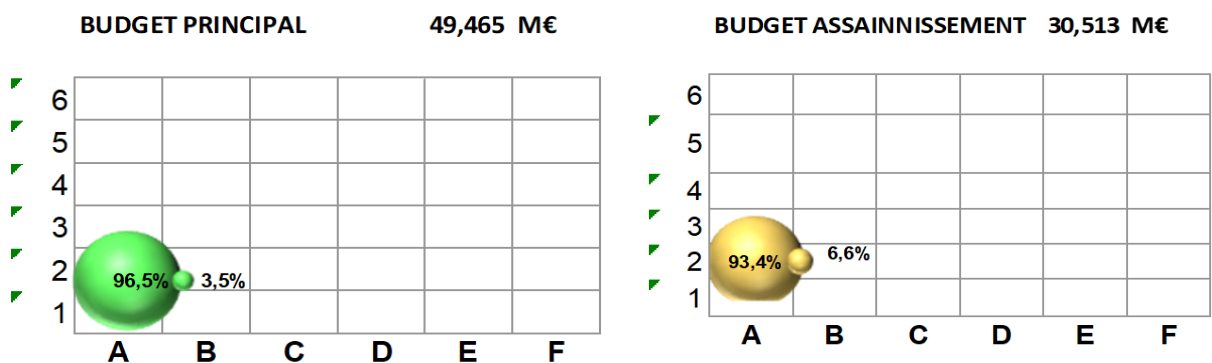
⇒ **Répartition de la dette par prêteur :**

La CAN dispose d'un stock de dette (tous budgets confondus) au 31/12/2025 plutôt diversifié avec 11 prêteurs.



⇒ **La gestion du risque :**

Selon la grille Gissler, Niort Agglo détient un stock de dette au 31/12/2025 classifié à risque faible.



- **Le risque de structure** : classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Echelle de la structure d'un prêt : Taux fixe, variable, structuré simple ou complexe (effet multiplicateur).  
 - **Le risque sous-jacent** : classement de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé) concerne les marchés interbancaires ou encore des indices hors ou dans la zone euro. Ex : Euribor, CMS GBP, LIBOR

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le  
 S<sup>2</sup>LO  
 ID : 079-200041317-20251215-C\_510\_12\_2025-DE

### 5.3. Les engagements de la CAN

⇒ Avec un stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 105,069 M€, les remboursements d'emprunts sont :

Engagements 2026	Principal	Assainissement	Eau	ZAE	Transports	Prevalec
Amortissements prévus	4,000M€	2,400M€	1,560M€	0,886M€	0,000M€	0,250M€
Intérêts prévus	0,937M€	1,126M€	0,382M€	0,103M€	0,000M€	0,110M€
Taux moyens au 31/12/2025	2,01%	3,91%	2,69%	0,50%	0,00%	0,00%

L'emprunt in fine sur le budget ZAE mobilisé suite au transfert de la zone Terres de Sports à la CAN a été renégocié courant 2025.

⇒ Les garanties d'emprunt :

La CAN garantit entièrement 349 lignes de contrats de prêt concernant 5 domaines d'action :

- La construction et la réhabilitation de logements sociaux,
- La construction de la résidence universitaire située 7, rue du Galuchet 79000 Niort,
- La plateforme Niort terminal,
- La création d'un centre pour le tri et le recyclage des emballages.

Bénéficiaires	Objet de la garantie	Montant initial (M€)	Capital mobilisé (M€) au 31/12/25	Capital restant dû (M€) au 31/12/2025
3F IAA	Logements sociaux	50,373	47,395	46,416
SEMIE	Résidence universitaire	2,700	2,724	2,219
	Logements sociaux	10,758	9,949	9,480
DSH	Logements sociaux	38,716	33,094	28,537
SOLIHA*	Logements sociaux	0,231	0,232	0,223
SMO Niort terminal	Niort terminal	4,161	4,161	3,527
SPL UNITRI	Traitement Déchets	2,417	2,066	1,997
<b>Total général</b>		<b>109,356</b>	<b>99,621</b>	<b>92,400</b>

\* La différence entre le montant initial et le capital mobilisé correspond aux intérêts capitalisés prévus dans le contrat

⇒ Les participations en capital :

Budget	Organisme	Objet	Montants
<b>Principal</b>	Elan coopératif niortais	Société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	1 354 298 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	318 800 €
	SPL des Eaux du Niortais	Société publique locale ayant en charge la gestion de l'eau dans ses grandes lignes : les études, la construction et l'exploitation des équipements, des services et infrastructures publiques dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non-collectif, la défense incendie et les eaux pluviales	195 300 €
<b>Prevalec</b>	SPL Unutri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	253 116 €
<b>Transport</b>	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
<b>Eau</b>	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau	9 020 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE

## 6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette partie est consacrée à la structure des effectifs, aux éléments de la rémunération, à la durée effective du temps de travail, ainsi qu'à l'évolution de la masse salariale.

### 6.1. La structure et l'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs suit l'élargissement des compétences, les processus de mutualisation et le renforcement des missions.

En 2024, l'évolution des effectifs est principalement liée à la création d'un nouveau service commun, la Direction mutualisée des Ressources Humaines (+41 agents) et au transfert de la médiathèque de Prahecq (+1 agent). Par ailleurs, 32 agents du Service des Eaux du Vivier sont partis en détachement vers la SPL Société des Eaux du Niortais au 01/05/2024.

L'année 2025 a été marquée par la réorganisation de la Direction PREVALEC (création du budget annexe PREVALEC) et par le détachement en droit privé au 01/01/2025 de 41 agents vers la régie à autofinancement financière de l'assainissement.

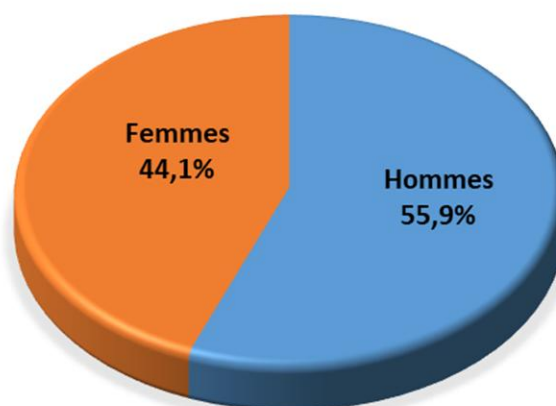
Les tableaux suivants présentent une répartition des ETP rémunérés, tous statuts confondus :

#### ⇒ Répartition hommes/femmes :

ETP rémunérés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA Prev 2025	*OB 2026
Hommes	479,1	469,9	457,2	426,2	423,2	423,2
Femmes	313,1	319,9	347,1	339,1	333,2	333,2
<b>Nombre d'ETP rémunérés</b>	<b>792,1</b>	<b>789,8</b>	<b>804,3</b>	<b>765,3</b>	<b>756,5</b>	<b>756,5</b>
<i>Evol en %</i>		-0,29%	0,66%	-4,85%	-1,16%	0,00%

\* Le nombre d'ETP rémunérés ne comprend pas les postes vacants prévus au budget 2026 mais non encore pourvus

ETP RÉMUNÉRÉS  
RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE 2026



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

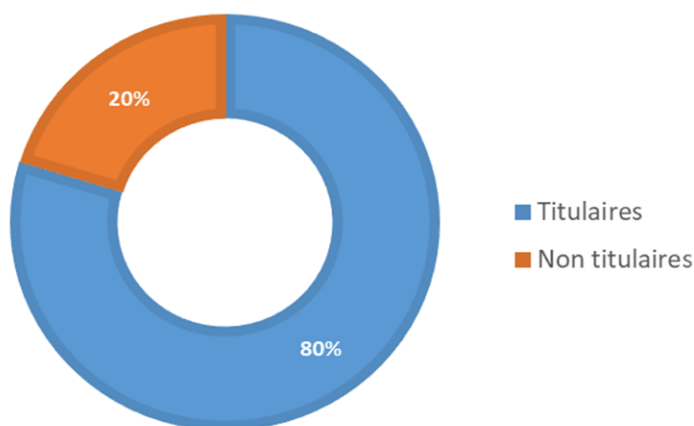
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE



⇒ Répartition titulaires/non titulaires :

ETP rémunérés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA Prev 2025	OB 2026
Titulaires	647,5	644,7	647,8	608,8	603,0	603,0
Non titulaires	144,6	145,1	156,5	156,5	153,5	153,5
<b>Nombre d'ETP rémunérés</b>	<b>792,1</b>	<b>789,8</b>	<b>804,3</b>	<b>765,3</b>	<b>756,5</b>	<b>756,5</b>

ETPR PAR STATUT (TITULAIRES / NON TITULAIRES)  
REPARTITION PRÉVISIONNELLE 2026

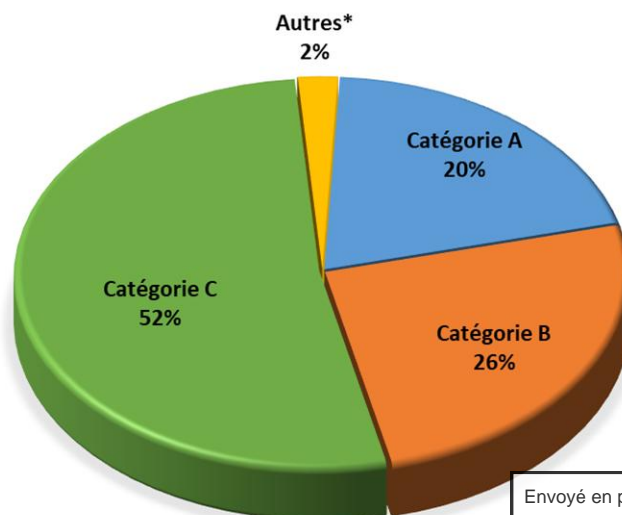



⇒ Répartition par catégorie :

ETP rémunérés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA Prev 2025	OB 2026
Catégorie A	139,3	142,2	150,4	148,4	153,3	153,3
Catégorie B	186,2	192,5	197,0	187,0	191,8	191,8
Catégorie C	450,6	439,4	438,9	411,9	395,1	395,1
Autres*	16,0	15,8	18,0	18,0	16,2	16,2
<b>Nombre d'ETP rémunérés</b>	<b>792,1</b>	<b>789,8</b>	<b>804,3</b>	<b>765,3</b>	<b>756,5</b>	<b>756,5</b>

\* Apprentis, vacataires, étudiants rémunérés et allocataires chômage

ETP RÉMUNÉRÉS PAR CATÉGORIE  
REPARTITION PRÉVISIONNELLE 2026



Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le   
ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

## 6.2. Régime indemnitaire

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 complété par le décret 2020-182 du 27/02/2020 institue pour les fonctionnaires de l'État un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce régime a été mis en place à la CAN en 2019 pour la plupart des fonctionnaires avec une déclinaison en groupe de fonctions qui prennent appui sur les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, en analysant les postes et leur correspondance en niveaux de grades.

En 2024, après 5 années de mise en place du RIFSEEP, une phase de bilan et de diagnostic a été réalisée afin de répondre à la clause de renégociation des textes en vigueur. Les incertitudes budgétaires à l'échelle nationale ont reporté les mises en œuvre opérationnelles.

## 6.3. Durée effective du temps de travail

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et se décomposent en trois scénarios adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers et de permanence du service public selon les services publics dispensés :

- ✓ Semaine à 35 heures sur 5 jours de travail soit 7h par jour
- ✓ Semaine à 38 heures sur 5 jours de travail soit 7h 36 par jour
- ✓ Semaine à 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour

La loi du 8 août 2019 N°2019-828 de transformation de la fonction publique prévoit dans son article 47 une obligation de mise en conformité avec les textes en matière de gestion du temps de travail soit l'application des 1607 heures. Ainsi tous les régimes dérogatoires antérieurement en place ont cessé leurs effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 6.4. L'évolution de la masse salariale marquée par les décisions gouvernementales

Comme présenté précédemment, l'élargissement des compétences, le renforcement de nos missions ainsi que les nouvelles mesures statutaires constituent les principales raisons de l'évolution des dépenses.

Pour l'année 2022, de nombreuses mesures réglementaires et statutaires viennent impacter la masse salariale : réforme des catégories C, trois hausses successives du SMIC et la hausse du point d'indice de 3,5%.

L'année 2023 a été marquée par deux augmentations du SMIC, mais surtout par la mise en place de nouvelles mesures impactant la masse salariale 2023 : la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice (juillet 2023), une revalorisation des grilles indiciaires de 1 à 9 points pour les plus bas salaires des catégories C et B (juillet 2023), la reconduction de la GIPA pour l'année 2023 et l'augmentation de 50 % à 75 % de la prise en charge des frais de transports (septembre 2023).

En 2024, la masse salariale a été impactée par l'effet en année pleine de mesures réglementaires adoptées en cours d'année 2023 (+ 0,529 M€), par la revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents (+ 0,412 M€) et par l'attribution de la Prime Pouvoir d'Achat (+ 0,166 M€).

L'augmentation de 1 point de la part patronale de la cotisation CNRACL a été neutralisée par la baisse d'1 point du taux de cotisation URSSAF.

Par ailleurs, la masse salariale 2024 prend en compte la création de la direction mutualisée des Ressources Humaines (+ 1,932 M€). Sur ce dernier aspect, il convient de mettre en regard la baisse d'attribution de compensation versée à la Ville de Niort (2,3 M€ y compris les charges indirectes) pour déterminer une valeur nette d'évolution de la masse salariale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

L'année 2025 a connu des hausses de cotisations patronales (cf loi sur le financement de la sécurité sociale 2025) :

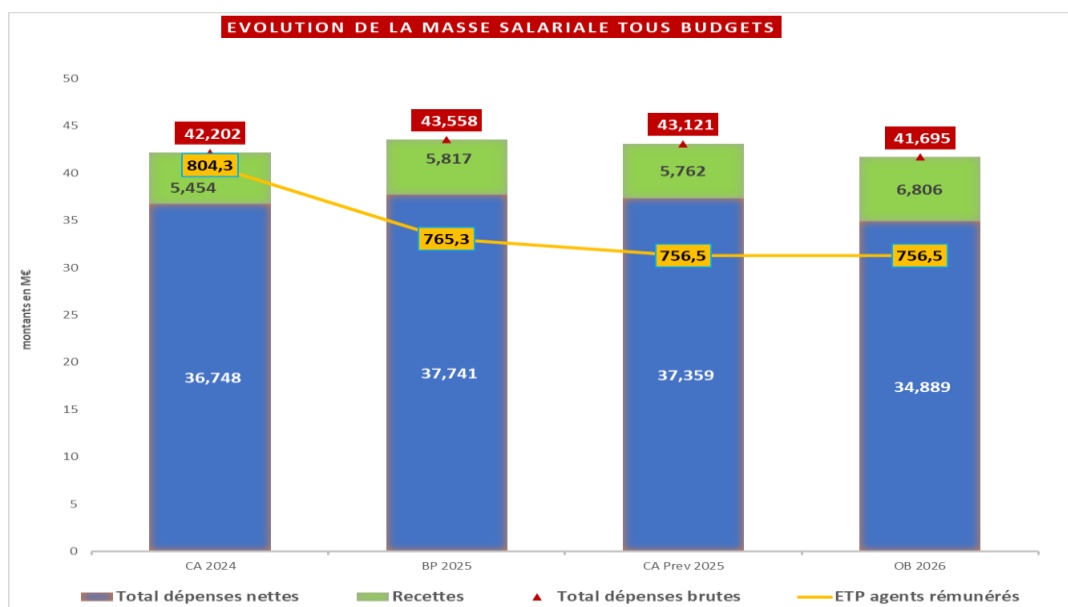
- Le retour au taux de cotisation URSSAF maladie initial de 9,88 % (+ 0,167 M€)
- La hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL (+ 0,566 M€)

L'année 2026 sera marquée par :

- Une nouvelle hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL (+0,553 M€)
- Le passage en droit privé d'une partie des agents de la Direction Assainissement (en détachement de droit privé) auprès de SPL des eaux du niortais au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Par ailleurs, une évolution de la participation employeur sera proposée au conseil communautaire de décembre 2025 :

- Pour la prévoyance, la participation employeur passerait de 16 € à 30 € pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 450 points et de 16 € à 22 € pour les autres agents.
- Pour le volet santé, la participation employeur restera à 30 € comme en 2025.



La répartition de la masse salariale tous budgets en détail ci-dessous :

Répartition de la masse salariale tous budgets en M€	CA 2024	BP 2025	CA Prev 2025	OB 2026	Evol OB/BP	Evol OB/CAp
Traitement de base brut	23,412	24,595	23,353	21,074	-14,3%	-9,8%
Régime indemnitaire	6,079	5,880	5,966	6,022	+2,4%	+0,9%
Nouvelle bonification indiciaire	0,193	0,212	0,194	0,202	-4,6%	+4,1%
Heures supplémentaires	0,248	0,217	0,271	0,249	+14,8%	-8,3%
Cotisations patronales	12,270	12,655	13,338	14,149	+11,8%	+6,1%
<b>Total dépenses brutes</b>	<b>42,202</b>	<b>43,558</b>	<b>43,121</b>	<b>41,695</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-3,3%</b>
<i>Evol en %</i>	+5,9%	+1,5%	+2,2%	-4,3%		
Remboursement coûts des services mutualisés (prélèvement sur AC)	4,836	5,014	4,879	5,085	+1,4%	+4,2%
Autres remboursements des dépenses de personnel	0,618	0,803	0,884	1,721	+114,3%	+94,7%
<b>Recettes</b>	<b>5,454</b>	<b>5,817</b>	<b>5,762</b>	<b>6,806</b>	<b>+17,0%</b>	<b>+18,1%</b>
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>36,748</b>	<b>37,741</b>	<b>37,359</b>	<b>34,889</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-6,6%</b>
<i>Evol en %</i>	+0,6%	+1,2%	+1,7%	-7,6%		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_10\_12\_2025-DE



# niort agglo

## Agglomération du Niortais

**Communauté d'Agglomération du Niortais**

140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00

Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr) – [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C\_\_10\_12\_2025-DE

